

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

13 DÉCEMBRE 2021

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à neuf heures trois minutes, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, FROMET, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, MECIER, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme ANDRÉ à M. HARNOIS.

Mme Péan à M. PAOLETTI à partir du dossier n°14.

M. PELTIER à Mme. VERNERET à partir du dossier n°16.

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

M. SARTORI

ORDRE DU JOUR

Présentation du budget primitif 2022

6

1. 20
2. 25
3. 299
4. 30
5. 34
6. 36
7. 39
8. 41
9. 45
10. 47
11. 49
12. 51
13. 52
14. 545
15. 56
16. 57
17. 59
18. 600
19. 62
20. 62
21. 63
22. 64
23. 65

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Je vous propose d'ouvrir cette session. Quelques éléments d'actualité très brefs sur la pandémie Covid. Nous sommes donc dans une cinquième vague. Les spécialistes estiment que l'on n'a pas encore atteint le pic. Le taux d'incidence sur le Loir-et-Cher est de 177 pour 100 000 habitants, c'est le taux le plus bas de la région Centre-Val de Loire. Le taux le plus haut étant sur le Loiret à 426 pour 100 000 habitants. Le taux moyen en région Centre-Val de Loire est à 334. En France le taux d'incidence moyen est à 496. Ce qui est très curieux, c'est qu'au début de cette cinquième vague, le Loir-et-Cher était il y a trois semaines le plus haut, on se retrouve le plus bas. Et au début de cette cinquième vague, le Loiret était au plus bas et il se retrouve maintenant au plus haut. Ce sont vraiment des choses difficilement compréhensibles.

En réanimations liées au Covid dans le Loir-et-Cher, nous avons 5 personnes. Dans la région, nous avons 95 personnes, avec un taux de tension en réanimation dans le Centre-Val de Loire de 53 %, alors que la moyenne de tension en réanimation en France est à 50 %. En hospitalisations conventionnelles liées au Covid, nous avons 15 personnes dans le Loir-et-Cher et 232 en région Centre-Val de Loire. 90 % de la population est vaccinée en région Centre-Val de Loire et pour le Loir-et-Cher, 19,5 % de nos habitants ont reçu la troisième dose.

La situation est extrêmement préoccupante, surtout en Angleterre. Vous avez vu que le variant Omicron, c'est près de 3 000 cas diagnostiqués en quelques jours. On ne sait pas qui croire, parce qu'en France, nos spécialistes nous disent que ce n'est pas très contagieux, que cela donne des signes cliniques un peu moins importants que le variant Delta et les spécialistes anglais nous disent l'inverse, c'est-à-dire que c'est très contagieux et un peu plus dangereux au niveau des signes cliniques. On va donc attendre l'évolution. Néanmoins, nous ne sommes pas tout à fait sortis de cette situation au niveau de cette cinquième vague.

Sur la santé, je voulais juste vous dire un mot sur un sujet qui m'a interpellé et vous en êtes peut-être déjà informés. C'est unique en France pour le moment, on voit un service entier de neurologie fermé au centre hospitalier du Kremlin-Bicêtre à Paris. 70 lits fermés en neurologie, on n'a jamais connu de telles choses et on voit que le Ségur de la santé n'a pas pu résoudre vraiment tous les problèmes, en particulier au niveau du personnel puisqu'au niveau de l'assistance publique, on voit une fuite des infirmières et des médecins. C'est extrêmement préoccupant.

Nous allons débiter cette session. Philippe Sartori sera notre secrétaire de séance.

Monsieur Philippe SARTORI

Avec plaisir, président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. J'ai un pouvoir de Tania André à Bruno Harnois. Michel...

Monsieur Michel FROMET

Monsieur le président, avant d'aborder les dossiers du jour, je souhaite vous poser une question. Votre co-président de groupe UPLC a affirmé récemment dans la presse nationale qu'il portait les mêmes valeurs que l'extrême droite. Avant d'afficher clairement quelques jours après sa proximité avec Monsieur Zemmour. C'est ce qui a conduit les dirigeants nationaux de LR à le démettre de ses fonctions de vice-président. Ma question, Monsieur le président, est toute simple : allez-vous, comme l'a fait le Bureau national des républicains, sanctionner Monsieur Peltier et le démettre de la co-présidence du groupe ULP ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette question très connotée « politique nationale » et qui n'a pas beaucoup d'intérêt s'agissant du département puisque ce sont des prises de position nationales. Nous allons interroger Guillaume Peltier et il pourra répondre. Il a soutenu sans ambiguïté Valérie Péresse depuis qu'elle a été désignée par le congrès LR. Je ne vois donc pas d'ambiguïté par rapport à la prise de position de Guillaume Peltier.

Nous allons donc passer à cet ordre du jour et le rajout du rapport concernant le dossier que vous a présenté Marie-Amélie Le Fur. Nous allons vous le distribuer et j'en ferai lecture. Je le dépose en séance parce qu'il y a urgence, nous ne sommes pas les seuls à candidater et l'Association des départements de France nous demande de nous positionner rapidement. Vous avez tous le document ?

Je vais donc faire la lecture de ce document.

« Le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 a pour mission de planifier, d'organiser, financer et livrer les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Créé en janvier 2018, Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique de canoë et membre du CIO. Le conseil d'administration de Paris 2024 du 21 septembre 2021 a défini le cadre du relais de la flamme olympique et paralympique qui doit sillonner le pays en prévision de l'ouverture des Jeux à Paris en juillet 2024.

Le parcours du relais de la flamme est défini autour de trois grands objectifs :

- *Permettre la participation du plus grand nombre de français autour du relais de la flamme ;*
- *Mettre en valeur la France, ses territoires, son patrimoine et ses savoir-faire ;*
- *Valoriser la place du sport dans notre société.*

Les grandes étapes de la définition du parcours du relais de la flamme sont les suivantes :

- *Fin 2021 : lancement des travaux de définition du parcours du relais de la flamme,*
- *2023 : dévoilement du design de la torche olympique et de la torche paralympique,*
- *3^e trimestre 2023 : annonce du parcours du relais de la flamme,*
- *Avril 2024 : début du relais de la flamme dans les territoires sélectionnés.*

Dans l'esprit des organisateurs, la flamme doit traverser un maximum de territoires et valoriser ceux labellisés Terre de Jeux 2024.

Il y a quelques jours, lors des assises de Bourg-en-Bresse, les départements de France ont signé un protocole d'accord avec Tony Estanguet, président de Paris 2024 en présence de Marie-Amélie Le Fur, présidente du comité paralympique et sportif français, devenant les partenaires institutionnels majeurs pour coconstruire et animer le relais de la flamme.

Je rappelle que notre collectivité s'est engagée dans l'aventure des Jeux de Paris 2024. Le Loir-et-Cher est ainsi labellisé Terre de Jeux 2024, label qui valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et contribuer à faire vivre à tous, les émotions des jeux.

Aussi, je vous propose de nous positionner pour faire du Loir-et-Cher un des relais de la flamme olympique et paralympique. Ce qui constituerait pour notre département une fierté et contribuerait indubitablement à sa notoriété et son attractivité.

Si nous étions retenus, nous veillerions à valoriser nos sites emblématiques, nos atouts et nos savoir-faire locaux.

Le passage de la flamme serait également l'occasion de l'organisation de célébrations dans notre territoire, en partenariat avec les communes et intercommunalités volontaires. Ce sera une opportunité pour valoriser la place du sport dans notre soutien au territoire en valorisant nos sportifs et champions olympiques et paralympiques, nos autres grands sportifs, le comité départemental olympique et sportif des associations et clubs sportifs.

Enfin, le choix des relayeurs de la flamme sera lui aussi important et veillera à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce qui rejoint pleinement notre politique en faveur de l'autonomie.

Dans le cas où nous serions sélectionnés, la participation financière du territoire s'élèverait à 50 000 euros par an pour la période 2022-2024.

Je vous propose donc que notre collectivité candidate officiellement auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour devenir relais de la flamme olympique et paralympique.

Je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens. »

Je mets au vote. Des questions ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président. Je vois que la mode des rapports sur table est revenue. Ce n'était pas le but de mon intervention, mais vous le faire remarquer quand même. Personnellement, compte tenu du traitement que j'ai subi par le comité d'organisation des jeux olympiques, et c'est une position très personnelle, je voterai contre. Il n'y a pas de prise de position politique dans cette affaire, mais compte tenu du fait que la partie du Loir-et-Cher que je représente a été malmenée et maltraitée par le comité d'organisation, pas du tout reçue et traitée comme elle l'aurait mérité, tout cela me fait doucement rire, mais c'est très personnel. Je voterai donc contre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour votre intervention. D'autres interventions avant le passage au vote ?

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, pour ma part, et au nom du groupe UPLC, je me félicite de cette candidature de notre département. Nous venons tous de traverser, et nous n'en sommes pas sortis, une période où la valorisation du sport a tout son sens. Valorisation du sport pour tout le monde, valorisation aussi du sport paralympique. Je vous félicite de nous soumettre ce dossier. Effectivement, c'est un dossier qui nous est présenté rapidement, mais c'est vrai que c'est lors des assises des départements de France que nous avons été sensibilisés à ce dossier. Merci de nous le présenter aujourd'hui. Pour ma part, avec une autre casquette, je me ferai le relais auprès des communes et des intercommunalités pour que tous puissent participer à cette belle action.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine, je mets donc au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien, donc adopté à une large majorité. Merci.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Mon intervention est un peu décousue, car je viens de me rendre compte qu'on n'a encore pas réussi à organiser cette session avec une retransmission en visio sur notre site internet. On en avait parlé à plusieurs reprises depuis le mois de juillet. C'est quelque chose que nous demandons, pas pour briller, mais parce que cela peut intéresser nos concitoyens. La session budgétaire est peut-être la session la plus importante de l'année. C'est vraiment dommage alors même que tous les techniciens à qui j'ai parlé nous disent qu'il suffit quasiment d'appuyer sur un bouton pour diffuser en ligne. Un petit regret donc avant d'ouvrir nos débats.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin, j'ai bien entendu ton propos. Ce n'est pas qu'appuyer sur un bouton, c'est un peu plus technique. Nos personnels sont en formation et je t'annonce que début 2022, ce sera possible, il n'y a aucun problème.

Nous passons donc à la présentation du budget primitif 2022 par le rapporteur général du budget, notre amie Claire Foucher-Maupetit.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

SESSION DU 13 DÉCEMBRE 2021

BUDGET PRIMITIF 2022



Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, rapporteur général du budget

Merci Monsieur le président. Bonjour à tous. Je vous propose donc de présenter ce budget primitif 2022. Je remercie à l'avance l'ensemble des services pour le travail qui a été effectué.

Ce budget primitif va se présenter en onze diapositives avec des recettes et des dépenses pour l'équilibre du budget, ensuite quatre diapositives sur les recettes, les postes de dépenses après, comme on le présente habituellement, les prévisions de solde d'épargne, pour faire un bilan sur l'épargne, les investissements, la capacité de désendettement qui est un critère extrêmement représentatif de la situation financière de notre département et puis une vidéo qui, à la fin, va résumer l'ensemble du budget primitif.

Monsieur le président, mes chers collègues, je vous propose donc de procéder à la présentation synthétique du budget primitif pour l'année 2022.



LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021 S'ÉQUILIBRE EN DÉPENSES ET EN RECETTES :

→ 411 millions d'euros pour le budget principal

→ 5 budgets annexes :

◆ 1,4 million d'euros : « laboratoire départemental d'analyses »

◆ 0,9 million d'euros : « service qualité de l'eau »

◆ 1,5 millions d'euros : « fonds solidarité logement »

◆ 9,2 millions d'euros : « parc routier »

◆ 2,1 millions d'euros : « aérodrome de Blois-Le Breuil »

Soit un budget total de **426 millions**

2



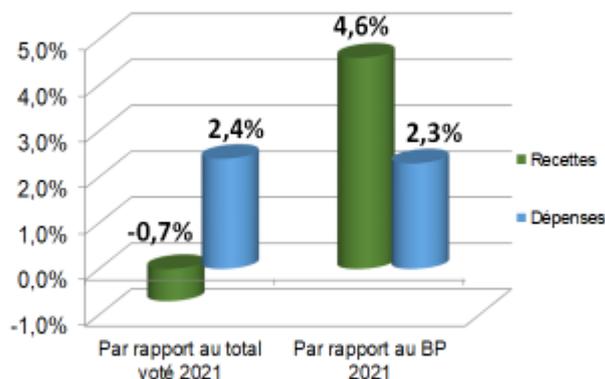
Le budget total s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 426 millions d'euros, qui agrège le budget principal c'est-à-dire avec les cinq autres budgets, soit 411 millions d'euros et 5 budgets annexes. Chaque fois, vous retrouvez sur la diapositive les montants que je vais citer. Les 5 budgets annexes :

- le laboratoire départemental d'analyses à hauteur de 1,4 million d'euros,
- le service qualité de l'eau pour 0,9 million d'euros,
- le fonds de solidarité logement pour 1,5 million d'euros,
- le parc routier pour 9,2 millions d'euros,
- l'aérodrome de Blois-Le Breuil pour 2,1 millions d'euros.

On retrouve donc un budget total de 426 millions d'euros. Je vous précise toutefois que ces chiffres globaux intègrent une provision de 10 millions d'euros, équilibrée en dépenses et en recettes au titre des opérations de gestion de la dette. Cette provision équilibrée sera volontairement exclue des représentations graphiques qui vont suivre afin de ne pas altérer la lisibilité de la présentation du budget.



PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION EN SECTION DE FONCTIONNEMENT



* Hors équilibre des budgets annexes en dépenses/recettes

3



Je vous propose de commencer cette diapositive n° 3 par une analyse de notre section de fonctionnement. Comme à l'habitude, vous avez en vert les recettes, et en bleu les dépenses. On montre toujours les graphiques par rapport au BP voté en 2021. Vous avez donc le graphique qui permet d'apprécier l'évolution respective de nos dépenses et de nos recettes en référence au total voté 2021 et au budget primitif 2021. Si du total budget au budget primitif, nos recettes diminuent de 0,7 %, elles augmentent de 4,6 % par rapport au budget primitif. Cette évolution s'explique principalement par les ajustements opérés dans le cadre des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux, ce que l'on appelle les DMTO. On y reviendra plus tard par une illustration à la suite de la présentation. Par ailleurs, vous constatez que nos dépenses de fonctionnement augmentent d'une manière quasi symétrique entre le total voté en 2021 et le budget primitif 2022. Cela démontre une très grande qualité de la prévision de nos dépenses de fonctionnement en 2021.



PRÉVISIONS DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

(% par rapport au budget primitif 2021)



Apparaissent maintenant à l'écran suivant nos principales recettes comme on les montre habituellement. Donc en détaillant vous avez à chaque fois le montant et les augmentations en pourcentage avec leur taux d'évolution par rapport au budget primitif 2021. Je vous propose donc de nous y arrêter quelques instants. Comme vous le savez maintenant, le foncier bâti est remplacé, depuis 2021, par une fraction de la TVA. Le montant 2021 avait pour référence le produit de foncier bâti 2020. À compter de 2022, le département bénéficiera de la croissance de la TVA et la recette attendue pour 2022 devrait donc s'évaluer à 90,3 millions d'euros, comme vous le constatez, soit une augmentation notée entre parenthèses de + 5,4 % par rapport au BP 2021. S'agissant de la première année de réelle mise en œuvre du dispositif, une actualisation sera certainement nécessaire lors de la première décision modificative que l'on fera au cours de l'année 2022. On voit qu'on n'a plus la main sur les taux.

Autre recette, la dotation globale de fonctionnement, la DGF connaîtra une baisse de 1,9 % par rapport au budget primitif 2021, mais sera équivalente à celle finalement notifiée en 2021.

Pour la recette suivante, s'agissant de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la TSCA, les données à fin novembre permettent de constater une augmentation de 4,2 % par rapport à 2020, ce qui nous conduit à retenir pour 2022 une hypothèse de progression prudente de 2,5 %.

S'agissant de la recette importante, les DMTO, l'enveloppe la plus sensible et la plus volatile de nos recettes. Il vous est proposé une inscription budgétaire en forte hausse par rapport au budget primitif 2021 dont le montant s'élevait à 32 millions d'euros, mais en légère baisse par rapport à notre prévision du réalisé 2021 qui devrait se stabiliser aux alentours de 50 millions d'euros. Il est donc noté 46,5 millions d'euros, + 45,3 % par rapport au BP.

Je passe plus rapidement sur la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, la TICPE. Dans la prévision, elle serait légèrement inférieure aux crédits présentés en 2021 avec - 1,9 %.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, il vous est proposé d'anticiper une baisse de 15 %. En effet, je vous rappelle que la prévision envisagée pour 2022 tient compte de l'évolution de la valeur ajoutée et donc de la perte subie par les entreprises en 2020 ainsi que des perspectives de reprise.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources, le FNGIR, et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sont deux recettes qui nous avaient été transférées en 2011 et qui devaient être figées. Or, la DCRTP devient bien une variable d'ajustement

durable de l'équilibre général de l'ensemble des concours de l'État aux collectivités locales. Si par rapport au budget primitif, l'inscription proposée est supérieure à 5,2 %, elle est bien inférieure de 0,5 % par rapport au montant finalement notifié en 2021. Voilà pour l'ensemble des recettes.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES

DROITS DE MUTATION



5



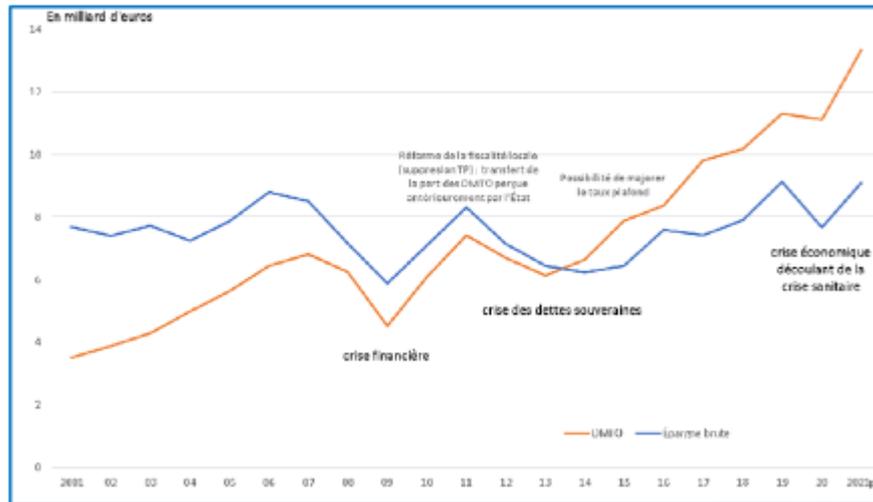
Je vous propose de nous arrêter un instant sur cette diapositive 5, sur le graphique consacré aux DMT0. Je vous rappelle que l'année 2019 avait connu un dynamisme jamais atteint avec un total de recettes de 38,3 millions d'euros, soit une augmentation de 9,3 %. Là, vous avez chaque année comme on le retrouve habituellement de 2015 à 2021.

Malgré une année 2020 bouleversée par la crise sanitaire, le département a perçu un peu plus de 40 millions d'euros et comme je vous l'ai indiqué précédemment, nous devrions terminer l'exercice avec une recette totale d'un peu plus de 50 millions d'euros. En effet, à fin novembre, nous avons d'ores et déjà encaissé 48 millions d'euros, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2020. Vous retrouvez le dernier rectangle qui, comme d'habitude, est transparent puisqu'il correspond au dernier trimestre de 2021 non achevé. Je rappelle que la dynamique actuelle de cette recette est conjoncturelle et qu'aucune garantie ne peut nous être donnée sur sa pérennité. Quoi qu'il en soit, cette évolution positive nous permettra, en 2022, de continuer à renforcer notre épargne brute et donc de soutenir – et on y est très attachés – notre effort d'investissement. Il s'agit peut-être d'un excès de prudence concernant la prévision relative aux DMT0, mais la diapositive suivante montre, qu'au plan national, l'évolution de l'épargne brute est corrélée à celle des DMT0.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES

Corrélation entre épargne brute et DMTO



* Source : La Banque Postale

6

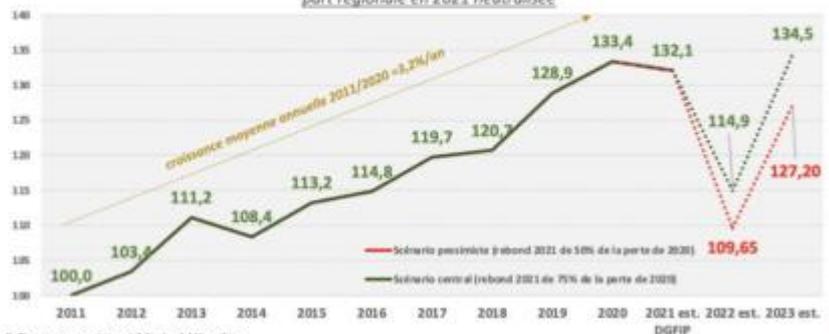
Vous avez donc en abscisse les années et en ordonnée les montants des DMTO en milliards d'euros. De fait, tout virement concernant la perception des DMTO entraînera une diminution de notre épargne brute et donc de notre capacité à autofinancer nos investissements.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES

Au plan national : une CVAE 2021 en baisse de seulement -1% par rapport à 2020

Variation du produit national de CVAE perçu par les collectivités depuis 2011 et estimation des futures variations sur 2021/2023 (base 100 en 2011) - suppression de la part régionale en 2021 neutralisée



* Source : cabinet Michel Klopfer

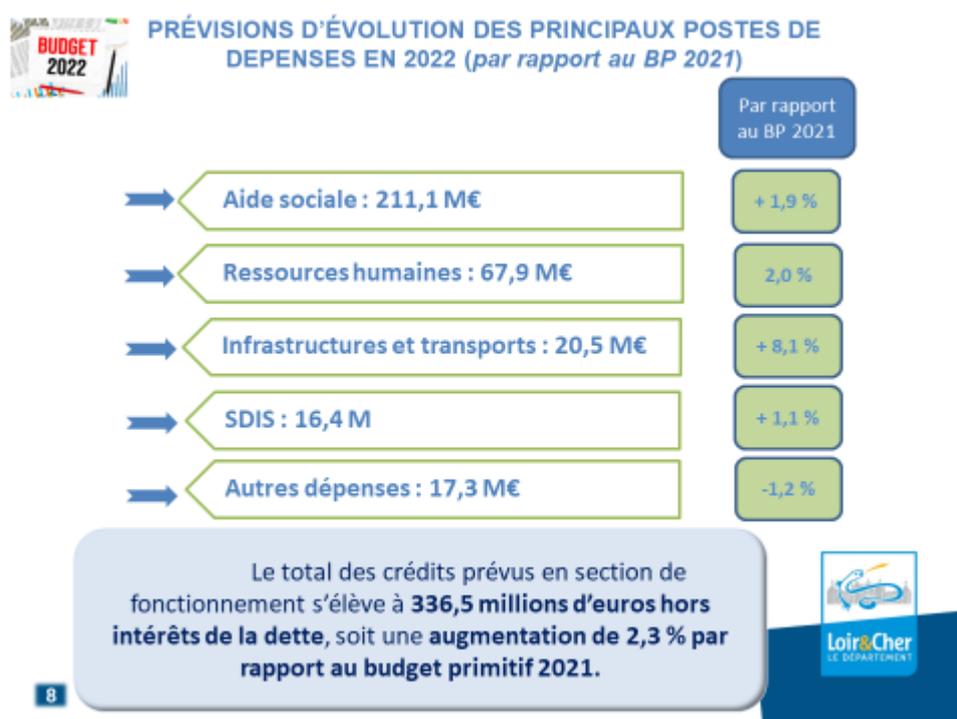


Mais un ajustement à la baisse plus important en 2022

7

Un graphique qui semble plus compliqué. Ce sont les perspectives d'évolution des recettes. Vous avez en abscisse les années qui vont de 2011 avec une prospection sur 2021 et également sur 2022 et 2023. Vous avez en ordonnée la base 100, ce ne sont pas des montants en milliards ou en millions d'euros. Je reviens un instant sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE. La crainte

était que les entreprises utilisent massivement la faculté qui leur était donnée de moduler à la baisse les acomptes de CVAE au titre de 2020, ce qui aurait eu pour effet d'entraîner une forte chute de la CVAE dès 2021. Cela n'a pas été le cas, car en 2021, la CVAE notifiée au département augmente de 4,3 % pour une baisse de seulement 1 % au niveau national, c'est ce qui est précisé dans le titre. Il semble en effet que les entreprises de Loir-et-Cher n'aient pas fait usage des facultés de modulation qui leur étaient offertes. Ce qui est également le cas au niveau national, comme vous pouvez le voir sur le graphique. Le graphique est représenté là, c'est bien au niveau national. Cela doit donc nous interroger sur les recettes attendues après 2021. Vous constatez que les simulations du cabinet Klopfer sont sans appel, non seulement pour 2021, mais aussi pour 2023. Si l'on retient le scénario pessimiste, ce qui correspond au graphique en pointillés rouges, une vigilance toute particulière devra donc être assurée en 2022 en partenariat avec les services de la DDFIP avant d'anticiper, ou au mieux de confirmer, les recettes 2022 et d'anticiper celle de 2023 que l'on voit sur la droite.



J'en viens maintenant à la présentation synthétique de nos dépenses de fonctionnement pour 2022. S'agissant de ces dernières, le projet montre clairement le soutien au secteur des solidarités avec des crédits en augmentation, que vous trouvez par rapport au BP 2022 sur la droite dans la vignette verte, pour l'aide sociale à 211,1 millions d'euros avec une augmentation de 1,9 % qui démontre notre volonté d'assurer le fonctionnement des services en valorisant l'humain dans nos environnements de travail. Cela se traduit donc, comme je viens de le dire, par une augmentation de 1,9 %.

Par rapport au budget primitif 2021, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 7,6 millions d'euros, hors équilibre des budgets annexes, comme cela a été précisé au début de la présentation dans l'ensemble des budgets. Le budget des solidarités demeure, en 2022, le premier poste de dépenses de fonctionnement du département, conséquence directe de son rôle de chef de file de l'action sociale et des solidarités. Ce budget mobilisera, en 2022, une grande partie des crédits supplémentaires. Ainsi, les dépenses sociales s'établissent pour le budget 2022 à environ 211,1 millions d'euros, soit une augmentation de 4 millions d'euros par rapport au BP 2021. Cette hausse de 1,9 % est liée principalement aux actions volontaristes menées dans le cadre du schéma de l'autonomie et des démarches de contractualisation avec les services de l'État, telles que la stratégie nationale Prévention de Protection de l'Enfance et le plan pauvreté. La prévision de progression des allocations individuelles de

solidarité (AIS) serait d'environ + 5 % du fait notamment des mesures en faveur des personnels et des structures de soutien aux personnes en perte d'autonomie, en particulier les mesures de revalorisation salariale prévue par le Ségur de la santé et la mise en œuvre des avenants de la branche « aide à domicile ».

S'agissant de la deuxième ligne, les ressources humaines, représentant les dépenses de personnel, nous prévoyons en 2022 un montant de 67,9 millions d'euros, soit une augmentation que vous retrouvez sur la droite, de 2,0 % par rapport au BP 2021. Ainsi, après six années d'évolution budgétaire quasi stables, l'inscription 2022 connaîtra une évolution plus significative du fait de la mise en place du RIFSEEP, le régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. On met tous ensemble en place, en ce moment, le RIFSEEP. Ainsi que le recrutement lié à la mise en œuvre des politiques sociales et de la revalorisation des salaires des agents de catégorie C qui prend effet au 1^{er} janvier 2022. Ce sont les deux premières vignettes, les deux paragraphes qui ont été exposés.

Concernant les infrastructures et les transports, les dépenses des secteurs des infrastructures, des collèges et des transports pour les élèves en situation de handicap évoluent de 8,1 % par rapport au budget primitif 2021. Cette augmentation concerne principalement le budget du parc routier qui revient à un niveau normal du fait de la reprise de son activité qui devrait être moins impactée, on l'espère, par la crise sanitaire, ainsi que le secteur des bâtiments du fait de l'augmentation du prix des fluides. Mais on a encore pas mal d'incertitudes forcément sur ces deux paramètres pour 2022. Toutefois, l'augmentation n'est que de 0,5 % par rapport au total voté en 2021.

Pour la quatrième ligne, la participation du département au fonctionnement du SDIS augmente de 1,1 %. Contribution à laquelle s'ajoutera l'enveloppe de 142 500 € au bénéfice des communes et des communautés de communes afin de promouvoir le volontariat. On en a déjà parlé.

Enfin, les autres dépenses affichent un montant de 17,3 millions d'euros, soit une baisse de 1,2 % par rapport au budget primitif 2021. La collectivité maîtrise au mieux ses frais généraux.



PRÉVISION D'ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

Synthèse de l'évolution des soldes de gestion :

(Soldes calculés de BP 2021 à BP 2022)

➔ **Épargne de gestion : 32,3 M € (+ 8,8 M€)**

- Intérêts de la dette : 1,3 M €

➔ **Épargne brute : 31,0 M € (+ 9,1 M€)**

- Capital de la dette : 9,0 M €

➔ **Épargne nette : 22,0 M € (+ 11,1 M€)**



Si notre stock de dettes peut augmenter au regard du ratio dette/ habitant très en-dessous de la moyenne nationale, l'épargne doit être préservée !

9

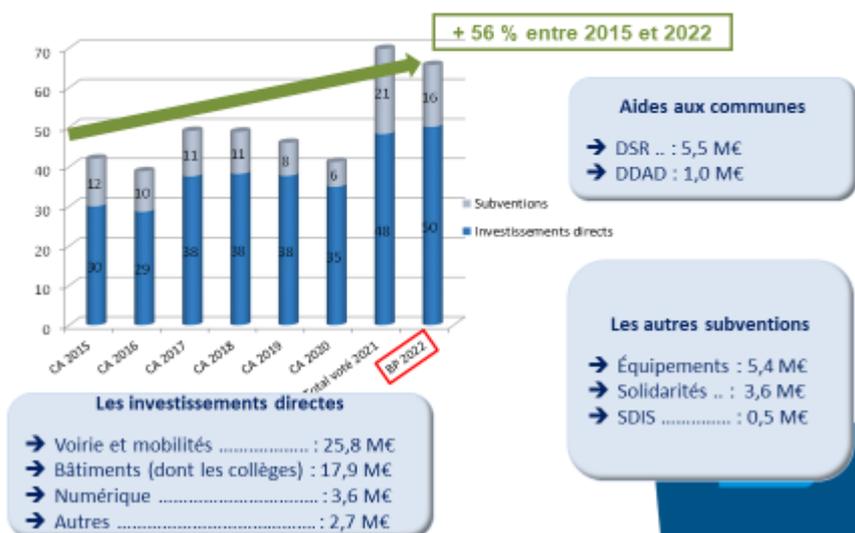


La diapositive suivante montre les prévisions d'évolution des soldes d'épargne. L'écran suivant décompose, en trois parties, nos soldes d'épargne, comme on le fait habituellement, les épargnes de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Il y a des différences avec les intérêts et les capitaux à chaque fois, étant donné les prévisions de recettes et de dépenses que je vous ai présentées précédemment. J'attire toutefois votre attention sur le fait que même si notre épargne est à un niveau suffisant, cette dernière reste très fragile. Je vous rappelle que sans la neutralisation d'une partie de nos amortissements depuis 2015, notre épargne brute serait à peine suffisante. La préservation à minima de notre épargne nous oblige donc à une vigilance constante quant à la maîtrise de nos dépenses et à une surveillance accrue de l'évolution de nos recettes. Vous avez pour l'épargne de gestion 32,3 millions d'euros. Je ne reprends pas les augmentations, mais elles sont précisées sur la diapositive. L'épargne brute avec 31,0 millions d'euros et l'épargne nette avec 22,0 millions d'euros.

PERSPECTIVES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Conforme à l'engagement de 60 M€/an réalisés sur la mandature
(avec un taux de réalisation d'environ 90%)

En millions d'€



10

Venons maintenant à l'investissement. Le dimensionnement de notre effort d'investissement est totalement conforme avec nos engagements consistant à viser 60 millions d'euros réalisés, avec un taux d'exécution que nous espérons aux alentours de 90 % pour l'an prochain.

Notre budget d'investissement serait donc en nette augmentation à environ 66,6 millions d'euros. Vous voyez sur le graphique, en abscisses, de la même façon les CA, c'est-à-dire les comptes administratifs. C'est la photographie de ce qui a été vraiment dépensé de 2015 à 2020 puisque les dépenses et les recettes sont finalisées totalement. Le BP, pas complètement terminé pour 2021, et le BP 2022 avec, en bleu ciel, les subventions et les investissements directs que vous avez sur l'histogramme en bleu plus foncé.

L'exercice 2022 aura pour priorité l'innovation par le numérique, la poursuite de la modernisation des collèges, le développement durable, l'entretien et la modernisation de nos moyens de circulation avec les mobilités douces.

Les principales masses budgétaires vous sont présentées à l'écran. L'exercice 2022 est la confirmation de la volonté départementale d'aider l'ensemble de nos territoires et notamment les plus ruraux au travers des différents dispositifs ou enveloppes dédiées. Vous les retrouvez sur la droite dans

les encadrés bleu ciel. Notamment, la DSR (dotation de solidarité rurale) que les maires et l'ensemble des communes connaissent bien maintenant. Il vous est proposé de reconduire une enveloppe de 5,5 millions d'euros. En effet, il reste essentiel de continuer à accompagner l'investissement dans nos territoires ruraux et ainsi de soutenir le tissu économique tout en privilégiant les infrastructures utiles à nos concitoyens.

De la même manière, il est proposé de reconduire une enveloppe d'un million d'euros pour la dotation départementale d'aménagement durable, on l'a déjà évoquée, la DDAD qui est destinée à accompagner les projets d'investissements publics liés à l'environnement et au développement durable.

Il est également proposé d'accorder au SDIS une subvention exceptionnelle renouvelée, qui est chaque année exceptionnelle, cher Philippe, de 0,5 million d'euros afin de lui permettre de renouveler plus rapidement les matériels nécessaires à son activité.

Enfin, le département continuera de soutenir les projets de modernisation des EHPAD au travers notamment d'avances remboursables.

Le département participera aussi aux investissements d'équipement sur le territoire notamment dans les domaines sportifs et culturels.

Je vous indique qu'au final, l'emprunt d'équilibre s'élèvera à environ 35,3 millions d'euros.

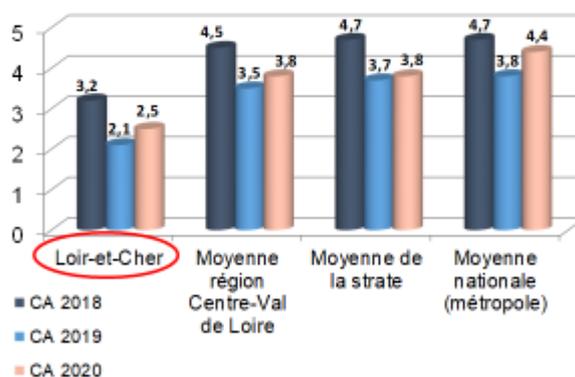


SITUATION COMPARÉE DU DÉPARTEMENT

Capacité de désendettement en années

(Source : data.gouv.fr – moy arithmétiques – 2020)

En années



11

Lors de notre débat d'orientation budgétaire, je vous ai projeté ce graphique, donc la diapositive 11 qui compare notre capacité de désendettement. Vous savez que c'est le fameux coefficient que j'aime bien. On est dans des situations compliquées lorsque l'on est au-delà de 7, il se mesure en années. C'est entouré en rouge pour le Loir-et-Cher. Vous avez donc à chaque fois la capacité de désendettement qui est montrée sur le compte administratif 2018, 2019 et 2020. Vous avez des comparaisons par rapport à la région Centre-Val de Loire, par rapport à des départements de notre strate et par rapport à la moyenne nationale. Ce ratio, pour 2021, devrait finalement se maintenir aux alentours de 2,3 années. Fin 2022, il se stabiliserait aux alentours de 2,8 ans et traduirait ainsi notre très bonne maîtrise de la charge de notre endettement au cours des six derniers exercices budgétaires. La gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement et de notre dette permet ainsi de vous proposer un budget ambitieux et surtout volontariste.

Voilà pour cette capacité de désendettement qui est en années. Vous voyez qu'à chaque fois, on est toujours en dessous des départements de même strate et de la moyenne nationale. Je termine cette présentation avec un film qui présente notre budget sur une base cent. Il y a une petite vidéo normalement.

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Vous recevrez bien entendu les documents projetés dans vos boîtes mail.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

J'ai une petite conclusion. Vous avez donc eu par rapport à 100 euros de dépenses le récapitulatif et le résumé. Pour conclure dans ce contexte sanitaire, ce qui est certain, c'est qu'il est incertain. Nous devons plus que jamais maintenir le cap avec fermeté et pragmatisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Il s'agit ainsi de favoriser les conditions propices au soutien de notre territoire pour à la fois assurer notre rôle d'amortisseur social, soutenir l'économie et améliorer surtout la vie des Loir-et-chériens. La gestion toujours rigoureuse de notre assemblée en anticipation des difficultés nous permet aujourd'hui de piloter une capacité financière et donc une action au service de notre département afin d'assurer à notre territoire son attractivité et surtout son développement.

Je finirai en citant un philosophe français du XIXe siècle, Maurice Blondel, concepteur d'une philosophie de l'action qui a écrit : « *L'avenir ne se prévoit pas, mais il se prépare* ». C'est bien ce qui vous est proposé dans ce budget 2022 et je vous remercie tous pour votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Merci, Claire, pour cette présentation synthétique et précise du budget primitif 2022. Ce n'est pas un exercice facile, toujours réalisé avec beaucoup de rigueur. Bravo. Merci également aux services pour le travail important et la réactivité nécessaire pour construire ce budget sous l'impulsion des élus afin de traduire nos projets pour 2022. Nous avons là un budget dynamique et offensif qui nous permettra de mettre les moyens suffisants à hauteur de nos ambitions pour le Loir-et-Cher et en accord avec la feuille de route que je vous avais présentée en juillet dernier. Il s'agit d'un budget équilibré, raisonnable, mais également réaliste qui va nous donner de véritables moyens pour nos actions futures pour l'année à venir. Je tiens à le rappeler une nouvelle fois aujourd'hui, l'objectif principal de nos actions est d'assurer aux Loir-et-chériens un accompagnement répondant à leurs préoccupations en termes notamment de santé et de solidarité, mais également de sécurité et de qualité de vie. Ainsi, le département a fait le choix d'investir de façon significative dans ces domaines, mais également dans les domaines tels que la jeunesse et l'éducation. Le Loir-et-Cher est le département de la région Centre-Val de Loire qui investit le plus dans les collèges et nous pouvons en être fiers. En termes de solidarité, si le budget peut paraître très important, il n'en est pas moins parfaitement maîtrisé et répond précisément à nos compétences. Compte tenu du désengagement progressif de l'État dans ce domaine, le département reste le chef de file des solidarités.

Concernant la sécurité civile, le département abonde pour 2022 sa dotation au SDIS de plus de 5 millions d'euros, signe fort de sa reconnaissance envers l'engagement et la qualité des interventions de ses femmes et de ses hommes, pompiers volontaires ou professionnels, auprès de la population. Le budget primitif qui nous a été présenté aujourd'hui répond avec force également aux enjeux environnementaux. Soucieux de la protection de l'environnement et de la biodiversité, mais également de la sauvegarde de nos espaces naturels sensibles et de nos producteurs, ce budget nous permet de nous engager concrètement sur la voie d'une démarche responsable et pragmatique. Notre investissement ambitieux et offensif nous permettra également de soutenir les entreprises locales et l'économie du Loir-et-Cher. Il est important de le souligner. Nous devons garder à l'esprit que le département se doit d'être au rendez-vous de l'innovation notamment dans le domaine du numérique, mais également de l'attractivité de notre territoire en conservant la qualité du service public. Nous poursuivons la modernisation de nos collèges, mais aussi l'entretien de nos infrastructures routières, ouvrages d'art et bâtiments. Par ailleurs, le maintien des budgets de la DSR et de la DDAD est un message fort auprès des communes pour lesquelles le département reste le partenaire privilégié.

Pour résumer, chers collègues, ce budget offensif répond parfaitement aux attentes des Loir-et-chériens : la santé, la sécurité, les solidarités, les mobilités, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, le logement, la famille, la jeunesse, le sport et la ruralité. 2022 doit être une année optimiste, audacieuse et constructive pour le Loir-et-Cher. Je vous remercie.

Juste un mot avant de vous donner la parole, concernant la DDAD, j'ai bien entendu le message lors de notre dernière session, la semaine dernière, et je vous proposerai un groupe technique composé de trois élus de la majorité et de trois élus de l'opposition pour éventuellement faire des propositions sur ses modalités et des adaptations de ce dispositif. Une prise de parole de Michel Fromet.

Monsieur Michel FROMET

Claire a fait une présentation très concrète, illustrative du budget. C'est toujours très pédagogique et je la remercie pour la qualité de son document. Cependant, dans le document j'ai trouvé une petite différence avec le budget que j'ai sous les yeux. À la page 344, il est question des dépenses de fonctionnement et dans ces dépenses de fonctionnement, il y a évidemment un volume très important qui correspond aux dépenses d'aide sociale. Ces dépenses sociales sont bien de 211,1 millions, c'est ce que tu as dit Claire, mais derrière je trouve ceci : ce budget représente une augmentation de 4,17 % par rapport au primitif 2021. Tu as annoncé 1,9, je crois. D'où vient cet écart ? C'est curieux.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Nous allons regarder.

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Nous allons vérifier ce point.

Monsieur Stéphane CADORET, directeur général adjoint des solidarités

C'est par rapport au total voté, tout simplement. Vous vous souvenez, lors d'une session précédente, vous avez diminué le montant alloué au secteur des solidarités en décision budgétaire modificative. La référence de 4,17 % se fait par rapport au total voté au BP, et 2 % par rapport au total voté après décision modificative.

Monsieur Michel FROMET

D'accord.

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Y a-t-il d'autres prises de parole? Une intervention de Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Il faut bien commencer. Monsieur le président, mes chers collègues, la session budgétaire est la session annuelle la plus importante de la vie de notre assemblée. Elle nous engage pour une feuille de route d'un an ou plus et est l'occasion pour l'exécutif de marquer ses grandes priorités. Elle est aussi pour l'opposition l'occasion de présenter publiquement les alternatives qui peuvent exister. En démocratie, et c'est une chance, il y a toujours des alternatives et celles et ceux qui nous appellent à nous ranger sans discussion possible derrière un chef ne comprennent pas, je crois, la crise démocratique que nous traversons. Ce rendez-vous est donc aussi l'occasion de rappeler que la politique, c'est l'affaire de choix, et je le reconnais, ces derniers mois, en essayant de colmater les brèches ouvertes par vos prédécesseurs, vous n'avez pas eu forcément tout le temps pour agir à l'avenir de notre département. Très honnêtement, je reconnais également que vous n'êtes pas aidé entre vos vice-présidents qui courent après des fonctions pour préparer les prochaines élections sénatoriales et votre président de groupe majoritaire qui ne sait plus comment se signaler auprès de Monsieur Zemmour et de ses amis. Mais voilà, pendant ce temps, notre département est en pilotage automatique et le budget que vous nous présentez aujourd'hui en est l'illustration. En septembre dernier, vous nous disiez vouloir faire de la santé une grande priorité. Soit, mais dans lequel de vos choix budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui retrouvons-nous cette priorité ? Vous nous disiez vouloir préparer le département aux défis de demain. Mais vous ne nous présentez aucun projet d'investissement innovant notamment dans le domaine de la transition écologique ou de l'aménagement du territoire. Vous nous proposez des routes, des routes, des routes et encore des routes. Lors du vote du BS en juin dernier, vous aviez déjà fait le choix de l'extrême prudence en consacrant près de 12 millions d'euros au remboursement de l'emprunt. Aujourd'hui, vous nous présentez un budget petit braquet que vous justifiez notamment en sous-estimant certaines recettes et j'y reviendrai dans le détail.

Monsieur le président, mes chers collègues, notre département est une digue de protection sociale pour nombre de nos concitoyens. Face à la crise, il faut consolider cette digue et le faire vite. Si vous nous présentez des postes budgétaires à la hausse, notamment les 1,9 % pour les solidarités dont nous avons parlé et qu'il faut encore relativiser compte tenu effectivement du comparatif que l'on peut faire de BP à BP, je rappelle quand même que cette année, il faut mettre ces chiffres d'augmentation en relief de l'inflation estimée à 2,2 % par l'INSEE pour l'année 2022. Si évidemment, je ne peux que saluer l'augmentation du budget des solidarités, cette augmentation est également en trompe-l'œil tant elle est le fruit de la contractualisation avec l'État notamment sur le plan pauvreté. Si nous voulons être parfaitement honnêtes et cohérents, il nous faut accompagner ces efforts d'un soutien plus marqué à nos travailleurs sociaux. Notre point faible, et d'ailleurs le rapport sur la mise en œuvre des mesures en faveur par exemple de l'ASE l'illustre bien, nous en avons parlé et je ne vous jetais pas la pierre sur ce point, c'est que nous ne parvenons pas à consommer l'ensemble de nos crédits et à mettre en œuvre l'ensemble de nos actions prévues, notamment faute de moyens humains. Sur ce point spécifique, je voudrais d'ailleurs revenir sur la mobilisation spectaculaire et tout à fait légitime des travailleurs sociaux la semaine dernière dans les rues de Blois. Cette mobilisation qui fait suite au mouvement social des aides à domicile l'année dernière et qu'on pourrait également mettre en relief avec les revendications légitimes des assistants familiaux et leurs revendications, notamment en faveur de revalorisations salariales.

Monsieur le président, la semaine dernière vous nous avez déclaré vouloir avancer et prendre en compte les propositions qui peuvent changer la vie de nos concitoyens et ne pas revenir sur la question de l'audit et des affaires. Aujourd'hui, nous vous prenons au mot et à l'occasion de cette session, nous vous avons adressé des propositions concrètes et chiffrées. Ces propositions ont une ambition, celle de la priorité à la jeunesse. Elles se déclinent dans les sept amendements que nous vous avons transmis et que nous examinerons, notre plan jeunesse 2041 investit le champ éducatif, le champ des loisirs et le champ social. Il propose de concerner l'ensemble des jeunes et des familles de notre département, aussi bien sur l'achat des fournitures scolaires pour renouer avec l'ambition républicaine d'une école obligatoire et gratuite, sur le lancement des études d'un nouveau collège à Blois qui concernera l'ensemble des collégiens blésois, sur le développement de l'aide aux vacances, sur la création d'un revenu de solidarité jeunesse à l'heure où la précarité des jeunes explose et qu'il nous semble urgent de participer à l'effort collectif de lutte contre la précarité. Alors, nous allons en parler tout à l'heure, mais vous le voyez, notre plan jeunesse 2041 répond à des priorités que nous vous proposons d'assumer collectivement, des choix budgétaires et des engagements concrets. Notre plan jeunesse est la démonstration que d'autres choix budgétaires sont possibles dès lors que vous ne vous entêtez pas dans le financement de gadgets de communication comme l'agence d'attractivité ou le développement du Breuil qui constituent un contresens historique par rapport aux enjeux écologiques et aux défis climatiques. Il est également financé, notre plan, par une évaluation qui nous semble plus optimiste de nos recettes. Je voudrais dire que la mobilisation de la cagnotte qui a été constituée ces derniers mois et ces dernières années est aujourd'hui un enjeu très important, et quand on voit le niveau d'endettement par habitant de notre département par rapport aux départements de même strate, je crois que nous en avons encore l'illustration.

Pour terminer, Monsieur le président, vous le voyez, nous voulons incarner une opposition constructive, une opposition fondée sur des priorités qui nous semblent déterminantes pour garantir l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Désormais, la balle est dans votre camp. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention. Deux points : si l'inflation se confirme, il y aura bien entendu des ajustements en DM1 et DM2. Autre point, sur la santé, il ne t'a pas échappé que j'avais mis en place une commission spécifique d'experts santé pour essayer de trouver des solutions par rapport aux problématiques catastrophiques de notre démographie des professionnels de santé dans le département. Les conclusions de cette commission devraient être rendues fin janvier pour une présentation en février. Il y aura donc une adaptation du budget santé en DM1. D'autres interventions ?

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, mes chers collègues, ce budget qui nous a été présenté, toujours avec talent et clarté par notre collègue Claire, est dans la ligne des orientations budgétaires qui nous ont été soumises le 11 octobre. Bien que les récentes réformes fiscales nous aient privés de la maîtrise de nos recettes, ce budget est dynamique et offensif en accord avec la feuille de route tracée par notre président en juillet. Dynamique et offensif parce qu'il nous propose un niveau élevé d'investissement à

hauteur de 66,6 millions d'euros avec des priorités essentielles pour notre avenir. Il s'agit de l'innovation par le numérique, la modernisation de nos collèges, le soutien des investissements à des communes et le développement durable. Ces choix d'investissement traduisent la proximité de notre collectivité avec les préoccupations de nos concitoyens. Nous réalisons un effort considérable en faveur du service d'incendie et de secours en contribuant à son fonctionnement dans une proportion plus importante que nos voisins et en inscrivant une subvention considérable de 5 millions d'euros pour ses investissements notamment la modernisation de ses équipements et matériels. Nous sommes en outre le département de la région qui investit le plus dans ses collèges. Ce choix d'un haut niveau d'investissement participe à l'attractivité de notre territoire. Il est de plus un soutien majeur pour nos entreprises.

Ce budget est équilibré, raisonnable et solidaire en cohérence avec nos missions et nos actions futures. Avec une inscription de plus de 3 millions d'euros, il répond aux enjeux environnementaux. Les moyens humains sont au cœur de ses préoccupations avec la mise en œuvre du nouveau règlement du télétravail, la modernisation de ses moyens d'action et l'inscription des crédits nécessaires à la mise en place en 2022 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de nos agents.

Ce budget est solidaire du territoire en promouvant son attractivité et en soutenant les investissements des communes qui le composent par le maintien de la DSR et de la DDAD. Il est aussi solidaire de ses habitants fragilisés par l'âge, le handicap ou la perte d'emploi. Il traduit de belles initiatives en matière d'accompagnement de l'autonomie, en matière de contractualisation avec l'État pour renforcer la protection de l'enfance et la lutte contre la pauvreté, comme en matière de valorisation des assistants familiaux. Avec 211 millions d'euros, le budget consacré à l'action sociale et aux solidarités pèse près de 60 % du budget de fonctionnement.

Monsieur le président, c'est un budget à l'image de notre collectivité, responsable et tournée vers l'avenir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je rappelle quand même que le conseil départemental n'a jamais voté un montant d'investissement aussi élevé avec les 66 millions d'euros qui vous sont proposés. Concernant la cagnotte et les DMTO, une petite précision : des bruits circulent actuellement sur le fait que Bercy s'intéresse à cette évolution des DMTO, qui ne sont pas pérennes d'ailleurs. Cela peut changer d'une année sur l'autre. Néanmoins, Bercy s'intéresse à la possibilité d'écrêter ces DMTO. Je pense donc qu'il faut être extrêmement prudent sur ce sujet. D'autres interventions ?

Monsieur Guillaume PELTIER

Merci, Monsieur le président, mes chers collègues, au nom de la majorité départementale de l'UPLCI de la droite, du centre et des Indépendants que j'ai l'honneur de présider avec Catherine, et dans le prolongement de ce qu'elle vient parfaitement d'exprimer, nous voulons saluer un budget de fraternité, de justice et d'audace. Fondé sur sept piliers à l'image des chiffres clés suivants :

Premièrement, il s'agit d'un budget consolidé de 426 millions d'euros avec des recettes solides.

Deuxièmement, vous l'avez évoqué et Claire l'a très bien dit, 211 millions d'euros de dépenses sociales consacrées aux plus fragiles, aux plus vulnérables, au service de nos anciens ou des Loir-et-chériens handicapés, avec une pensée particulière pour les 1 200 enfants accueillis dans nos structures, 800 allocataires du RSA qui ont retrouvé le chemin de l'emploi, ou encore l'amélioration légitime et juste de la rémunération de nos soignants et de nos aides à domicile.

Troisièmement, vous venez de le préciser, un record d'investissement pour notre département de près de 67 millions d'euros, en particulier pour notre jeunesse à travers les collèges, et pour le numérique.

Quatrièmement, une dotation très précieuse et très appréciée par l'ensemble de nos communes rurales, par nos maires, par nos élus locaux, par tous nos terroirs ruraux, de 5,5 millions d'euros à travers la DSR.

Cinquième pilier, nos sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Vous l'avez rappelé également, 5 millions d'euros de subventions exceptionnelles.

Sixième pilier, et c'est important pour la souveraineté et la maîtrise de notre destin, la maîtrise de la dette à 2,5 années de capacité de désendettement, ce qui démontre la saine gestion des deniers publics.

Enfin, par rapport à ce qui a été évoqué à l'instant sur le besoin d'une vraie politique environnementale, je veux préciser, en lien avec Claire Foucher-Maupetit et Pascal Huguet, combien nous nous engageons, à votre demande, pour les circuits courts. C'est de l'écologie positive, c'est de l'écologie rurale, loin des ayatollahs de l'idéologie parisienne, des écolos parisiens anti-chasse, anti-pêche, et anti-rural. Il s'agit à travers ce très beau projet, ce très grand défi que nous allons porter ici dans le Loir-et-Cher, d'aboutir dès 2022 à 50 % de produits locaux et de qualité dans notre restauration collective. Le Loir-et-Cher, nous le rappelons, c'est 8 millions de repas distribués chaque année dans l'ensemble de nos écoles, de nos collèges, de nos lycées, de nos hôpitaux, de nos maisons de retraite, et nous allons amplifier nos efforts à travers la légumerie. En 2021, 10 tonnes furent travaillées dans cette légumerie. Aujourd'hui, 65 agriculteurs sont adhérents à Agrilocal 41 et plus de 400 agriculteurs à Saveurs 41. L'objectif est de vous faire des propositions très fortes et très audacieuses, au printemps, à l'occasion des assises de l'alimentation locale.

Loin de la politicaillerie obsessionnelle de certains à l'encontre de la majorité ou de ma personne, je rappelle que la liberté d'expression et d'opinion est fondatrice de notre démocratie. Je rappelle, contrairement à Monsieur Vételé, que je ne suis pas soutenu par l'extrême gauche, la France insoumise et Monsieur Mélenchon à l'occasion des élections départementales et que notre majorité agit pour le bien commun et l'intérêt général au service de trois valeurs très claires : la valeur du travail pour lutter contre l'assistanat, la valeur de la fraternité pour lutter contre toutes les injustices et la valeur de la ruralité pour lutter contre le centralisme parisien.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention, nous allons donc passer maintenant à l'étude des 22 dossiers en lien avec le budget. Puis nous aurons le dossier numéro 23 qui synthétise le budget primitif et les éléments financiers pour 2022.

Pour un bon déroulé de nos travaux, je vous propose la méthode suivante : présentation du dossier par le rapporteur, présentation éventuelle d'un amendement, prise de parole, mise au vote éventuel de l'amendement, et mise au vote du dossier. Nous allons donc débiter par le dossier numéro un que je prends en charge.

1. Subventions 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le premier dossier fixe le niveau des subventions attribuées par le conseil départemental, soit 11 388 553 € en fonctionnement, dont 8 343 192 € attribués lors de cette session. 14 715 475 € en investissement, dont 270 835 € attribués lors de cette session. On notera également la mise en place d'un nouveau règlement intérieur général d'attribution des subventions qui vise à renforcer la visibilité de l'action du département au titre des subventions allouées aux associations, aux collectivités et à leurs établissements publics, avec une entrée en vigueur à compter de ce jour et qui s'appliquera aux subventions attribuées lors du vote du budget primitif 2022.

À signaler également une nouvelle obligation légale, en rapport avec l'article 12 de la loi du 24 août 2021. Cette nouvelle obligation légale impose la signature du contrat d'engagement républicain qui vient rappeler les principes essentiels de notre République et que toute association sollicitant de l'argent public s'engage à respecter : respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité

de la personne humaine ainsi que les symboles de la République ; ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. L'association est informée que tout manquement à cet engagement républicain provoquera le retrait de la subvention et la récupération des sommes allouées. Enfin, concernant le dispositif Festillésime 41, compte tenu de la crise sanitaire et afin de ne pas pénaliser les organisateurs, il est proposé à titre exceptionnel de déroger au règlement et de ne pas appliquer la limitation à deux manifestations par an et par territoire communal. Il est proposé également de maintenir le taux de subvention à 60 % pour le report en 2022 des manifestations d'artistes missionnés en 2021.

Pour ce dossier, nous avons un amendement présenté par Benjamin et Hanan. Benjamin, si tu veux présenter ton amendement.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Philippe, ce n'est pas un amendement véritablement sur le fond du dossier, puisqu'effectivement, sur l'attribution des subventions, c'est important que le département puisse revenir à son niveau de financement et qu'il n'y ait pas de nouvelle baisse de subventions aux associations qui font vivre le lien social et, au quotidien, la réelle fraternité de notre territoire. Simplement, c'est un amendement qui concerne l'agence d'attractivité puisqu'on fait figurer la subvention à l'agence d'attractivité dans ce rapport, ce qui d'ailleurs pourrait se discuter puisque la référence à l'agence d'attractivité réapparaît dans un autre rapport sur le développement du territoire. Je pense que cette agence d'attractivité aujourd'hui, et je l'ai déjà dit, on ne va pas refaire le débat, ne doit pas être une priorité de notre département. Je pense qu'il y a d'autres moyens de faire vivre l'attractivité de notre territoire, c'est l'encouragement des solidarités, c'est le soutien à l'environnement, c'est le soutien à notre jeunesse et cette agence d'attractivité ne remplit pas cette fonction. C'est donc un amendement de suppression de la ligne qui concerne l'agence d'attractivité et qui permettrait de financer d'autres priorités par ailleurs. Puisque, s'il y a de nouvelles dépenses, il faut effectivement faire des économies ailleurs, donc c'est une proposition.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je rappelle que notre département qui compte à peu près 331 000 habitants a perdu près de 3 000 habitants en trois ans. Nous avons 9 000 offres d'emplois qui ne sont pas pourvues, des difficultés pour nos entreprises à recruter des cadres, des ingénieurs, des techniciens spécialisés. Nous connaissons une démographie des professionnels de santé extrêmement préoccupante et il va falloir absolument que l'agence d'attractivité, qui d'ailleurs le prépare, propose de nouveaux projets pour attirer ces professionnels de santé. Cela va être l'une de ses missions. Je rappelle que la création de cette agence d'attractivité a été votée à l'unanimité sauf toi, Benjamin, le 24 avril 2020. En France, il y a près de 33 départements qui ont des agences d'attractivité et trois régions. Lors des assises de Bourg-en-Bresse (congrès de l'ADF), bon nombre de départements ont annoncé qu'ils allaient s'engager dans ce type d'agence. C'est donc un point essentiel. Catherine, présidente de l'agence d'attractivité, si tu veux rajouter quelques mots.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Vous avez rappelé la date de création de l'agence. J'aimerais faire part de l'activité qui a été déployée par cette agence sur notre territoire, à savoir de nombreuses réalisations pour valoriser la notoriété de notre département, la mise en place d'outils structurants et pragmatiques notamment pour les recruteurs, le développement de la fierté du sentiment d'appartenance à notre département, et la cible particulière, vous l'avez souligné président, des professionnels de santé. Pour ce qui concerne la valorisation et le renforcement du Loir-et-Cher, elle s'est réalisée auprès des réseaux sociaux avec la création de contenus, de 22 vidéos, la création ex nihilo du site Web de l'agence, six articles de presse nationale, quatre encarts publicitaires dans les dossiers spéciaux attractivité des territoires ruraux, la mise en œuvre des premiers produits à destination des recruteurs contacts avec Job Pike, Job Conjoint, en mai 2020, avec 40 signataires de la charte « outil marque employeur départementale ». Ce sont des outils qui sont testés auprès de 22 recruteurs, 150 entretiens d'employeurs ont été réalisés, 25 accompagnements Job Pike et 27 accompagnements Job Conjoint. La création aussi d'outils marque employeurs qui est constituée d'une brochure sur le Loir-et-Cher avec des témoignages d'employeurs. Ce document est adaptable pour les sociétés qui souhaitent recruter. Une campagne aussi de communication digitale et d'affichage, vous avez pu voir les affiches valorisant les emplois dans notre Loir-et-Cher, la participation aussi à une action de prospection valorisant le 41 en permettant l'arrivée de

8 apprentis au CFA de Blois en provenance de l'île de la Réunion, des partenariats avec de multiples acteurs locaux, des créations de podcasts, des projets avec la chambre des métiers qui sont en cours, et pour ce qui concerne la santé, la création de contenus spécifiques notamment des pages Web média permettant les référencement, la réalisation de vidéos de témoignages de professionnels de santé en Loir-et-Cher, et un premier partenariat avec l'université.

Si on regarde la date de création de cette agence d'attractivité, elle a déployé une action remarquable avec une petite équipe et je tiens à souligner le travail qui s'effectue au sein de cette agence. D'ailleurs, siègent au sein de cette agence bon nombre de nos collègues puisque siègent à l'assemblée générale Élodie Péan, Michel Contour, Claire Foucher-Maupetit, Philippe Sartori, Pascal Huguet, de la même façon que moi-même je siège en cette agence, notre président, Guillaume Peltier, Florence Doucet. Bernard Pillefer en est le deuxième vice-président, la première vice-présidence étant assurée par Yvan Saumet en tant que président de la CCI. Pour ma part, j'estime que cette agence est particulièrement importante et essentielle pour l'attractivité de notre département. Comme l'a souligné le président, nous avons besoin de développer cette attractivité pour permettre à nos entreprises de recruter et permettre d'ailleurs même à notre collectivité de recruter.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine, pour ces précisions importantes. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre au vote cet amendement.

Monsieur Jacques PAOLETTI

Monsieur le président, cher Philippe, cela fait un peu écho à ce que vient de dire Catherine Lhéritier. La semaine dernière, on a eu une grande leçon de la part de notre directeur général des services, cher Xavier, sur les bonnes pratiques. En s'appuyant sur le rapport d'analyse interne qui rappelle un certain nombre de choses, en particulier le fait que les élus intéressés à un projet de délibération de l'assemblée départementale sont invités à ne pas participer au vote. Or, Catherine vient d'intervenir évidemment en tant que première vice-présidente du département, mais aussi en tant que présidente de l'agence d'attractivité. Catherine est également présidente de l'association des maires de Loir-et-Cher, et bravo Catherine pour ta nomination à l'échelle nationale puisque j'ai cru comprendre que tu étais également vice-présidente de l'association des maires de France et présidente de l'agence de développement touristique de Loir-et-Cher. Donc de belles missions qui font écho effectivement à l'amour que nous avons pour notre Loir-et-Cher et pour le besoin de consolider son attractivité. Pour autant, parce que je ne remets pas du tout en cause ces mandats et le travail qui est porté, Catherine ne peut pas participer au vote puisqu'effectivement, on parle ici d'associations loi 1901 et qu'à ce titre, et pour revenir sur les bonnes pratiques qui doivent être les nôtres, je ne vois pas comment Catherine pourrait participer au vote concernant les subventions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Xavier va donc nous donner quelques éléments et notre juriste également.

Monsieur Xavier PATIER

Merci beaucoup, c'est une question juridique qu'on s'est évidemment posée et qui n'est pas si simple. Il y a deux cas de figure. Renseignements pris et d'ailleurs je pense que Frédéric Pont va le préciser si c'est nécessaire, quand y a-t-il conflit d'intérêts ? Il y a un conflit d'intérêts lorsqu'un des élus qui peut d'ailleurs être de l'exécutif ou pas, de la majorité ou pas, a une fonction dans un organisme où il n'est pas représentant du département. À l'inverse, lorsque le département, que ce soit d'ailleurs un arrêté du président ou l'assemblée délibérante qui désigne un de ses membres pour le représenter dans un organisme, il n'y a pas de conflit d'intérêts parce que ce serait trop systématique. C'est ce que nous disent les juristes. On a donc regardé les satellites ou les quasi satellites : agence d'attractivité, agence départementale du tourisme, SEMOP du Breuil, SDIS et SMO Val de Loire numérique et quelques autres, les élus ne doivent pas se déporter. C'est ce que je voulais dire. Peut-être que Frédéric Pont qui a regardé toute la jurisprudence va nous le dire plus précisément.

L'agence d'attractivité a un statut associatif, donc c'est une structure de droit privé à but non lucratif, mais c'est le département qui a désigné le président comme membre du conseil d'administration de l'agence.

Monsieur Jacques PAOLETTI

Et l'association des maires ?

Monsieur Xavier PATIER

L'association des maires, par contre, oui, il faut que la présidente se déporte.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Frédéric, quelques précisions ?

Monsieur Frédéric PONT, directeur de l'assemblée et des affaires juridiques

Le directeur général des services a à peu près tout dit. Effectivement, ce qui est intéressant dans les conflits d'intérêts, c'est quand ils se percutent, c'est-à-dire quand notamment il y a des conflits d'intérêts public/public ou public/privé. En l'espèce, s'agissant de l'agence d'attractivité et beaucoup des satellites ou quasi satellites du département, nos conseillers départementaux sont désignés soit par l'assemblée départementale, soit par le président, soit parfois comme l'agence d'attractivité à la fois par l'assemblée délibérante, ce que vous avez fait le 19 juillet, puis par une désignation du président puisque d'après les statuts de l'agence d'attractivité, le président du conseil départemental est président de droit du CA et il a eu la faculté par les statuts de désigner sa représentante, Madame Catherine Lhéritier. En réalité, il n'y a donc pas vraiment de conflit d'intérêts dans le cas d'espèce de l'agence puisque ce sont des prolongements des mandats départementaux qui ont été dévolus au sein de votre assemblée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Frédéric, nous avons une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Monsieur le président, je vais vous poser plusieurs questions sur le fond et sur la forme de ce rapport.

Sur le fond, on constate une baisse de 11 000 € des subventions pour les associations entre le BP voté pour 2021 et ce BP. Est-ce un bon message envoyé aux associations qui connaissent encore des difficultés liées à la situation sanitaire ? Deuxième question, toujours sur le fond, le fonds Fareva va-t-il être reconduit pour justement faire face aux difficultés des associations ? Ensuite, sur le nouveau règlement, je me félicite effectivement de cette clarification. Par contre je trouve qu'il y a un manque de tableaux synthétiques notamment sur les conditions pour afficher la communication en fonction de l'objet, du montant, etc., ce serait bien d'avoir un tableau un peu plus synthétique qui nous permette d'expliquer aux associations la situation.

Ensuite, sur la forme, nous réitérons officiellement notre demande pour que les courriers qui sont envoyés aux associations sur les cantons des différents élus soient envoyés en copie aux représentants, aux élus, aux conseillers départementaux du canton. Et puis, une question un peu plus importante, nous avons eu accès, dans le mandat précédent, à un document qui nous permettait d'avoir une vision assez précise de la situation financière de l'association, de sa demande de subvention, éventuellement de commentaires par rapport à sa baisse ou l'augmentation de cette subvention. Nous n'avons pas eu accès à ce document cette fois et nous le regrettons alors qu'une partie ou même la totalité de votre majorité a eu la chance d'avoir ce document, d'après ce que j'ai entendu dire de vos élus. Ma question est simple, y a-t-il un service première classe pour les élus de la majorité et un service deuxième classe pour les élus de la minorité ? Vous nous avez, lors de la session dernière, affirmé votre engagement pour la transparence, cette différence de traitement entre les élus nous interroge sur cette volonté de transparence.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Concernant le FAREVA, il sera reconduit s'il y a une nouvelle pandémie et il y avait nécessité

d'accompagner les associations. Pour le moment, nous n'avons pas encore de demandes et nous n'avons pas non plus de confinement qui fasse que les clubs et les associations ne fonctionnent plus. Ce qui était le cas lors de la première pandémie. Concernant la forme, pour la copie d'informations, ce sera fait, il n'y a pas de problématique.

Madame Lionella GALLARD

Cela aurait été bien de les avoir avant.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Vous parlez de la copie ? D'accord. Une question de Marie-Hélène.

Madame Marie-Hélène MILLET

Merci, vous avez évoqué Festillésime, vous ne le savez peut-être pas parce que vous n'êtes pas là depuis très longtemps, mais c'est un dispositif auquel je suis très attachée puisque c'est moi qui en avais modifié le fonctionnement il y a une quinzaine d'années. Cela s'appelait avant « Été culturel en Loir-et-Cher » et j'avais souhaité que ce dispositif s'étale sur toute l'année. Je crois que tous les organisateurs l'apprécient beaucoup. Je pense que c'est une bonne décision de ne pas limiter le nombre de spectacles, mais je voudrais vous préciser que ce ne sont pas les organisateurs qui sont pénalisés en cas d'annulation de spectacles, ce sont les artistes. Les organisateurs, puisque le spectacle est annulé, ne payent rien. Or les artistes ne sont pas payés et je pense que cela, c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait voir. J'espère évidemment que ces situations d'annulation ne perdureront pas. En revanche, cela commence, il y a beaucoup de spectacles déjà pour le mois de décembre qui sont annulés. Je connais des artistes, malheureusement, dont les spectacles ont été annulés. Je pense que ce serait peut-être à prendre en compte si malheureusement la situation devait se poursuivre.

Je vais peut-être être un peu redondante par rapport à ce qu'a dit Lionella, mais je voulais parler aussi de la méthode des subventions et vous demander quid des séances d'étude de ces subventions. Vos prédécesseurs, je le confirme, ont toujours organisé des séances pour étudier les demandes avec des fiches structure, Lionella en parlait, avec des tableaux nous précisant les demandes pour l'année à venir ainsi que les demandes et les subventions allouées pour les années précédentes. Certes, ces séances avaient lieu en deux temps : d'abord la majorité, et ensuite avec tout le monde. Elles étaient très importantes sachant qu'il s'agit, dans nos rapports, de plus de 8 millions d'euros pour ces subventions. Lors de ces séances, le travail était clair. Chacun pouvait y demander des renseignements et apporter les modifications à la baisse ou à la hausse, car les élus connaissent bien les associations de leur canton, de leur secteur et peuvent apporter des informations que les services n'ont pas toujours. Je l'ai d'ailleurs expérimenté personnellement. Nous avons dans ce budget un certain nombre de nouvelles demandes, pour les anciens et pour les demandes récurrentes, ce n'est pas trop compliqué pour les anciens élus puisqu'on peut se référer au tableau précédent. En revanche, pour les nouveaux élus je pense que c'est très opaque parce que le tableau n'est pas très facile à comprendre. Pour votre premier budget, rien, pas de réunion préparatoire pour ces subventions. Tout était déjà prêt et sans informations dans le document que nous avons reçu. Vous aviez dit écoute, respect et participation ? Merci pour votre réponse.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'ai prévu une réunion des présidents de groupe pour évoquer ce sujet, mais l'ensemble des présidents de groupe se sont décommandés donc je ne peux pas venir vous chercher.

Madame Marie-Hélène MILLET

Au dernier moment !

Monsieur Stéphane BAUDU

Moins de 24 heures avant. La veille au soir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Concernant les subventions, je rappelle ici que 85 % du montant des subventions allouées sont identiques par rapport à l'année dernière, donc il n'y a quand même pas de modifications très importantes. Sur le dossier numéro 14, Marie-Hélène, il faudra un dépôt, puisque c'est un sujet qui te concerne.

Madame Marie-Hélène MILLET

Pourquoi ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Par rapport à Clarisse Millet.

Madame Marie-Hélène MILLET

Oui d'accord.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose de mettre au vote l'amendement de Benjamin.

Qui est pour cet amendement ? **2 voix pour** : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Qui s'abstient ? : **12 abstentions** : Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet.

Qui est contre ? **16 voix contre** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André).

L'amendement est donc rejeté.

Je vous propose une mise au vote du dossier n° 1. Je vous demande d'approuver le projet de délibération jointe en annexe du présent rapport établi en ce sens.

Qui est pour ? **28 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet.

Qui s'abstient ? **2 abstentions** : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Il n'y a pas de contre.

Je vous remercie, nous allons passer au dossier n° 2 sur les solidarités.

2. Solidarités

Monsieur Philippe Gouet, président

Le budget primitif 2022 concernant les solidarités est estimé à plus de 211 millions d'euros, soit une augmentation de 4,17 % par rapport à celui de 2021. Cette augmentation est due aux mesures de lutte contre l'épidémie, mais surtout aux mesures volontaristes du département dans la lutte contre la

précarité croissante engendrée par cette crise sanitaire et sociale. Ce dossier fait le point sur l'orientation de la campagne budgétaire pour 2022 des établissements et des services sociaux et médico-sociaux. Pour honorer son plan d'action ambitieux, le département n'hésitera pas à augmenter ses dotations aux différents projets dédiés à cette stratégie. Le Loir-et-Cher s'engage pour la solidarité vis-à-vis de nos aînés, des personnes handicapées, en favorisant notamment le maintien à domicile dans une logique de parcours et de coordination des différents acteurs. Pour clôturer ce dossier des solidarités, on parlera également de l'action sociale et de la santé. Ce dossier est présenté par Monique Gibotteau et Bruno Harnois.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci président. Effectivement, cette présentation se fera à plusieurs voix, j'essaierai d'imiter la voix de Florence pour les enfants. Donc un budget important comme tu l'as annoncé, parce que les solidarités demeurent en 2021 le premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, une conséquence directe du rôle de chef de file de l'action sociale et des solidarités, mais aussi de la crise sanitaire. Des solidarités, mais le département est très solidaire, et on l'a entendu dans la bouche de Benjamin. Budget 2020/2021 fortement alourdi, bien sûr les budgets, du fait des dépenses liées à l'épidémie de la Covid-19, l'impact étant valorisé à plus de 8,5 millions, mais également alourdi en raison d'une plus grande précarisation des publics les plus fragiles du fait de la conjoncture sanitaire économique et sociale. Le budget primitif 2021 des solidarités s'établit comme annoncé à 211 055 911 € en dépenses de fonctionnement, soit une augmentation de 4,17 % annoncée par Claire par rapport au budget 2021, budget total, c'est-à-dire le budget primitif plus la DM. Augmentation non seulement causée par la lutte contre la crise sanitaire et la précarité croissante qu'elle a entraînée, mais aussi par les actions volontaristes menées dans le cadre du schéma de l'autonomie, des démarches de contractualisation avec les services de l'État notamment la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et le plan pauvreté. La prévision de progression des allocations individuelles de solidarité, que vous retrouverez quand vous lirez en AIS, est notamment impactée à hauteur de + 5 % environ, ce qui semble prudent du fait de la stabilité du revenu de solidarité active et dans le contexte de reprise économique, mais aussi des mesures en faveur des personnels, vous le verrez dans le déroulement des chapitres suivants, et des structures de soutien aux personnes en perte d'autonomie, en particulier les mesures de revalorisation salariale prévue par le Ségur de la santé, soit + 3 millions d'euros en année pleine. Donc envers une certaine catégorie de personnel, mais on sait qu'il y a eu quelques personnels oubliés notamment dans le secteur du handicap.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 63 825 665 €, incluant les participations de l'État dans le cadre des AIS et les démarches de contractualisation menées depuis 2019. Les dépenses d'investissement s'établissent à 4 282 702 €. Elles incluent plusieurs projets dans le domaine des établissements médico-sociaux, un soutien aux porteurs de projets de maisons de santé pluridisciplinaires. En 2022 en particulier, le département soutiendra le projet du centre hospitalier de Blois dans le cadre du transfert d'un de ses EHPAD dans les anciens locaux de la résidence Amiral de Coligny avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1,7 million d'euros. Vous savez qu'en urgence on a dû évacuer les résidents et comme il fallait reconstruire l'EHPAD La Forêt, le directeur a eu une très bonne idée en souhaitant diriger cette construction sur la résidence Coligny. Les recettes d'investissement s'établissent à 314 300 €.

En ce qui concerne les orientations de la campagne budgétaire pour 2022 des établissements sociaux et médico-sociaux, sous contrôle de Florence, dans l'enfance, les orientations budgétaires 2022 de la politique enfance-famille répondent à l'ambition forte du département de développer les actions de prévention le plus précocement possible. Vous êtes tous d'accord et vous répétez souvent que diagnostiquer précocement, repérer très précocement tous les handicaps, tous les signes, c'est quand même une façon de répondre et de prendre en charge très vite nos enfants notamment ceux qui sont en situation de handicap pour favoriser l'autonomie de ceux qui nous sont confiés et confiés à l'aide sociale à l'enfance et garantir leurs droits. Le département a su être proactif pour construire un plan d'action avant même la définition des orientations nationales. La collectivité a su saisir l'opportunité de la contractualisation avec l'État pour renforcer et accélérer la mise en œuvre de son plan d'action amorcé notamment dans le cadre du schéma départemental enfance-famille 2018-2023. Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent ainsi dans la dynamique des politiques nationales. Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé entre le département, l'État et l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire le 15 octobre 2020 a fait l'objet d'un avenant que nous avons adopté en commission permanente le 13 septembre 2021. Pour rappel, les efforts financiers du département sont conséquents puisque le coût total des projets dédiés à cette stratégie est estimé à 3 835 000 €. La collectivité poursuit également son engagement pour le recrutement de nouveaux assistants familiaux, le nombre d'assistants

familiaux diminuant chaque année du fait des départs à la retraite. Concernant les établissements enfance, plusieurs extensions de capacités ont été autorisées en 2021 pour répondre à la hausse importante du nombre de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Nous avons eu une augmentation de + 10 % en un an, conséquence également du confinement. Des partenariats ont également été mis en place avec des associations de protection de l'enfant sur le département d'Indre-et-Loire.

En ce qui concerne les personnes âgées et les personnes handicapées, nos deux défis départementaux mais bien sûr sociétaux, le département s'est engagé dans une démarche innovante pour construire l'organisation de demain pour l'autonomie avec la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie dans l'objectif d'accompagner nos aînés vers un bien vieillir en Loir-et-Cher en favorisant le maintien à domicile. Nous nous sommes lancé le défi de fabriquer une réponse selon les besoins dans la proximité et dans la réactivité. Ces mesures que vous avez pu lire dans vos documents seront évaluées en fonction des textes votés des financements alloués par la CNSA, je vous rappelle qu'elle est devenue cinquième branche depuis le 1^{er} janvier, pour les établissements de compétence conjointe département et agence régionale de santé. Les orientations budgétaires ont été construites dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire qui a fortement impacté les établissements et les services à la fois en ressources humaines, en activité et en annonces gouvernementales fortes autour de l'attractivité des métiers dans un secteur social et médico-social en tension. Nous travaillons donc sur une plateforme des nouveaux métiers de l'autonomie.

Aussi, il est proposé d'appliquer un taux de + 1 % sur les dépenses brutes des budgets des établissements et services dédiés à l'accompagnement des enfants confiés. Depuis trois ans, nous étions à 0,8 %. Sur la section dépendance des EHPAD, il est proposé d'augmenter le point GIR (groupe iso-ressources) à 7,34 euros toutes taxes comprises au lieu de 7 euros, soit plus 4,80 %. L'année passée, je vous rappelle que nous avons augmenté ce GIR de + 4 %. Cela veut dire que cela donne une bouffée d'oxygène aux EHPAD pour embaucher du personnel pour des mensualités de remplacement. Ensuite, nous avons décidé de ne plus appliquer de convergence tarifaire négative aux EHPAD concernés. Qu'est-ce que c'est la convergence négative ? Nous avons deux sections, deux volets : dépendance et sanitaire. Quelquefois l'un était déficitaire et l'autre bénéficiaire. Aujourd'hui, et cela pourrait être le départ d'une nouvelle gouvernance d'EHPAD, nous avons décidé de prendre les deux sections ensemble pour traiter de la dépendance. J'attire votre attention sur le fait que les financements obligatoires, tels que notamment la reprise des déficits validés, conduisent à une augmentation des prix de journée plus importante que celle fixée par le taux de 1 %.

Je vous propose également d'installer les places prévues dans les schémas départementaux et qui ont été autorisées à l'issue d'appels à projets en particulier des places de foyers occupationnels que le département finance seul ou des foyers d'accueil médicalisé que nous finançons à deux pour des personnes handicapées vieillissantes, et plus particulièrement 15 places en foyers occupationnels appelés aussi foyers de vie sur l'arrondissement de Blois. 5 places de foyer d'accueil médicalisé en hébergement permanent sur l'arrondissement de Blois, les projets de transformation dans le cadre de la fermeture de la maison de retraite Gaston d'Orléans gérée par le centre hospitalier de Blois, et la Résidence Coligny qui va remplacer l'EHPAD de La Forêt. Les autres projets d'extension de places non prévus dans le schéma départemental ayant un impact financier pour le département ne seront validés qu'après discussion parce qu'il y a un schéma qui est voté, mais vous savez qu'il n'est pas fixe. S'il y a des besoins ou si on s'aperçoit qu'on va dans le mur ou dans la mauvaise direction, on peut toujours réajuster le schéma. Je passe la parole à Bruno.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Madame la vice-présidente, en ce qui concerne le troisième point du vote du budget primitif 2022 sur les politiques de l'action sociale et de la santé, pour ce budget primitif, il vous est proposé d'adopter les inscriptions suivantes : au titre de l'action sociale, en investissement, une inscription de 107 000 € de crédit en dépenses ; en fonctionnement, une inscription de 928 775 € en dépenses et de 3 150 € en recettes. Au titre des actions en faveur de la santé, en investissement une inscription de 206 000 € en dépenses et l'adoption d'une nouvelle autorisation de programme en faveur de l'accompagnement de projets de maisons de santé pluridisciplinaires. En fonctionnement, une inscription de 1 025 807 € en dépenses et 490 000 € en recettes dont 485 000 € de dotations de l'agence régionale de la santé pour la lutte contre la tuberculose. Ces inscriptions seront votées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ».

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monique, merci Bruno. Nous avons donc un amendement proposé par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui. Benjamin ou Hanan, qui présente l'amendement ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Vous me permettrez d'abord de remercier Monique pour la qualité de la présentation de ce rapport, de m'associer aussi à ce travail sur l'action sociale et l'ensemble des services de la DGA de Monsieur Cadoret. Je crois qu'effectivement, un travail très important est fait par notre département et je crois que s'il y a bien un domaine sur lequel il faut être très humble par rapport aux difficultés et à l'engagement des professionnels, c'est celui de l'action sociale et des solidarités puisqu'on sait, évidemment, que les situations peuvent très vite changer, qu'on est sur des situations à prendre en charge très fragiles compte tenu de personnes qui sont elles-mêmes fragilisées par des accidents de la vie. Sur ce budget des solidarités, il y a donc des choses auxquelles je ne peux que souscrire pleinement. Il y a cependant, aujourd'hui, sur cette action globale un trou dans la raquette assez important, celui à destination des jeunes. Ce n'est pas la faute spécifiquement du département de Loir-et-Cher, c'est le fait aussi, par exemple, qu'aujourd'hui, le RSA n'est ouvert qu'aux personnes de plus de 25 ans, en dehors de quelques cas très réduits. Or, on sait qu'aujourd'hui, une partie de notre population de moins de 25 ans est en situation parfois d'isolement, en situation de précarité et peine à être aidée et accompagnée. Évidemment, le département met en place le FAJD, vous allez probablement me répondre sur ce point, mais le FAJD d'abord, c'est un budget d'à peu près 250 000 €, c'est une aide ponctuelle qui ne permet pas d'envoyer un message durable à cette jeunesse précarisée. Aujourd'hui, on estime sur le Loir-et-Cher à peu près 1 500 jeunes en situation de grande difficulté sociale. Je sais aussi qu'il y a des dispositifs qui existent, vous allez probablement me parler de la garantie jeunes, vous allez me dire que le gouvernement a souhaité l'extension de la garantie jeunes. Tout cela, j'en ai bien conscience, mais on arrivera au maximum d'un objectif de garantie jeunes rempli à 100 % sur les trois missions locales de Romorantin, Vendôme et Blois, pour autour de 800 jeunes au maximum accompagnés. Il restera donc une part, peut-être même marginale, mais on parle de 600 jeunes qui ne seront toujours pas en capacité d'être aidés et d'être accompagnés. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons proposer la mise en place, à l'instar de ce qui a été fait par exemple sur la métropole lyonnaise qui je le rappelle a le statut et exerce la compétence sociale du département, nous proposons la mise en place, à titre expérimental, d'un revenu de solidarité jeune qui serait une aide qui permettrait de combler, de prendre en compte les trous dans la raquette qui peuvent exister et qui aurait pour fonction de pouvoir verser une aide sur une durée maximum de 24 mois d'un montant de 300 ou 400 € pour les jeunes, dispositif qui serait géré en lien avec les acteurs de l'accompagnement jeunesse parce que le but, c'est aussi de remettre les jeunes en dynamique, mais il y a parfois des jeunes pour qui même la Garantie jeunes constitue une marche trop haute pour rentrer en accompagnement. Comblent donc ce trou dans la raquette qui existe et être en capacité d'envoyer un message extrêmement positif de fraternité et de justice à cette jeunesse qui, parfois, est un peu désespérée et a le sentiment que rien n'est fait pour elle, même si évidemment, c'est toujours difficile de trouver nos publics quand on met en place des dispositifs. En tout cas, je crois que ce serait une grande fierté si notre département acceptait d'essayer cette mesure qui a apporté de premiers résultats très positifs salués unanimement sur le territoire de Lyon.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Je ne rappellerai pas les dispositifs d'accompagnement qui sont déjà existants puisque tu les as cités. Cette proposition, c'est ni plus ni moins que la création d'un RSA jeunes. Ce dispositif, je l'avais déjà signalé, a été totalement refusé par le Premier ministre. C'est un sujet qui a été abordé lors des assises de Bourg-en-Bresse. Il faut donc un dispositif législatif pour mettre en place un RSA jeunes. Je ne vois donc pas la possibilité de mettre en place ce dispositif. D'autres interventions ? Très bien. Je vais donc mettre au vote cet amendement.

Qui est pour cet amendement ? **2 voix pour** : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Qui s'abstient ? : **8 abstentions** : Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet.

Qui est contre ? **20 voix contre** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno

Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan.

L'amendement est rejeté.

Nous allons voter ce rapport n° 2. Je mets au vote le dossier n° 2. Vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à la politique solidarités et approuver la campagne tarifaire 2022 des ESSMS jointe en annexe au rapport établi en ce sens. Les inscriptions budgétaires, dont il est question dans le présent rapport, seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ».

Qui est pour ? **28 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet.

Qui s'abstient ? **2 absents**: Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Pas de contre ? Très bien.

Le dossier n° 2 est adopté.

3. Autonomie

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Nous passons au dossier n° 3. Ce dossier concerne le budget consacré à l'aide à la dépendance et au handicap, qui sera voté en prévoyant notamment l'intégration de l'avenant 43 du Ségur. Monique, je te laisse la main pour la présentation de ce dossier.

Madame Monique GIBOTTEAU

Nos deux défis sociétaux « vieillissement et autonomie ». Je vous ai présenté tout à l'heure la dépendance, maintenant je vais vous parler un peu d'autonomie. La dépendance, c'est 3 176 000 € en investissement, dont 2 850 000 € de crédits de paiement sur les avances remboursables. 92 800 € de recettes d'investissement qui correspondent au remboursement des avances remboursables, 58 090 725 € de dépenses de fonctionnement, 25 348 000 € en recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne le handicap, 46 825 360 € en fonctionnement, dont notamment 9 730 000 € au titre de la prestation de compensation du handicap à domicile (PCH) et 31 231 500 € au titre de l'hébergement. 351 360 € déjà inscrits dans le rapport global annuel relatif à l'octroi des subventions. Le handicap, c'est 5 806 500 € de recettes de fonctionnement, dont 2 980 000 € qui correspondent à la participation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre de la prestation de compensation du handicap.

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans des politiques nationales en mouvement, visant notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'amélioration des accompagnements des personnes âgées dépendantes à domicile ou en établissement. C'est la fabrication de la réponse dont je vous parlais tout à l'heure. On peut être à un certain moment de sa vie en résidence, on peut être à un autre moment en institution et on peut être en habitat inclusif, on peut être en habitat partagé, on peut être en intergénérationnel, en colocation. Aujourd'hui le parcours de vie est vraiment étudié et sera, en tout cas, étudié par étapes.

Parmi les mesures nouvelles, vous avez cet avenant 43 que vous allez connaître par cœur puisque c'est la revalorisation des rémunérations qui s'applique au service d'aide et d'accompagnement à

domicile, habilité à l'aide sociale, et il y en a cinq sur le département. Ensuite, une revalorisation des tarifs horaires est également prévue sur les SAAD en augmentant le plafond de 15,8 %. Aujourd'hui, 19 € l'heure, à partir du 1^{er} janvier, 22 € l'heure. Pour l'APA, allocation personnalisée à l'autonomie et pour la PCH.

Aujourd'hui, nous sommes en train de faire un petit retour en arrière puisqu'on nous demande de recalculer les heures payées pour la PCH qui étaient à 19 € bien sûr, et depuis le 1^{er} octobre, on nous demande de les recalculer à 21,21 €. On est obligé de le faire pour trois mois, de revenir depuis octobre. Avec le peu de personnel que l'on a, heureusement qu'on a une modernisation de télégestion sur le département, puisque vous le savez, ou vous ne savez pas, quand une personne entre à domicile, elle fait son code, l'heure d'entrée, l'heure de sortie et le travail, le temps effectif est directement envoyé au département. Cela nous permet de payer très rapidement l'APA et de faire les relevés pour les structures.

Ensuite, il y a ces 15,8 % et il y a l'avenant 43. Vous entendrez parler du 35, du 36 avec la prise en charge des déplacements entre deux personnes traitées ou soignées. Les orientations budgétaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent permettre la mise en œuvre des actions du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 visant notamment à fluidifier les parcours et à proposer de nouvelles offres d'accompagnement à domicile ou en établissement. C'est donc ce parcours résidentiel domiciliaire dont je vous parlais.

Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport et notamment le reversement de la participation de la caisse nationale de solidarité et de l'autonomie à la maison départementale des personnes handicapées pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public que nous appelons GIP MDPH inclus dans les dépenses concernant le handicap mentionnées ci-dessus.

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Merci Monique pour cet exposé. Y a-t-il des questions ? Je vais donc mettre au vote ce dossier n° 3. Je vous demande d'approuver le projet de délibération de ce rapport portant sur le reversement au GIP MDPH de la participation de la CNSA d'un montant estimé de 515 000 €. Vous voudrez bien également me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à l'autonomie. Les instructions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Qui s'abstient ? (**Unanimité**) Adopté, je vous remercie.

Nous allons passer maintenant au dossier n° 4 Enfance-Famille.

4. Enfance – Famille

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Le budget concernant la protection de l'enfance et de la famille sera voté en prévoyant notamment la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux employés par le département. Il sera aussi proposé de réunir, dans une délibération unique, les modalités de rémunération des assistants familiaux et des allocations et indemnités afin de simplifier la communication entre ces éléments. Ce dossier va nous être présenté par Florence.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. En premier lieu, mes chers collègues, je vous propose de donner acte de la communication du président du conseil départemental sur les prévisions de dépenses et recettes liées au domaine de l'enfance-famille qui prévoient notamment 10 000 € en dépenses d'investissement, 48 227 518 € en dépenses de fonctionnement, dont 778 150 € sur la protection maternelle et infantile, et 47 449 368 € sur l'aide sociale à l'enfance. Ce qui représente une hausse de 8,16 % par rapport au budget voté en 2021, du fait notamment de la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance ainsi que du plan pauvreté, Monique vous l'évoquait tout à l'heure. Un budget en augmentation, je voulais souligner et j'en profite, le

travail remarquable de l'ensemble des équipes de la direction Enfance-Famille qui a connu une année 2021 ... exceptionnelle. Le mot correspond sans correspondre, exceptionnelle du fait qu'on n'avait jamais connu cela, une année qu'on souhaiterait oublier puisque nous avons eu une nette augmentation d'enfants qui nous sont confiés dont, et j'attire vraiment votre attention là-dessus puisque que c'était du jamais vu, 90 tout-petits sur les catégories zéro à trois ans. Je veux donc en profiter pour vraiment remercier l'ensemble de nos équipes qui a fait face, qui ont tenu bon dans des conditions parfois pas évidentes. Remercier également nos partenaires naturellement, je pense notamment aux professionnels des maisons d'enfants à caractère social qui, elles aussi, ont fait face à la situation dans des conditions particulières. Benjamin, tout à l'heure, tu soulevais le malaise de certaines professions. Oui effectivement, grands oubliés du Ségur, les éducateurs, notamment dans les maisons d'enfants à caractère social, l'éducateur qui va devenir une denrée rare au même titre qu'un médecin, c'est un vrai sujet de préoccupation.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles prennent en compte les évolutions de la rémunération des assistants familiaux que je détaillerai après. Nous prévoyons également 1 246 000 € en recettes de fonctionnement dont 500 000 € de participation de l'État au titre de la stratégie nationale pour la protection de l'enfance. Je vous rappelle que notre département a été retenu, signe du formidable travail d'Andrea Maillot et de l'ensemble de ses équipes qui veulent faire de la prévention la clé de voûte de notre politique. C'est un combat de tous les instants, un combat que nous devons conduire et je ne doute pas que vous serez à nos côtés. Quand je pense à la prévention, c'est y compris avant la naissance, c'est de la prévention pas uniquement à destination de nos jeunes qui sont confiés, c'est de la prévention auprès des familles, de la prévention auprès des enfants et des jeunes, quelles que soient leurs conditions. Je pense notamment à la lutte contre les addictions, à la prévention contre le harcèlement sur les réseaux sociaux. C'est vraiment aujourd'hui un réel fléau avec des conséquences qu'on ne soupçonne pas nécessairement, des effets boule de neige. Lutter aussi contre ces images auxquelles nos enfants ne devraient pas être exposés, avec parfois une hypersexualisation des comportements d'enfants parfois très jeunes, 6 ans. C'est un constat que l'on fait à la fois dans nos services, mais également dans les maisons d'enfants à caractère social. Certes, nous étions peut-être naïfs à notre époque. Geneviève, toi qui étais dans l'enseignement, tu as vu des choses. Aujourd'hui des tout-petits parce que cela reste des tout-petits avec des comportements sexués, cela interpelle et cela doit nous conduire, tous ensemble, à lutter contre cela.

Il y a autre chose que je voudrais vous évoquer très rapidement et il n'est pas question pour moi de faire pleurer dans les chaumières, pour autant, il y a certaines choses sur lesquelles on doit voir la réalité en face. La poussière, ce n'est pas parce qu'on la met sous le tapis qu'elle n'est pas là. Je voulais vous parler de la prostitution chez les mineurs. Effectivement, on en parle peu, c'est un phénomène national, il ne faut pas croire que cela épargne notre département. Il ne faut pas croire que cela ne touche que les enfants relevant de l'ASE. Ce combat, nous devons le mener ces prochains mois et ces prochaines années. L'observatoire national de la protection de l'enfance a mis des groupes de travail en place à ce propos et nous serons confrontés à cette réflexion dans un futur proche.

S'agissant de la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux employés par le département – et Catherine, n'hésite surtout pas à compléter mon propos si tu le souhaites, puisque tu as particulièrement suivi ce dossier –, je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui marque une revalorisation importante de la rémunération des assistants familiaux employés par le département dans le but de renforcer l'attractivité de ce métier. Ainsi, il est proposé de revaloriser la fonction globale d'accueil. C'est la part de salaire qui est liée au statut et qui est indépendante du nombre d'enfants accueillis. Actuellement, elle est égale au minimum légal, soit 50 fois le SMIC horaire par mois, soit 524 € brut par mois et nous vous proposons de la porter à 63 fois le SMIC horaire par mois donc à 660,24 € brut par mois. Ce qui bénéficiera ainsi à tous les assistants familiaux, quel que soit le nombre d'enfants accueillis. Il est également proposé de créer une majoration de salaire pour les assistants familiaux accueillant un enfant de moins de 3 ans dont la prise en charge particulière nécessite une adaptation de l'assistant familial. Cette majoration pourrait être égale à 10 fois le SMIC horaire par mois, soit 104,80 euros bruts. Par ailleurs, à plusieurs reprises ces dernières années, la collectivité a délibéré pour faire évoluer ou créer certains éléments de rémunération des assistants familiaux. Dans un souci de cohérence et de fluidité de communication de ces éléments, il vous est proposé de réunir, dans une délibération unique, les modalités de rémunération des assistants familiaux et des allocations et indemnités versées pour les enfants qui leur sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Un complément d'information, Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Ce n'est pas vraiment un complément, Monsieur le président, mes chers collègues. Outre la pertinence de la déclinaison dans notre département de la stratégie nationale de la prévention de la protection de l'enfance, je souhaite souligner l'engagement de notre collectivité pour revaloriser la rémunération des assistants familiaux et en remercier particulièrement Florence. La part de rémunération, Florence l'a indiqué, appelée fonction globale d'accueil que nous revalorisons est en quelque sorte une garantie de rémunération. Elle a été créée, et à l'époque nous avons soutenu cette création pour éviter de trop grands écarts de rémunération lorsque les enfants quittent le foyer des assistants familiaux. Florence l'a bien décrit, les situations sont fluctuantes. Avant la création de cette fonction globale d'accueil, les assistants familiaux étaient particulièrement soumis à des variations très importantes de leur rémunération. C'est la partie de la rémunération qui traduit la compétence professionnelle des assistants familiaux et je pense que c'est très important parce que c'est une profession indispensable. Florence nous a souvent expliqué l'orientation de la politique de protection de l'enfance qui consiste à faire accueillir un maximum d'enfants chez des assistants familiaux et bien évidemment, il convient de valoriser cette profession. Pour ces deux raisons, cette revalorisation en anticipation du projet de loi d'Adrien Taquet est importante et pertinente pour l'attractivité de la profession. Je crois que c'est important, tu viens de lancer une campagne de recrutement d'assistants familiaux et je pense que la valorisation de leur profession ne pourra qu'appuyer cette campagne. Vous dire aussi que, lors des échanges au cours du comité technique, nous avons également convenu que les accueils relais ou d'adaptation de courte durée en journée seraient rémunérés au moins une demi-journée. En effet, il nous a été décrit par les assistants familiaux que quand on amène un enfant pour une heure, il faut revenir le chercher, la matinée est donc occupée. C'est ce dont nous avons convenu en comité technique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. J'ai une proposition d'amendement de Benjamin et Hanan. J'ai également une contre-proposition pour modifier éventuellement cet amendement et qui sera présentée par Florence. Donc, Benjamin ou Hanan ?

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci Monsieur le président. Dans le cadre du dossier n° 4 « Enfance-famille », nous souhaitons rajouter un paragraphe concernant le droit aux vacances pour toutes et tous. Nous savons que les loisirs et les vacances sont un droit fondamental de chaque enfant, droit reconnu depuis 1998 par la Convention internationale des droits de l'enfant. L'expérience des loisirs et de la vie en collectivité, hors cadre scolaire, est à la fois reconnue et accessible à de moins en moins d'enfants et de jeunes. Partir en vacances avec d'autres enfants ou des jeunes que l'on ne connaît pas, en vivant sur le même territoire, ne venant pas des mêmes villes, de mêmes quartiers, ne fréquentant pas les mêmes établissements scolaires, c'est aussi cela, les vacances. Un temps pour rencontrer l'autre, échanger, découvrir ensemble de nouveaux lieux, de nouvelles activités, une véritable manière de favoriser la mixité sociale, culturelle, et apprendre à vivre ensemble en séjour de vacances, puis sur son territoire. Face à ce constat, nous proposons cet amendement dans le cadre de ces missions enfance-famille, que chaque enfant et jeune puisse bénéficier au moins une fois par an d'un séjour. Pour 2022, au-delà de la poursuite de notre participation au dispositif national des vacances apprenantes, nous souhaitons une montée en puissance d'un système de bourse de vacances. Actuellement, une quinzaine de bourses annuelles de 180 € sont attribuées via les missions locales du blésois. Il convient d'en augmenter le nombre et le montant, à peu près 300 €. Comme on l'a suggéré tout à l'heure, l'attractivité passe aussi par le bien-vivre et le bien-être sur son territoire, tant pour les familles que pour les enfants et les jeunes. Je sais que dans le cadre de l'action sociale à l'enfance, il y a des séjours qui sont organisés pour les enfants accueillis par les services du département et l'idée serait vraiment d'élargir, en partenariat avec des organismes d'éducation populaire ou autres, la mise en place de séjours à destination de l'ensemble des enfants du Loir-et-Cher. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Hanan, donc un projet d'amendement légèrement modifié par rapport à votre

amendement initial. Proposition présentée par Florence.

Madame Florence DOUCET

Tout d'abord, merci Hanane. J'associe naturellement Benjamin. Votre idée nous semble intéressante. Toutefois effectivement, il y a quelque chose qui nous a, non pas heurtés, ce n'est pas le propos, mais qui nous semble un peu compliqué dans la mise en œuvre. Je pense notamment à la mise en place de critères et notamment la prise en compte du quotient familial, ce qui entraînerait pour le conseil départemental une charge supplémentaire pour nos services. Actuellement, on n'est pas paramétrés pour.

Aussi, si vous êtes d'accord et pour éviter de mobiliser nos agents, je vous propose de modifier votre amendement de la façon suivante : nous proposons d'attribuer un financement complémentaire de 30 000 € directement aux trois missions locales afin qu'elles mettent en œuvre de manière plus élargie le dispositif « vacances apprenantes », et j'ajouterais « éducatives et socialisantes », Le mot socialisant est ô combien important à l'heure actuelle, à destination des jeunes suivis par les missions locales, charge à elles d'instruire les dossiers. Un avenant aux conventions avec les missions locales sera proposé rapidement en ce sens et ces nouveaux crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2022. On peut imaginer aisément un dispositif à titre expérimental qui demandera un bilan pour une suite éventuelle, un renforcement, un ajustement. Benjamin et Hanan, êtes-vous d'accord qu'on modifie votre amendement en ce sens ?

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci Florence pour la prise en considération de notre amendement. Nous sommes d'accord pour cette modification. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Hanan, merci Benjamin. D'autres interventions avant le passage au vote de cet amendement ? Geneviève.

Madame Geneviève REPINÇAY

Une question pour Florence. Je sais qu'elle est très attentive à tout ce qui concerne les enfants et le problème de l'accueil. Quand on a reçu le premier document du numéro quatre, c'était extrêmement précis. J'avoue que quand on n'y connaît pas grand-chose au niveau des calculs financiers, quand on lit le tableau, on ne peut pas se plaindre, on ne peut pas nous en donner davantage. Quand on lisait l'ensemble, on avait l'impression qu'on avait fait beaucoup pour revaloriser la condition des assistants familiaux. Peu de temps après, on a reçu, et je suppose que tout le monde les a reçues, sur nos boîtes mails, des alertes des représentants des assistants familiaux disant qu'on n'en faisait pas assez. On s'est interrogés en se demandant si effectivement c'était insuffisant. Ensuite, on a reçu un nouveau document complémentaire disant qu'après la réunion du comité technique, vous aviez modifié, et après on entend dire qu'ils vont faire grève donc on ne s'y retrouve pas. On voudrait juste une petite précision pour savoir s'il y a eu des avancées à cette nouvelle réunion du comité technique et si le nouveau document qu'on a reçu à la suite était en réponse à leur demande. Nous sommes un peu perdus sur ce qu'il se passe.

Madame Florence DOUCET

Je vous propose qu'on fasse une réponse à plusieurs voix. Tout d'abord, je ne siège pas au comité technique donc je rate cette partie, mais il m'a semblé comprendre que sur les organisations syndicales, l'une des organisations, la CGT pour ne pas la citer, s'est abstenue, donc elle n'a pas voté contre. Pour moi c'est déjà un signe d'une avancée, Geneviève. C'est vrai qu'il fallait une évolution, une prise en considération et une prise en compte des demandes de revalorisation. Je pense que vous pouvez le constater, les chiffres parlent d'eux-mêmes, on est attentifs. Effectivement on pourra faire toutes les campagnes de recrutement que l'on veut et afficher sur les abribus, il y a la question de la revalorisation salariale, c'est une chose, mais pas seulement. Je voulais le souligner et je vais laisser la parole à Catherine Lhéritier. On a toujours été attentifs aux requêtes de nos assistants familiaux. Je siège dans une commission administrative paritaire, la commission consultative départementale paritaire avec des assistants familiaux de la CGT, je le précise également, on doit se prononcer sur des retraits d'agrément d'assistants familiaux ou d'assistantes maternelles. Je voulais vous dire que depuis 2017, date de leur réélection au sein de cette commission, c'est vraiment quelque chose d'extrêmement constructif. Ils sont

force de proposition. A contrario, l'administration est à leur écoute, ce qui nous a permis de faire des ajustements donc je pense que la collectivité est vraiment à leur écoute. Après, dans la vie, vous savez, je suis comme cela aussi, on n'est jamais complètement satisfait de ce que l'on a, mais notez que la collectivité a une réelle écoute, elle fait des efforts.

Madame Catherine LHÉRIER

Merci président. Geneviève, pour ta bonne information, tout d'abord je tiens à louer la qualité des échanges qui ont lieu avec les assistants familiaux au sein du comité technique, leur représentante est remarquable. On a discuté un peu sur cette revalorisation de la fonction globale d'accueil et on a convenu qu'on s'arrêtait sur la proposition que l'on vous fait aujourd'hui et qu'on regardera lorsque la loi d'Adrien Taquet aura été votée pour voir si on a encore des choses à revoir. C'est ce qui a fait l'objet du vote favorable d'une organisation et de l'abstention de l'autre. C'est l'issue de cette discussion qui nous a fait modifier la rémunération des accueils de courte durée, puisque si j'ai bien compris, mais je suis moins dans le cœur du sujet aujourd'hui, c'est une pratique fréquente de faire des accueils très courts chez les assistants familiaux pour voir l'adaptation des enfants. C'est l'issue de la discussion qui fait que l'on a convenu que cela ne pouvait pas être moins que la rémunération d'une demi-journée. Pour l'assistant familial, cela revient à cela globalement. La discussion est positive. Si d'aucuns continuent à envoyer des tracts, ça je n'y peux rien, mais sache que l'échange a été fructueux et très constructif au sein du comité technique. Cette augmentation de la fonction globale d'accueil est un net progrès. Je l'ai dit tout à l'heure c'est ce qui permet la régularité de la rémunération des assistants familiaux. Quelque part c'est ce qui traduit aussi leurs compétences et leur grande qualité. Peut-être dire aussi qu'on est un des rares départements à avoir une cellule au sein de la direction enfance-famille propre aux assistants familiaux pour assurer leur accompagnement et les soutenir, puisque comme tu l'imagines bien, les situations qu'ils ont à gérer sont parfois très complexes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour ces différentes interventions, je vous propose de mettre au vote l'amendement modifié puisque nous avons l'accord de Benjamin et Hanan. Nous allons donc voter pour cet amendement modifié. Qui est pour ? Je vous remercie. Je n'ai pas vu d'abstention. C'est une **adoption à l'unanimité**. Très bien.

Maintenant nous allons mettre au vote ce dossier. Je mets au vote le dossier n° 4. Je vous demande d'approuver le projet de délibération portant sur la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux et sur les allocations et indemnités versées pour les enfants confiés. Vous voudrez bien également me donner acte de la présente communication sur les prévisions de dépenses et de recettes relevant du secteur de l'enfance et de la famille. Les inscriptions budgétaires, dont il est question dans le présent rapport, seront l'objet dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie, le dossier est **adopté à l'unanimité**.

Nous allons passer maintenant au dossier n° 5.

5. Les suites du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à l'accueil des mineurs non accompagnés

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je donne la parole à Marie-Pierre Beau.

Madame Marie-Pierre BEAU

Merci, Monsieur le président. Il vous est donc proposé d'approuver le projet de délibération joint au rapport prenant acte du rapport présentant les actions entreprises par le conseil départemental suite aux observations formulées par la chambre régionale des comptes à propos de l'accueil des mineurs non accompagnés. En effet, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion du département de

Loir-et-Cher, la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a mené une enquête relative à la protection de l'enfant et plus particulièrement à l'accueil des mineurs non accompagnés. Le rapport d'observations définitif de la chambre transmis au conseil départemental le 1^{er} septembre 2020 a été présenté à l'assemblée délibérante le 14 décembre de la même année.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Marie-Pierre, nous avons une question de Lionella Gallard.

Madame Lionella GALLARD

Tout d'abord, en préambule, je voudrais qu'on ait une pensée émue pour ce jeune migrant, décédé la semaine dernière dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en voie d'intégration. Je voudrais souligner les améliorations qui ont été apportées. Il y a eu 26 places créées avec une diminution des places à l'hôtel et une augmentation dans les centres spécialisés. Je pense que c'est une bonne chose. Par contre, je regrette qu'on n'ait pas trouvé de solution sur l'accès au BSR parce que les problèmes de mobilité ne sont pas résolus. Je sais que ce n'est pas une mauvaise volonté de la part du département, je sais que les efforts ont été faits et je me demandais s'il ne faudrait pas, à cette occasion, saisir le Médiateur de la République pour que ce problème soit enfin réglé et qu'on puisse permettre cette mobilité indispensable à l'intégration de ces jeunes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, je prends acte de cette proposition.

Madame Geneviève REPINÇAY

Cela va tout à fait dans le sens de ce qu'a dit Lionella. Je voulais faire remarquer qu'effectivement il y avait de plus en plus de places d'hébergement ailleurs qu'en hôtel, en particulier dans le canton de Blois 3. Les Frileuses sont passés de 6 à 32 places, ce qui est quand même considérable. Comme on entend tout et n'importe quoi à propos des mineurs non accompagnés, je voudrais lire ce qui est écrit pour que tout le monde l'entende bien, mais je ne parle pas de mes collègues : « *Une convention a été signée en 2021 pour l'hébergement des MNA au sein de la résidence etc. Ainsi, l'accueil des MNA est réalisé au sein des dispositifs dédiés et celui-ci ne se fait donc plus au détriment des autres jeunes.* » Je crois que c'est très important parce qu'on entend quand même pas mal de bêtises et c'est la preuve que le département s'occupe des mineurs non accompagnés mais que cela ne gêne en aucun cas le travail que l'on fait pour les autres jeunes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Geneviève. Une intervention sur ce dossier ? Une intervention de Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Rapidement, parce que je trouve qu'on fait preuve de maturité sur ce débat. Au début, c'était un peu l'hystérie en se disant qu'on allait avoir des hordes de mineurs non accompagnés d'immigration irrégulière qui allaient arriver sur notre territoire. En fait, on se rend compte qu'on est d'abord sur des jeunes qui ont traversé des épreuves immenses. Aujourd'hui, je trouve que c'est à notre honneur effectivement d'avoir su prendre un peu de hauteur et d'avoir amélioré la question de l'hébergement, d'avoir ouvert les dispositifs comme le RTP par exemple, sur le décrochage scolaire. Je pense que demain, sur la question de l'accompagnement à l'insertion professionnelle et le recours à l'apprentissage, il y aura aussi beaucoup de choses à faire et je pense effectivement qu'à chaque fois que certains essaieront de nous enfermer dans le débat de nous substituer aux services de la préfecture ou dans le débat uniquement de la migration irrégulière, il faudra répondre à la question sociale et à la question de l'accompagnement. Je trouve que c'est bien qu'on envoie ce message.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin, je vais donner la parole à Monique Gibotteau.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci. Je voudrais peut-être élargir un peu vos connaissances. Je ne sais pas si vous savez que nous hébergeons de jeunes mineurs non accompagnés, notamment ceux qui font un apprentissage dans les foyers des jeunes travailleurs et qu'il y a des éducateurs excellents pour les accompagner. Et ça, c'est le département aussi qui le prend en charge.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je précise qu'on a d'ailleurs un mineur non accompagné actuellement en stage au sein du service logistique. Florence, tu voulais ajouter quelque chose ?

Madame Florence DOUCET

Oui, très rapidement, mais cela va rejoindre les propos de Benjamin. Effectivement, il y a quelques années, souvenez-vous, pour ceux qui siégeaient sous la précédente mandature, on se disait : mon Dieu, est-ce qu'on va réussir à contenir ? Oui, c'est contenu, les mineurs non accompagnés. Je rappelle que même si cela fait grincer quelques dents, on va laisser les grincheux, c'est une obligation de toute façon pour les départements de prendre en charge les mineurs non accompagnés. Je voudrais juste, président, saluer le travail de nos équipes dédiées aux mineurs non accompagnés parce qu'effectivement, ils évaluent les situations en un temps bien imparti avec toute l'humanité qu'on peut attendre. Et je vais rejoindre Lionella sur la pensée pour le jeune Ibrahim. Cela a été un coup dur pour les équipes surtout celles du Dahlia, du Foyer amitié, qui s'occupaient de lui. Merci d'avoir eu cette pensée pour lui.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour ces précisions, Florence. S'il n'y a plus d'intervention, je propose le vote de ce dossier. Je mets donc au vote le dossier n° 5 et je vous demande d'approuver le projet de délibération établie en ce sens. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je n'ai pas vu d'abstention. Qui est contre ? **Voté et adopté à l'unanimité**, merci.

Nous allons passer au dossier n° 6.

6. Insertion, Habitat, Fonds de solidarité logement

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pour ce dossier, un point sera fait sur l'ensemble des avancées réalisées par le département en matière d'insertion, d'habitat et de fonds de solidarité logement sur l'année 2021. Les orientations pour l'année 2022 ainsi que les détails budgétaires seront par la suite évoqués. Florence.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. L'année 2021 a été marquée par une persistance de fortes difficultés sociales corrélées à une reprise de l'emploi dans un contexte de soutien marqué à l'économie par l'intermédiaire des plans de relance. La persistance de la crise sanitaire n'a pas empêché la poursuite et le renforcement des actions menées en faveur de l'insertion de tous les publics, avec en particulier la candidature retenue par l'État au service public de l'insertion et de l'emploi, le SPIE. Il s'agit d'une opportunité de mieux mailler encore le territoire et de structurer les liens avec nos partenaires. Pôle emploi, la CAF, la MSA, l'ARS, l'État, mais aussi les territoires avec les intercommunalités, les missions locales, les associations, les CCAS, les CIAS. Dans le même temps, nous avons renforcé nos interventions pour rendre l'insertion encore plus active sur le territoire en développant le cumul salaire/RSA, en créant une plateforme dédiée à la mobilité, ou encore en mobilisant des solutions dédiées à des publics spécifiques. L'acquisition d'une solution numérique dédiée au suivi et à l'activation des parcours des bénéficiaires du RSA s'inscrit aussi dans cette perspective toujours affirmée de rapprochement des publics et des emplois du territoire. Dans le blésois, la dynamique territoire zéro chômeur de longue durée se poursuit avec la construction partagée d'un projet qui sera certainement déposé début 2022 par une accréditation par l'État.

Enfin, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous poursuivons la mise en place de solutions toujours innovantes par un appel à projets publié fin 2021 pour accompagner vers l'activité les personnes les plus éloignées de l'emploi. Par ailleurs, nous avons développé les mesures d'accompagnement social vers le logement et engagé des travaux de diagnostic préalables à la construction d'une stratégie habitat départementale.

Pour 2022, les grandes orientations que nous vous proposons sont les suivantes : poursuivre la priorisation de l'accès et du retour à l'emploi, accentuer les formations des publics vers les compétences recherchées sur le territoire, favoriser la fluidité des parcours, rapprocher les espaces RSA des publics, consolider les partenariats sur le modèle des liens avec pôle emploi, déployer la solution numérique Parcours RSA, lutter contre la fracture numérique, l'illettrisme et l'illectronisme. J'en profite pour adresser nos félicitations à « Ensemble de ressources illettrisme et alphabétisation 41 » et aux services du conseil départemental qui ont reçu jeudi dernier le prix de la coopération par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme pour le projet « Court-circuit ». Je me réjouis, Monsieur le président, que vous ayez confié de nouveau à Geneviève Baraban une mission sur l'illettrisme et l'illectronisme. Geneviève s'était beaucoup investie sous la mandature précédente. Je sais qu'elle y retourne avec un enthousiasme intact et ce sera un très grand plaisir de pouvoir être à ses côtés. Nous envisageons également d'affirmer une stratégie habitat partagée avec nos partenaires qui intègrent l'accès et le maintien dans le logement de tous les publics et qui tiennent en compte de l'évolution du rapport à l'habitat.

Concernant l'insertion, en investissement, il est proposé d'inscrire 6 000 € de dépenses et 5 000 € de recettes au titre du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, le FAJ. En fonctionnement, les propositions budgétaires en dépenses se chiffrent à 53 449 001 € dont 48 500 000 € au titre du versement des allocations RSA, 846 000 € pour faire face à l'accroissement des emplois aidés, 731 000 € pour les structures d'insertion par l'activité économique, 745 000 € pour le financement des partenaires afin d'optimiser les parcours d'insertion et 1 077 800 € de dépenses dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les recettes de fonctionnement sont chiffrées à hauteur de 22 670 777 € en 2022.

Concernant l'habitat, en investissement, il est proposé d'inscrire 515 899 € de dépenses dans le cadre de l'adaptation et l'amélioration des logements et 30 000 € dans le cadre de l'accueil des gens du voyage. En fonctionnement, une participation maximale du département est proposée à hauteur de 950 000 € pour l'équilibre du budget annexe du fonds de solidarité logement. Il est également proposé d'inscrire 199 500 € de subventions pour l'assistance aux personnes âgées ou handicapées en location ou en sous-location. 264 130 € de subventions diverses dans le domaine de l'habitat, 89 000 € pour la poursuite d'un accompagnement social lié au logement.

Enfin, concernant notre fonds de solidarité logement, les crédits de la solidarité au titre de l'exercice 2022 sont proposés de la manière suivante : 204 000 € en dépenses et recettes d'investissement correspondant à des prêts et des mises en jeu garanties. 964 095 € en dépenses de fonctionnement pour des aides au maintien de l'énergie et de l'eau et des allocations au logement. Enfin, 1 255 259 € en recettes de fonctionnement correspondant à la participation du département limitée à 950 000 € et des participations des organismes partenaires. Je vous propose donc mes chers collègues d'approuver le projet de délibération joint au rapport et de donner acte de la communication du président du conseil départemental sur les prévisions de dépenses et de recettes liées à la politique de l'insertion, de l'habitat et au fonds de solidarité logement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence pour cette présentation. Avant la mise au vote, des interventions ? Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Une réflexion que j'aurais pu faire avant sur les interventions de Monique Gibotteau, de Catherine Lhéritier et précédemment de Florence. Ce n'est pas sur la qualité de leur présentation sur laquelle je n'ai rien à dire, il y a toujours beaucoup de passion et d'engagement et je les remercie toutes les trois pour cela. Finalement, quand je vois ces délibérations telles qu'elles nous sont présentées, j'en viendrai tout à l'heure quand on parlera du budget, on a des éléments qui sont des éléments chiffrés qui sont forcément pertinents et intéressants, qui fixent le cadre du budget. Mais ce que vient de dire Florence et ce qu'a dit précédemment Monique sur ces sujets par exemple, notamment sur les objectifs 2022, ils ne sont pas dans le corps de la délibération. C'est-à-dire qu'on a les éléments financiers assurément qui traduisent des objectifs, mais il faut aller au bout du bout pour trouver les objectifs qu'ont très bien

présentés Florence et Monique tout à l'heure. Finalement, la politique départementale mériterait cette clarté, notamment sur la présentation de ces délibérations très importantes. C'est simplement une réflexion de fond.

Monsieur Pascal BIOULAC

Je voudrais avoir une explication sur la page 94 de ce rapport qui a été brillamment et passionnément présenté par Florence et Monique, je partage ce qu'a dit Stéphane. Sur le fonctionnement et sur le concours qu'on apporte à la dernière ligne de ce rapport à la page 94 de 270 120 € au titre des prestations sur Job 41. Je voudrais savoir à qui est attribuée cette somme et à quoi correspond cette action.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Michel, tu voulais faire une intervention.

Monsieur Michel FROMET

Monsieur le président, mes chers collègues, une toute petite remarque déjà. Il y a deux chiffres qui ne collent pas. Dans le petit rapport de présentation en forme de résumé, on dit que le secteur de l'habitat en investissement représente en dépenses 545 899 € et à la page après, on a 515 899 €. C'est peut-être une faute de frappe, mais c'est une remarque que je fais au passage. Mais je voulais ajouter, dans le droit fil de ce que j'avais déjà évoqué récemment dans cette assemblée, je voudrais évoquer le fait que nous connaissons tous dans nos villes, dans nos villages, des personnes souvent seules, âgées ou encore en couple, qui vivent dans de véritables passoires thermiques. De faibles revenus ou une faible retraite ne leur permettent pas de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour accéder à un meilleur confort de vie. Pour ces personnes, la prime Rénov'bleu a été instaurée au niveau national. Je souligne que cette prime est cumulable avec des aides éventuelles de collectivités locales, communes ou département. Cette aide Rénov'bleu concerne des personnes qui, quand elles sont seules, ont un revenu inférieur à 14 800 €, ce sont des gens qui sont dans une certaine pauvreté, ou quand elles sont en couple, à 21 700 €. Cette prime vise à financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation réalisés par une entreprise agréée par la préfecture, et seulement celle-ci. Cette prime est conséquente, elle peut atteindre 10 000 € pour l'installation d'une chaudière à granulés. Mais elle est souvent insuffisante pour couvrir le reste à charge tant les travaux annexes sont nombreux. Donc nous souhaitons, et je l'avais déjà proposé la dernière fois, que le département dans le droit fil de ses compétences sociales, ajoute un bonus de 500 €, par exemple, à cette prime nationale. Cette prime de 500 € est tout à fait finançable grâce aux recettes abondantes de DMTO que l'on a vues au début des rapports. Elle peut donc emporter aussi la décision de beaucoup qui hésitent encore et elle serait bénéfique pour les entreprises et leurs salariés. Cette proposition ne figure pas évidemment dans les propositions d'aujourd'hui, mais je souhaite qu'on y accorde beaucoup d'intérêt et que très prochainement, elle puisse apparaître dans nos documents.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, il s'agissait bien d'une erreur de frappe sur les chiffres. Florence.

Madame Florence DOUCET

Très rapidement Michel, pour répondre à ton interrogation. La porte n'est pas fermée encore une fois. Mais à ce stade, il est prématuré d'inscrire cette aide complémentaire sur la prime Rénov'bleu. Il y a tout un travail à mener avec nos partenaires du fonds de solidarité logement, mais la porte n'est pas fermée. Je veux te rassurer.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Pour répondre à Pascal, c'était page 87. Le montant des subventions de 270 120 € au titre des prestations à mener sur la plateforme de Job41, il s'agit en définitive de subventions versées aux entreprises de formation qui accompagnent les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et qui ont des difficultés.

Monsieur Pascal BIOULAC

Je n'ai pas retrouvé, on n'a plus la K-box. Est-ce qu'on avait ce versement les années précédentes ? Ça ne faisait pas partie des éléments de réponse que vous m'aviez adressés, président dans le courrier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Les éléments dans le courrier de réponse correspondaient à la plateforme elle-même.

Monsieur Pascal BIOULAC

Entendu. C'était une réponse au Job41.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. S'il n'y a plus d'intervention, je propose le vote du dossier n° 6. Je mets au vote le dossier n° 6. Je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport. Concernant la participation maximum de 950 000 € au titre du FSL, vous voudrez bien également me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à la politique de l'insertion, de l'habitat et au FSL. De la même façon, les inscriptions budgétaires, dont il est question dans le présent rapport, seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ».

Je mets donc au vote.

Qui est pour ? **28 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet.

Qui s'abstient ? **Deux abstentions** (Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Pas de contre ? Je vous remercie, le dossier est adopté.

Nous allons passer maintenant au dossier n° 7.

7. Mobilités

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Présentation du détail budgétaire concernant les travaux de maintenance des infrastructures routières existantes d'amélioration du réseau routier et des grands projets de la politique routière départementale. Une attention particulière sera portée sur l'investissement alloué à la nouvelle politique des mobilités qui prône le développement de la mobilité douce. Juste avant de passer la parole à Bernard Pillefer, je réponds à un propos de Benjamin sur ton expression « *Des routes, toujours des routes...* ». Oui, les routes, cela fait partie d'une mission importante des conseils départementaux pour assurer une excellente fluidité et la sécurité des déplacements des Loir-et-chériens, des Loir-et-chériennes et de nos entreprises. Et l'entretien des ouvrages d'art, c'est également un sujet extrêmement important pour la sécurité, de la même façon. Je passe la parole à Bernard.

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci Monsieur le président. Le rapport n° 7 sur les mobilités qui vous est proposé présente le budget annexe du parc routier ainsi que la politique routière du département dans ses composantes habituelles avec un maintien de l'investissement pour la maintenance du patrimoine des routes et des opérations de sécurité. Ce dossier mobilité concerne trois points particulièrement : la politique routière, la

politique des mobilités et le parc routier.

Concernant la politique routière, elle comprend la maintenance des infrastructures existantes pour 18 219 000 €. On y retrouve les grosses réparations de voirie, élément ô combien important pour assurer la pérennité de notre patrimoine routier et comme le disait le président, cela contribue aussi à la sécurité des usagers de la route. Et puis il est préférable d'assurer le maintien en préventif plutôt qu'être en correctif parce que les coûts ne sont pas du tout dans les mêmes dimensions.

Le deuxième grand volet de la maintenance des infrastructures existantes, le président en a parlé aussi, ce sont les ouvrages d'art avec un programme d'opérations significatif pour un global de 7 419 000 €. On y retrouve notamment les travaux importants sur le pont Charles de Gaulle avec la jonction d'une précontrainte additionnelle de façon à pérenniser la durée de vie bien entendu de cet ouvrage majeur. C'est l'axe où il passe le plus de véhicules en Loir-et-Cher. Plus que sur l'autoroute. 50 000 véhicules par jour, vous comprenez donc son importance. Aussi, existent bon nombre d'interventions sur plusieurs ouvrages. Je citerais dans le nombre le pont de Châtres, le pont de Thésée, la buse métallique de Villeherviers, la fameuse buse de Nahon qui va être reprise, mais bien entendu, aussi Lavardin, Sargé-sur-Braye et la fin des travaux sur les ponts de Muides qui n'est pas un élément négligeable. On consacre aussi 850 000 € pour les études en vue de travaux d'entretien d'ouvrages d'art. C'est donc un élément ô combien essentiel.

Troisième volet, c'est l'amélioration du réseau routier dans ce domaine de la maintenance des infrastructures existantes. On y trouve les opérations de sécurité et les équipements de sécurité pour un élément de 2 440 000 €.

Après cette amélioration du réseau routier, il y a aussi les grands projets qui sont une vraie politique de modernisation du réseau routier. Cela passe à la fois par des acquisitions foncières pour permettre la réalisation de ces grands projets routiers, mais on y trouve aussi la passerelle sur la Loire, quelque chose qui a été largement adopté sous la mandature précédente. Je crois même à l'unanimité si je ne me trompe. Il faut, bien entendu, poursuivre ces phases d'étude avant d'arriver vraiment aux travaux et on va encore générer des grands projets par exemple avec le début des travaux pour le barreau de Mer, ce qui est aussi une continuité. C'est donc le domaine de la politique routière.

Pour le domaine des politiques des mobilités, il est proposé d'inscrire 2 millions d'euros pour permettre le développement des mobilités douces au travers du dispositif DMA, dotation pour les mobilités alternatives avec les actions en faveur des voies cyclables notamment les dessertes collège et domicile-travail. C'est 1,5 million qui sera proposé en inscription. Le deuxième volet, ce sont les alternatives aux déplacements en voiture et notamment de réduire l'autosolisme, c'est essentiel, par la création et l'aménagement soit de parkings relais, soit d'aires de covoiturage pour 500 000 €.

Je n'oublie pas le parc routier qui est un élément essentiel dans notre politique routière et je voudrais saluer l'engagement des agents de ce service qui assument la viabilité hivernale, c'est un élément essentiel. Vous avez pu lire dans le rapport qu'on inscrit 800 000 € pour assurer cette viabilité hivernale et ce n'est pas négligeable. Pour atteindre ces objectifs, il faut un parc routier en véhicules suffisants, une inscription de 401 000 € est donc proposée.

Je voulais donc mettre en avant tous ces engagements budgétaires qui portent en effet sur la maintenance des infrastructures existantes, sur les mobilités et sur le parc. Dans le rapport qui vous est proposé, il vous est demandé de prendre acte de la communication du président du conseil départemental sur ces prévisions de dépenses et de recettes. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 25 749 000 €, les dépenses de fonctionnement à 10 861 000 € et des recettes d'investissement à 232 500 €. En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 9 401 601 €.

Vous faire part aussi qu'il y a la participation du conseil départemental pour le financement de l'agence technique départementale à hauteur de 156 000 €, structure ô combien appréciée par les collectivités qui sont en absence d'ingénierie. On connaît un vrai succès après les élections municipales qui nous conduit certainement à redimensionner cette structure. Cela montre qu'il y avait vraiment nécessité à œuvrer dans cet accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine de l'ingénierie de voirie. Voilà Monsieur le président, les éléments importants de notre politique routière et des mobilités.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard, pour cette présentation très complète. Y a-t-il des questions avant le vote ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Pour bien être clair sur mon propos, Monsieur le président, je ne dis pas qu'il ne faut pas entretenir nos routes. Je dis simplement que l'année dernière, on avait une enveloppe sur les mobilités qui était à 31 450 000 € et qu'on a cette année une enveloppe à 36 660 000 €. Je dis juste qu'on a une augmentation qui correspond quasiment d'ailleurs aux propositions que l'on fait pour financer le plan jeunesse et que dans le contexte budgétaire que j'ai décrit tout à l'heure, cette augmentation donne un peu l'impression qu'on n'a pas d'idées, mais qu'on a de l'enrobé et donc qu'on va pouvoir continuer à faire des routes, des routes et encore des routes. C'est cela, le regret que j'ai, mais loin de moi l'idée qu'il ne faut pas entretenir de manière importante notre patrimoine routier.

Monsieur Bernard PILLEFER

Juste un élément Benjamin, dans le cadre du développement durable et des circulations douces, je rappelle que la passerelle qui va être mise en œuvre nécessite une mobilisation importante de crédits. Et que je rajoute que nous avons une opération assez exceptionnelle, c'est la jonction d'une précontrainte additionnelle sur le pont Charles de Gaulle à 2 342 000 €. Donc vous comprenez que cela peut jouer aussi sur l'enveloppe globale de cette année.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard pour cette précision essentielle. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre au vote ce dossier n° 7. Je mets au vote le dossier n° 7. Je vous demande d'approuver le projet de délibération établi en ce sens.

Qui est pour ? **28 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet.

Qui s'abstient ? Deux abstentions : Benjamin Vételé et Hanan El Hadraoui.

Pas de contre ? Ce dossier est adopté.

Nous allons passer maintenant au dossier n° 8.

8. Travaux dans les collèges et bâtiments départementaux

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est un retour sur les différentes dépenses d'investissement dans nos collèges et sur nos différents bâtiments départementaux. Je donne la parole à Claire Foucher-Maupetit pour la présentation de ce dossier. Merci Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président. Donc pour synthétiser ce qui a déjà été dit précédemment et aux réunions précédentes, le rapport concerne les travaux dans les collèges et les bâtiments départementaux. Il faut savoir que sur l'ensemble des bâtiments, les collèges représentent 60 % des bâtiments départementaux totaux. Les travaux qui vous ont été présentés dans les dépenses d'investissement à plusieurs stades, comme l'aboutissement du collège de Bracieux, la continuité des opérations de restructuration des

collèges de Saint-Laurent-Nouan et Neung-sur-Beuvron et le début de l'opération de restructuration de collège de Veuzain-sur-Loire, tout en continuant évidemment les travaux de maintenance dans tous les collèges départementaux pour n'oublier aucun collègue.

Au titre des bâtiments départementaux, le programme comprend notamment la création de la maison des associations, la création de la cité numérique et la restructuration de la division route sud de Romorantin-Lanthenay. Il intègre également les travaux d'amélioration des bâtiments. Pour la gestion de l'ensemble de ces politiques, nous proposons au président du conseil départemental un budget dont les prévisions de dépenses et de recettes s'équilibrent de la façon suivante : dépenses d'investissement du budget général à 17 801 500 €, dépenses d'investissement au budget 62 600 €, dépenses de fonctionnement du budget principal 3 062 000 €. En dépenses de fonctionnement, les budgets annexes pour 155 000 €. En recettes de fonctionnement du budget principal, pour 878 000 € et en recette d'investissement du budget pour 95 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire pour cette présentation. Nous avons également un amendement proposé par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui. Benjamin ou Hanan, vous avez la parole pour présenter votre amendement.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. Très rapidement puisque c'est un amendement qu'on avait déjà présenté au mois de juillet dernier et qui n'avait pas été adopté. Peut-être que la réflexion a progressé. En plus avec Claire, on a eu l'occasion de se rendre au collège Rabelais. Nous pensons qu'il y a toujours un enjeu autour de la construction d'un nouveau collège sur le blésois en remplacement du collège Rabelais notamment. Il faut bien commencer par faire des travaux d'études, qui sont peut-être un peu surévalués. Pour autant on propose qu'on puisse avoir une ligne budgétaire qui permette de mener des travaux qui nous permettront d'avancer dans la réflexion sur ce projet.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Avant de donner la parole à Claire, juste une observation. Tous les chiffres montrent que les effectifs scolaires dans nos écoles primaires dans l'agglomération blésoise sont en baisse, que l'investissement du département est déjà conséquent sur nos collèges puisque 10 millions par an, ce n'est pas anodin, alors que la moyenne régionale est de 20 millions sur l'ensemble de la mandature. Enfin, pour créer un nouveau collège, il faut des partenaires. Il faut un avis de l'Éducation nationale. On ne déclenche pas comme cela la création d'un collège.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Monsieur le président, j'entends votre réponse, mais d'une part, sur l'augmentation sur les effectifs, effectivement on commence à avoir sur le blésois une baisse des effectifs en maternelle puisqu'on a sur la question de la natalité aujourd'hui une légère diminution. On va avoir dix années extrêmement difficiles sur les collèges avant que la répercussion puisse atteindre le secondaire. Pendant ce temps, on va effectivement avoir des conditions d'études qui se dégradent pour notamment les enfants du collège Rabelais. Il y a donc probablement, à dix ans, la nécessité de penser ces nouveaux outils pédagogiques. Ensuite, il faut un avis de l'Éducation nationale, pas de problème, mais ouvrons le débat, ouvrons le sujet et envoyons un message, parce que là, on a ces débats au sein de notre assemblée. Si demain vous écrivez à l'inspectrice d'académie : est-ce que, Madame l'inspectrice, vous êtes prête à revoir la sectorisation scolaire ? Ce qui d'ailleurs est une demande de sa part puisqu'aujourd'hui l'équilibre entre Augustin Thierry et les Provinces laisse à désirer, que cette même inspectrice d'académie s'interroge et a interrogé la région sur la question de la sectorisation dans les lycées, donc je pense effectivement qu'il faut avoir ce temps d'échange avec l'inspection d'académie. Notre amendement est bien justement de pouvoir enclencher le dossier nouveau collège et ensuite de voir ensuite comment les choses évoluent.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Benjamin, c'est vrai qu'on a commencé les visites ensemble et évidemment, je suis favorable à ce qu'on les poursuive sur l'ensemble des cinq collèges du blésois, et également l'ensemble des collèges du département. Il y a deux choses, la construction d'un nouveau collège et la sectorisation. Effectivement, il faut commencer par la sectorisation. Les effectifs sont un paramètre à prendre en compte, il y a des effectifs pour dix ans et après au-delà, je l'entends bien. Donc je crois qu'il faut qu'on regarde. C'était la fin de ce qui était prévu dans la présentation la dernière fois, mais qui a été écourté pour des raisons de délai. Il y a effectivement la sectorisation à réfléchir ensemble. On l'a évoqué quand on a fait la visite François Rabelais. Et je suis complètement favorable à cela. Il faut avoir un groupe de travail pour qu'on discute et qu'on évoque ensemble l'avenir de ces collèges de Blois. Je n'y suis vraiment pas opposée, mais c'est vrai que le fait que les effectifs diminuent, c'est un paramètre important. Ces collèges globalement, les cinq collèges que l'on a, on a des paramètres, on a des notations, et on l'a vu, ils ne sont pas en si mauvais état que cela. Après il y a d'autres sujets, je l'entends bien, on l'avait évoqué notamment par rapport à François Rabelais et qui m'interpellent. On a échangé avec Hanan sur le sujet de la demi-pension, de la répartition des classes. Là, vraiment il y a un réel sujet parce qu'il y a les collèges, il y a les bâtiments et il y a, comme tu l'as déjà dit, le bien-être des collégiens. J'insiste sur le fait que la sectorisation doit être réfléchie pour l'ensemble du département. Nous avons 26 collèges à traiter.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je rappelle que pour faire un collège, il faut à peu près quatre à cinq ans et qu'en 2030, les chiffres montrent une surcapacité des établissements existants de l'ordre de 750 élèves. Ce qui est l'équivalent de la création d'un grand collège.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci, Monsieur le président. Au-delà de la construction d'un nouveau collège, il y a aussi la question de la mixité sociale et du vivre ensemble. Comment peut-on accepter que sur un de nos collèges sur nos territoires, il n'y ait pas de mixité ? Claire a assisté à la visite. Plus de 125 nationalités différentes. À un moment donné, il faut qu'il y ait de la mixité. Il faut qu'on puisse vivre tous ensemble pour pouvoir s'accepter tous ensemble. Au-delà d'un nouveau collège, il faut aussi donner la possibilité à ces élèves issus de ces territoires de pouvoir rencontrer d'autres gens, d'autres personnes avant d'arriver au lycée si c'est possible. Merci.

Madame Geneviève REPINÇAY

Pour commencer, j'ai deux choses. La première, je pense que c'était la même chose qu'Élodie Péan. Je voulais remercier Claire parce qu'on n'avait absolument rien prévu pour le gymnase du collège de Contres. Élodie et moi avons été invitées à une réunion et elle a écouté avec attention nos arguments. Finalement, une autorisation de programme est déclenchée avec Monsieur Feldner qui était là aussi, et donc les services bien évidemment. Mais comme ce n'était pas prévu, ils avaient dit qu'il fallait trouver un petit coin à enfoncer. Apparemment, cela a été possible et merci parce que c'est vraiment un très gros problème ce gymnase. La deuxième chose, on s'étonnait pour Neung-sur-Beuvron. On avait cru comprendre que le collège allait être refait. C'est peut-être parce que c'est un début, on lit « les travaux de rénovation » et on avait pensé que c'était autour de 9 millions d'euros. Maintenant on voit « rénovation 5 600 000 € ». Est-ce que le programme a été revu à la baisse ? Ou c'est juste une erreur ? On avait mal compris ? Il va vraiment être refait ? On voyait « travaux de rénovation », on se demandait s'il y avait une modification.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sébastien Depeyre va nous donner une information sur ce sujet.

Sébastien DEPEYRE, directeur du patrimoine

On parle des crédits de paiement pour l'année 2022, donc le projet n'a pas changé. C'est noté « rénovation », parce qu'on garde la demi-pension comme prévu à l'origine. Il n'y a aucun changement.

Madame Geneviève REPINÇAY

C'est la même chose.

Sébastien DEPEYRE, directeur du patrimoine

Pour 2022, on a besoin de 5,6 millions de crédits de paiement.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Il n'y a pas de modification dans le PPI au vu de ce qui a été par exemple promis pour Contres. Il n'y a pas eu des choses qui ont été enlevées pour ajouter, donc on est pour le BP de 2022. Mais il n'y a pas de modification par rapport aux travaux qui ont été initialement prévus.

Madame Élodie PÉAN

Je voulais vraiment remercier Claire pour son écoute et l'ensemble des services parce que cela a été un sujet qu'on a traité un peu en dernière minute donc merci beaucoup, Claire. J'y associe l'ensemble des élus du Controis-en-Sologne. C'est vraiment une problématique très importante pour nous et qu'il nous faut régler assez vite, donc merci pour votre écoute.

Lionella GALLARD

Je me souviens quand on avait abordé ce sujet dans le mandat précédent. On s'était aussi posé la question de la carte scolaire puisque que les effectifs de Neung-sur-Beuvron sont en baisse. Donc est-ce qu'on a réinterrogé par rapport à cette problématique ou est-ce que cela va faire partie de ce que Claire évoquait tout à l'heure, la réflexion globale ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une réflexion globale, bien entendu.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

On va travailler sur l'ensemble de la sectorisation, on a un logiciel maintenant qui permet d'appréhender mieux les effectifs et l'avenir. Tout cela va donc être revu sous peu par rapport à la sectorisation globale.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, s'il n'y a plus de question, je vais mettre l'amendement au vote.

Qui est pour cet amendement ? **12 voix pour** : Benjamin Vételé, Hanan El Hadraoui, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Pascal Bioulac, Agnès Thibault.

Qui s'abstient ? **deux abstentions** : non-participation au vote de Jacques Paoletti et Elodie Péan.

Qui vote contre ? **16 voix contre** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André),

L'amendement est donc rejeté. Élodie et Jacques, vous n'avez pas participé au vote. Donc deux abstentions. Il faut les ajouter. Merci.

On passe maintenant au vote du dossier. Je mets au vote le dossier n° 8. Vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à la compétence patrimoniale concernant les travaux dans les collèges et les bâtiments départementaux. Les inscriptions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ».

Qui est pour ? Levez bien les mains. **27 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier,

Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan.

Qui s'abstient ? **3 absentions** : Benjamin Vételé, Hanan El Hadroui, Christophe Thorin.

Qui est contre ? Quatre abstentions. Ce dossier est donc adopté.

9. Éducation

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

Détail des budgets des actions menées en faveur de l'éducation concernant les collèges, de grands investissements seront consacrés pour rendre la restauration scolaire plus éthique sur les circuits de proximité et plus inclusive, avec le fonds départemental de restauration scolaire. Concernant l'enseignement supérieur, c'est le projet de reconstruction du centre de formation des apprentis de Blois qui constituera le point central de l'investissement du département. Claire, tu nous présentes ce projet, merci.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président. Je vais peut-être résumer. Je vous propose de consacrer au titre de 2022 un budget global établi à hauteur de 9 414 571 € en dépenses et 1 428 000 € en recettes qui se partage en quatre parties. Un budget prévisionnel avec un engagement financier de 1 786 004 € en investissements au bénéfice des collèges publics destiné à poursuivre le renouvellement et le développement des outils numériques, à équiper en matériel les collèges de Neung-sur-Beuvron et de Saint-Laurent-Nouan dans le cadre de la restructuration. Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 3 304 847 €, ce qui permet de maintenir le niveau d'engagement consacré aux dotations de fonctionnement.

En matière de restauration scolaire, on l'a évoqué tout à l'heure, le département a pour objectif d'atteindre 50 % de denrées locales de qualité dans l'assiette des collégiens, donc une action importante dès 2022, en mobilisant les circuits courts de proximité ainsi que la légumerie départementale. À ce titre, un nouveau fonds de péréquation de 190 747 € permettra aux 26 collèges du département de bénéficier d'une dotation spécifique pour l'achat de denrées alimentaires. Ce fonds départemental de restauration scolaire, envers les familles les plus défavorisées, est reconduit à hauteur de 100 000 €. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un soutien financier à hauteur de 5 000 € est prévu afin de proposer, dans les trois collèges situés en réseau d'éducation prioritaire, ce qu'on appelle les REP, des petits déjeuners gratuits aux élèves dont les familles sont les plus en difficulté. Les recettes attendues en lien avec le fonctionnement des collèges s'élèvent à 1 428 000 € comprenant principalement 90 000 € de contribution au plan d'investissement des équipements et de la restauration scolaire, et 1 300 000 € de participation à la rémunération des personnels de restauration scolaire.

Concernant les collèges privés, il est proposé un budget prévisionnel d'investissement à hauteur de 833 933 € pour le financement des programmes intervenant au titre de la loi Falloux et pour les équipements des établissements pour l'informatique et le numérique. En fonctionnement, l'engagement du département s'élève à 1 331 000 € réparti entre les dotations de fonctionnement, le forfait de l'externat et le fonds départemental de restauration scolaire.

Actions diverses en faveur de l'éducation, notamment pour 2022, une enveloppe de fonctionnement de 1 179 535 € destinée principalement au financement de transport des élèves en situation de handicap et à l'octroi de subventions diverses et au soutien apporté à l'atelier Canopée de Loir-et-Cher. Concernant l'enseignement supérieur, le département poursuit son soutien au projet de reconstruction du centre de formation des apprentis de Blois géré par la Chambre des métiers et de l'artisanat de Loir-et-Cher. L'opération, débutée en 2020, devrait s'achever en 2024. L'INSA Centre-Val de Loire continue son projet de développement pour atteindre un objectif à terme de 2 000 étudiants sur

l'ensemble des deux sites d'ici 2025, dont 1 000 pour le site blésois.

Le fonds total du projet inscrit au contrat du plan État-Région 2021-2027 est de 9 670 000 € en TTC. L'État et la région ont prévu de financer cette opération à hauteur de 3 millions d'euros. Le reste à charge de 3 670 000 € est à répartir entre les collectivités locales, à savoir la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys et notre collectivité. Le montant maximal de l'intervention du département serait de 1 835 100 €. Notre engagement financier en 2022 pour permettre le démarrage du projet est de 200 000 €. Le département a décidé, par ailleurs, d'octroyer son soutien au financement de l'INSA Centre-Val de Loire et de l'antenne de l'université de Tours à Blois. Pour l'année 2022, nos contributions sont réduites au même niveau qu'en 2021, soit 375 000 € pour l'INSA et de 66 015 € pour l'antenne universitaire.

Enfin, en juillet 2021, on avait décidé de financer un rebond post Covid au sein de l'INSA pour accompagner les évolutions de compétences des entreprises et amorcer leur transition industrielle, écologique et numérique. 15 000 € doivent être consacrés à cette action en 2022. Je vous propose de donner acte de la communication du président du conseil départemental pour les prévisions de dépenses et de recettes liées à l'exercice de la compétence éducation.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Pour ce dossier, nous avons été saisis d'un amendement de Benjamin et d'Hanan, donc je vous laisse donc présenter votre amendement.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci Monsieur le président. Il est proposé, à travers cet amendement, de retrouver le sens du grand principe républicain de l'école gratuite et obligatoire. Depuis 2016, le budget des familles concernant les fournitures scolaires ne cesse d'augmenter. 38 % des élèves entrant en sixième sont issus de familles défavorisées, chiffre issu d'une étude de la caisse d'allocations familiales 2019. J'ose imaginer qu'entre-temps, ce chiffre a augmenté. Pour une grande partie des familles de notre territoire, la question de l'achat des fournitures scolaires peut être un véritable problème. Il est important que l'enfant puisse recevoir les fournitures dont il a besoin pour étudier correctement et ne pas se retrouver dans une position d'exclusion sociale. Je tiens à souligner l'importance de l'entrée en collège, ce passage important dans la construction de nos jeunes. Cet amendement a pour objet de proposer l'ouverture d'une ligne budgétaire « fournitures scolaires » et d'inscrire au budget un montant de 1 330 000 € en complément des montants versés aux collèges. Nous proposons que chaque établissement reçoive, à terme, 200 € par collégien inscrit afin de pouvoir prendre en charge l'achat des fournitures scolaires, essentielles à la réussite de chaque jeune. Dès 2022, nous proposons que cette dépense nouvelle soit intégrée à la dotation des collèges pour un montant de 100 € par élève. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Hanan. Deux ou trois observations. D'abord, cela ne relève pas de nos compétences. Ensuite, il existe une allocation de rentrée scolaire, nationale. Enfin, je précise que le département investit beaucoup pour nos jeunes collégiens avec la fourniture de tablettes, d'ordinateurs. Et une précision également sur la restauration scolaire puisque le prix de revient du repas servi est de 7,50 € et que le prix facturé aux familles est de 3,40 €. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Hanan EL ADRAOUI

Je tiens à vous préciser qu'il y a une augmentation de plus de 12 % sur les frais de fournitures scolaires pour chaque élève à la rentrée 2021.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Politiquement, il faut demander à nos élus nationaux de faire augmenter l'allocation de rentrée gouvernementale.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Les régions ont fait ce travail.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vais mettre au vote cet amendement.

Donc, qui est pour cet amendement ? **2 voix pour** : Benjamin Vételé et Hanan El Hadraoui.

Qui s'abstient ? **12 abstentions** : Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan.

Qui est contre ? **16 voix contre** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André)

L'amendement n'est donc pas adopté.

D'autres interventions avant la mise au vote ? Je mets donc au vote ce dossier n° 9, vous voudrez bien me donner acte de la présente communication.

Qui est pour ? **25 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan,

Qui s'abstient ? **5 abstentions** : Benjamin Vételé, Hanan El Hadraoui, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard (non participation au vote de Monsieur Contour et de Madame Gallard).

Qui est contre ? Pas de contre.

Le dossier est donc adopté. Nous allons passer maintenant au dossier n° 10.

10. Soutien financier au Service départemental d'incendie et de secours SDIS de Loir-et-Cher

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je tiens à saluer la présence du colonel Magny présent dans l'assemblée.

Monsieur Philippe SARTORI

Ainsi que le colonel Yves Darras qui est en immersion.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Un petit mot d'introduction. Je vous propose dans ce rapport le renouvellement des soutiens financiers au Service départemental d'incendie et de secours SDIS de Loir-et-Cher et l'autorisation de ratification de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2019-2021 pour une meilleure optimisation de la réponse opérationnelle au niveau du département. Philippe, c'est à toi.

Monsieur Philippe SARTORI

On vous propose en effet de signer un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2019-2021 qui porte sur les points suivants : la prorogation de cette convention pluriannuelle jusqu'au 31 décembre

2022. En complément de la subvention d'investissement habituelle exceptionnelle de 500 000 €, une attribution d'une subvention d'investissement de 5 millions d'euros. Enfin, la contribution 2022 du département évoluerait de 1,1 % par rapport à celle de 2021.

Concernant les prévisions de dépenses 2022, la participation au fonctionnement du SDIS s'élèverait à 16 421 253 € et la subvention habituelle de 500 000 € au titre des investissements serait octroyée. Parallèlement, il vous est proposé de renouveler à hauteur de 142 500 € notre enveloppe depuis plusieurs années instituée destinée à favoriser le développement du volontariat au sein des effectifs des collectivités locales. L'inscription des crédits figure en effet dans le rapport global sur la subvention 2022.

J'ai été interpellé par plusieurs élus de l'assemblée départementale concernant cette répartition, de façon à ce qu'elle soit répartie non pas systématiquement auprès des collectivités qui ont des sapeurs-pompiers, mais mettre un peu d'équité entre ceux qui font vraiment sortir leurs agents et en fonction évidemment du nombre d'interventions à l'année. Je crois que c'est quelque chose qui est très important. Il faut maintenir cette enveloppe, mais je pense qu'il faut la revoir dans son mode d'attribution si vous en étiez d'accord, mais on en reparlera au SDIS, bien entendu. Voilà Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Je voulais simplement redire ce que j'ai dit à la session exceptionnelle du 6 sur les propos d'encouragement de notre président de CASDIS Philippe Sartori. Dire simplement que quand on investit, on alimente un budget de fonctionnement et d'investissement des sapeurs-pompiers, on ne peut que s'en réjouir tant on a besoin de la sécurité civile. Les dernières interventions de ces jours-ci le prouvent également. Je voudrais redire simplement que depuis 2015, nous avons donné en subvention exceptionnelle un peu plus de 5 millions d'euros au SDIS et qu'on va redonner 5 millions d'euros au SDIS en 2022. C'est simplement pour clore le précédent SDACR que nous avons tous adopté à l'unanimité et je fais partie de ces gens-là. J'ai repris la présidence en cours, je vous le rappelle, du SDIS. Donc il ne faut pas faire miroiter aux pompiers qu'on va donner de nouveaux moyens. On va simplement clore le premier SDACR et il faut commencer le nouveau. Je souhaite bon courage à Philippe parce que ce SDACR sera bien sûr ambitieux et on le doit à nos sapeurs-pompiers. Simplement, la proposition mécanique que j'ai faite la semaine dernière d'augmenter de 10 % le budget du SDIS serait beaucoup plus responsable, notamment, et je salue aussi le colonel Magny, on sait tous que dans le budget, en 2023, il y aura des charges de remboursement d'emprunt qui vont cesser avec le remboursement total du CFIS et on aurait donc une autonomie et une épargne d'investissement qui serait dégagée pour le SDIS, et on n'aurait pas à faire des rattrapages en remettant 5 millions d'euros tous les quatre ou cinq ans ou alimenter une subvention exceptionnelle. Nos élus au CASDIS auraient la gestion en bon père de famille de ces montants. Je trouve qu'on fait une mécanique « one shot » alors qu'on pourrait avoir une mécanique beaucoup mieux organisée. Je l'ai déjà évoqué la semaine dernière, je ne vais donc pas y revenir. On votera pour, bien sûr, cette aide exceptionnelle, mais il ne faut pas se leurrer, on va clôturer et non pas enclencher un nouveau SDACR.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'ai les chiffres devant les yeux, nous sommes le département de la région Centre-Val de Loire qui a l'investissement et le financement les plus importants pour son SDIS. Je tenais à le préciser. Philippe, tu as une intervention complémentaire ?

Monsieur Philippe SARTORI

Pour revenir sur les propos de Pascal, cette année les 5,5 millions, puisqu'il y aura cinq millions plus les 500 000 habituels, cela sert certes à clôturer le SDACR, puisqu'on a les deux rapprochements de centres. Et je voudrais publiquement te présenter des excuses. Quand je suis allé à Neung-sur-Beuvron, je pensais très sincèrement, et c'est de ma faute et personne d'autre, que tu avais été invité. J'assume personnellement. Il y avait Agnès certes, mais je te prie d'accepter des excuses sincères. Ce n'est pas grave, néanmoins, j'aurais dû. Ensuite, on a aussi Thoré-la-Rochette-et-Villiers-sur-Loir où j'étais en déplacement la semaine dernière, jeudi pour être précis, où il faisait très froid. C'était le Grand Nord, excusez-moi les élus du Sud, il faisait vraiment froid. C'est d'ailleurs pour cela que je tousse

un peu aujourd'hui, ce n'est pas le Covid. On avait donc ces investissements que tu signalais, mais la subvention exceptionnelle de cette année, grâce aux DMTO que Claire nous a présentés tout à l'heure dans son rapport, va nous permettre d'acquérir du matériel qu'on ne pouvait pas acquérir avant pour les raisons que tu as évoquées. Comme je l'ai dit, et je rebondis sur ce que tu as dit sur l'histoire des 10 %, bien entendu comment veux-tu que je ne sois pas favorable ? Cela nous permettrait en effet de dégager de l'autofinancement, mais ceci étant dit, on pourrait faire les deux. Je suis sûr que l'assemblée départementale me suivra quand je ferai des propositions à un moment ou à un autre ou quand j'irai voir le Président, comme je l'ai dit. Merci de ton intervention, Pascal.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je vous propose le vote de ce dossier s'il n'y a plus d'intervention. Je mets au vote le dossier n° 10, je vous demande d'approuver le projet de délibération m'autorisant à signer cet avenant n° 2 avec le SDIS. Vous voudrez bien également me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses liées à la sécurité civile. De la même façon, les inscriptions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Qui vote pour ? Je vous remercie. Qui s'abstient ? Je n'ai pas vu d'abstention. Pas de vote contre. **Donc adopté à l'unanimité.**

Monsieur Philippe SARTORI

Maintenant qu'on a voté pour, je dis simplement et pour clôturer mon propos et non pas pour avoir le dernier mot, qu'il faudrait certainement pour les années à venir et le prochain SDACR arriver à mécaniser, pour que chaque fois qu'on entame des travaux dans une caserne ou un investissement, on arrive à trouver une procédure. Comme vous l'avez proposé, Monsieur le président, pour la DDAD sur un groupe de travail qui mécanise. Puisqu'on est peut-être le département qui donne beaucoup d'argent, mais on est un des rares départements qui ne soit pas mécanisé dans ses prises de décision sur ses investissements, notamment de caserne.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 11.

11. Environnement, aménagement rural

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Voici maintenant les évolutions prévues pour 2022 en matière de politique environnementale et d'aménagement rural. Quelques points forts : les crédits seront reconduits pour la DSR et la DDAD ; l'adoption de nouveaux règlements d'intervention sera votée ; et le montant de l'investissement dédié au projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable sera également fixé. Pour cette présentation de dossier, nous aurons l'intervention en premier de Virginie Verneret, ensuite de Philippe Mercier et pour conclure Pascal Huguet.

Madame Virginie VERNERET

Merci Monsieur le président, chers collègues, parmi les nombreuses interventions du département dans le domaine de l'environnement, j'ai pu noter avec plaisir, tout d'abord, l'inscription de crédits de fonctionnement et d'investissement pour des aménagements, des animations et une réflexion globale de restauration et d'entretien du patrimoine bâti du Petit Vitain à Averdon, propriété du département depuis juillet 2020, mais aussi des travaux de renaturation des marais sont d'ores et déjà engagés avec une entreprise d'insertion via des marchés réservés et dont les travaux seront finalisés en 2022. Ils permettront notamment, dès l'ouverture de nouveaux secteurs au public, en concertation avec l'État et le CDPNE, de découvrir les zones aménagées et conventionnées pour du pâturage en bord de Cisse par les vaches Highland de l'exploitation Gabillaud d'Averdon. Il s'agit là de propositions qui montrent la volonté de notre assemblée de s'inscrire nettement dans une démarche positive sur le sujet de la biodiversité et de l'environnement. C'est pourquoi, je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport

détaillant les différentes interventions du département en 2022 et relatif notamment à l'adoption du nouveau règlement d'intervention pour le programme de soutien aux énergies renouvelables et à la transition écologique. Je vous propose d'approuver en conséquence le projet de délibération joint au rapport détaillant ces différentes interventions du département en 2022 ; fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 % et maintenant sa répartition, à savoir 2,10 % pour la protection des espaces naturels sensibles et 0,4 % pour le CAUE ; adoptant le nouveau règlement d'intervention pour le programme de soutien aux énergies renouvelables et à la transition écologique. Je donne la parole à Philippe Mercier.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci Virginie. En préambule bien sûr, je souhaite pour ma part, chers collègues, comme l'a fait Claire Foucher-Maupetit dans sa présentation de budget, mettre en avant la politique départementale concernant les dotations spécifiques que sont la DSR et la DDAD. Il m'apparaît en effet important de mettre en avant plus particulièrement le maintien de cette enveloppe de 5 500 000 € pour la DSR pour l'année 2022, sur les mêmes modalités qu'en 2021, et ce pour la 13^e année consécutive. Bien sûr, tous les maires des communes de moins de 3 500 habitants plébiscitent cette dotation et l'attendent. C'est aussi un dispositif qui a pu évoluer au fil des ans puisqu'à l'origine, elle était destinée aux communes de moins de 1 000 habitants pour un montant de 3 millions et elle a évolué pour mettre en application pour les communes de moins de 3 500 habitants à ce jour.

Dans le même esprit, je souligne le maintien d'une enveloppe d'un million d'euros pour la DDAD, là encore dans les mêmes modalités que l'an passé, mais le président a annoncé la mise en place d'une commission qui va permettre de faire évoluer ce dispositif pour l'année 2023. Toutes les communes pourront donc avoir connaissance de ce nouveau dispositif fin d'année 2022 et pourront adapter leurs projets en conséquence.

Autre dispositif, l'adoption du nouveau règlement d'intervention pour le programme Arbres et Haies 41 dont le premier appel à projets vient de s'achever et a généré 15 projets pour 50 000 € de travaux, un second étant déjà au programme pour le printemps en vue des plantations l'hiver prochain. Il s'agit là de décisions importantes qui s'inscrivent dans notre budget et dans la volonté que le département a toujours eue de soutenir les investissements de nos communes et par là même l'économie locale. Je rappelle que ces 5,5 millions d'euros au titre de la DSR génèrent 25 millions d'euros de travaux avec 80 % d'entreprises du territoire du département. Je vous propose donc d'approuver le projet de délibération joint au rapport détaillant les différentes interventions du département en 2022 et plus particulièrement la création d'une autorisation de programme pour la dotation de solidarité rurale à hauteur de 5,5 millions. Je passe la parole à Pascal Huguet.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Philippe. Pascal Huguet.

Monsieur Pascal HUGUET

Monsieur le président, chers collègues, je souhaite vous informer et mettre en avant les innovations pour le développement durable inscrites dans notre objectif de l'Agenda 2030. 300 000 € en investissement pour la sécurisation des alimentations en eau potable, en complément de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Dans le règlement, nous proposons une bonification à hauteur de 30 % des dépenses engagées par les collectivités pour la séparation des réseaux d'eau pluviale, ainsi que l'aide à la protection des ressources en eau potable. Je me permets donc de vous proposer de mettre au vote les participations financières suivantes : pour ce qui concerne l'établissement public Loire, 110 000 € ; pour le CAUE qu'il faut soutenir également, dotation minimale de 580 000 €, ainsi que 12 000 € au titre de notre adhésion et cotisation annuelle à l'association agrilocal.fr aux fins du déploiement de notre démarche Agrilocal 41. Je vous propose également l'adoption du nouveau règlement d'intervention pour le programme d'adduction d'eau potable et d'assainissement ; l'adoption des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 de l'assistance technique et des prestations de services assurées par le service qualité de l'eau ; ainsi que l'adoption des tarifs du laboratoire départemental d'analyses. Voilà Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? Une question de Michel Fromet.

Monsieur Michel FROMET

C'est une observation, je suis très heureux qu'on ait retenu l'idée que nous avons formulée avec Gilles Clément sous la mandature précédente que le département apporte une aide financière à tous ceux qui prenaient l'initiative de planter des arbres, de restaurer des haies, des bosquets, vergers conservatoires. Cela trouve sa traduction dans cette délibération et j'en suis très heureux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel pour cette intervention positive. Je vous propose maintenant le vote du dossier. Je mets au vote le dossier n° 11, vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à la politique de l'environnement et de l'aménagement rural. Les inscriptions budgétaires, dont il est question dans le présent rapport, seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Attribuer les participations financières évoquées dans le rapport, statuer sur la répartition du taux de la taxe d'aménagement entre la politique des ENS et le CAUE, approuver les nouveaux règlements d'intervention Arbres et Haies, adduction d'eau potable et assainissement. Adopter les tarifs 2022 pour le service départemental de la qualité de l'eau et le laboratoire départemental d'analyses.

Je soumetts ce dossier au vote. Qui est pour ? Je ne vois pas d'abstention. Très bien, pas de vote contre non plus. Le dossier est adopté à l'unanimité.

Nous allons passer au dossier n° 12.

12. Innovation attractivité, stratégie et tourisme

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Présentation du plan d'innovation attractivité, stratégie et tourisme qui vise à rendre plus attrayant notre département par la mise en œuvre d'infrastructures et de projets innovants et de qualité. Pour information, la recette générée par les activités touristiques est estimée à 120 000 €. Catherine Lhéritier nous présente ce dossier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président, je vous propose de donner acte de cette communication relative à nos politiques destinées à accompagner la mise en œuvre de notre stratégie de développement touristique, conforter et accroître l'attractivité et l'aménagement de notre territoire, encourager les démarches innovantes au sein de notre collectivité. D'y consacrer un volume de crédits de 820 000 € en investissement et de 3 173 050 € en fonctionnement. Ces crédits permettront notamment la mise en œuvre du troisième volet d'actions pour favoriser une reprise durable des activités touristiques notamment pour les professionnels les plus impactés par la crise, et on a prévu de travailler avec ces professionnels pour élaborer ce troisième volet. La poursuite du développement de notre offre en matière de tourisme à vélo en soutenant les collectivités qui souhaitent créer de nouveaux itinéraires cyclables qui permettent de découvrir en douceur et de manière sécurisée nos richesses patrimoniales ou naturelles. Le renforcement de nos liens avec les partenaires qui nous accompagnent et sur lesquels nous prenons appui pour la promotion de notre destination, la qualification et la structuration des acteurs, l'animation des sites ou la mise en œuvre de manifestations. L'agence de développement touristique Val de Loire Loir-et-Cher, le relais départemental des gîtes de France, la Commanderie d'Arville ou encore le domaine régional de Chaumont-sur-Loire, pilier incontestable du Val de Loire et porte d'entrée naturelle de ces jardins. Mise en place des opérations de promotion de notre destination aux côtés de nos partenaires, sites ou acteurs institutionnels, principalement en direction du bassin parisien en prenant appui sur les deux marques au cœur de notre stratégie de promotion : le Val de Loire et la Sologne. L'accompagnement des initiatives susceptibles de contribuer au dynamisme touristique de notre territoire afin qu'elles permettent la mise en réseau des prestataires, favorisent leurs activités ou valorisent ces derniers ou notre destination, comme Transvaloire qui contribue à la qualification et à la sécurisation des emplois saisonniers ou « Savourons le Val de Loire » qui rapproche producteurs locaux et distributeurs. La poursuite de l'opération « Une journée

au château » qui renforce le nécessaire rôle d'ambassadeur des Loir-et-Chériens et qui favorise l'accès de tous les publics, notamment ceux qui peuvent en être éloignés, à nos richesses patrimoniales et historiques. C'est un dispositif particulièrement prisé des Loir-et-Chériens. Le soutien de l'attractivité et de la connaissance de notre territoire via l'Observatoire de l'économie et des territoires, si précieux pour orienter notre action. La démarche de modernisation, d'innovation qualité qui est un travail de concertation et de conception au sein de nos services. Ce travail sera effectué en interne en cohérence avec le projet de mandat et en préfiguration du projet d'administration avec l'appui d'une mission de consultant de cinq fonctionnaires territoriaux stagiaires du cycle supérieur de management de l'INET.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Y a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur Michel CONTOUR

Juste un mot en termes d'accompagnement touristique. On est dans une phase difficile, il y a des aides, les nôtres sont importantes, les aides d'État également. Je pense simplement qu'on a parlé de l'année 2021 qui rattrapait l'année 2020. Malgré tous ces efforts, il faudra sans doute les maintenir parce que la crise n'est pas finie.

Madame Catherine LHÉRITIER

Oui, on a aussi ce troisième volet, qu'on annonce et qui vise ceux qui ont le plus souffert et qui n'ont pas pu récupérer suffisamment. On reste en situation d'observation, évidemment, des évolutions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une observation de Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Comme je l'avais déjà demandé au mois d'octobre, j'aimerais savoir dans ton planning chargé, Catherine, quand tu penses consacrer un peu de temps à la marque Sologne. Les élus reviennent vers moi et vers Christophe Thorin en tant que présidents de pays, cela commence à devenir urgent. Même si je sais que le travail continue et qu'il y a eu une réunion des ambassadeurs à Lamotte-Beuvron il n'y a pas très longtemps, il n'y a plus à ma connaissance de permanents, ou on ne nous l'a pas présenté et on est un peu dans l'expectative.

Madame Catherine LHÉRITIER

Cela n'a rien à voir avec un planning chargé ou pas, cher Pascal. Comme tu le sais, cela nécessite une concertation avec les autres propriétaires de la marque et je suis en attente d'une réunion que j'ai sollicitée auprès d'Harold Huwart donc j'attends sa réponse pour fixer cette réunion. Lorsque nous aurons pu nous concerter entre propriétaires de la marque, nous pourrons avancer sur ce point.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une intervention ? Je mets au vote le dossier n° 12, vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux précisions de dépenses et de recettes liées à la stratégie attractivité, innovation, tourisme. Les inscriptions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Je mets donc au vote ce dossier n° 12. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Pas de contre, **unanimité**, je vous remercie. Je vous demanderai de bien lever vos mains assez haut s'il vous plaît parce que parfois ce n'est pas évident, dans le fond on ne voit pas très bien.

13. Aérodrome Blois-Le Breuil

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Détail du budget alloué à l'aérodrome Blois-Le Breuil dans le cadre de la mission d'investissement et de maintenance de niveaux 4 et 5 et au versement de la compensation pour obligation de service public COSP et la SEMOP. Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Comme vous le savez et vous vous en souvenez, en décembre 2019 notre assemblée a approuvé le principe de la création d'une société d'économie mixte à opération unique dite SEMOP en application des dispositions du code général des collectivités territoriales et le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome de Blois-Le Breuil attribuée à la SEMOP ainsi créée par décision de la commission permanente du 2 novembre 2020. Cette nouvelle organisation permet de positionner l'aérodrome comme un pôle de loisirs ouvert et décarboné, de conforter et capitaliser sur le Salon international de l'ultraléger motorisé, salon de l'ULM, de poursuivre la réflexion sur de nouvelles activités dans l'événementiel et le développement d'activités plus vertes, de mettre en avant la possibilité d'une offre aviation d'affaires auprès des entreprises locales, d'améliorer la communication et de rendre plus visibles les activités du Breuil. Dans l'organisation retenue, le département assure les investissements et les gros travaux de maintenance et il fournit à la SEMOP Blois-Le Breuil les services supports aux frais du délégataire. Le département verse également chaque année à la SEMOP une compensation pour obligation de service public. Les principaux postes de dépenses se composent de la compensation pour obligation de service public de 345 000 €, l'entretien, la maintenance et la construction des bâtiments pour 856 000 €, les travaux d'infrastructure dont la construction de la route d'accès à la zone événementielle et les travaux d'entretien de la zone aéroportuaire pour 400 000 €. Les principales recettes pour l'exercice à venir s'élèvent à 30 000 € pour la redevance d'usage que versera la SEMOP au département et 213 500 € pour la vente d'un bâtiment à la société GB3C. Je vous propose de donner acte de la communication du président du conseil départemental sur les prévisions de dépenses et de recettes liées au budget annexe de l'aérodrome de Blois-Le Breuil.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine pour ce dossier n° 13. Nous avons un amendement porté par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui, je vous laisse exposer cet amendement.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Rapidement, on ne va pas faire le débat ce matin sur Le Breuil, vous connaissez notre position. Le Breuil est un équipement qui existe et pour lequel il y a une activité de loisirs qui est ce qu'elle est. Simplement, on pense qu'aujourd'hui le développement de cet équipement n'est pas pertinent. Et dès lors qu'il y a un nouveau projet d'investissement pour construire un nouveau hangar sur ce site, cela ne nous paraît pas opportun. Et on pense que cet argent serait mieux utilisé pour financer par exemple notre plan jeunesse.

Madame Catherine LHÉRITIER

Deux précisions pour nos collègues, la construction de ce hangar est destinée à conforter l'implantation de la Fédération française d'ULM. Je crois que c'est une manifestation importante pour notre département, il faut que nous conservions cette manifestation dans notre département. Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises qui ont une activité autour de l'aéronautique sur cette plateforme du Breuil se portent bien et l'une d'entre elles, qui vient d'être rachetée par Turgis et Gaillard, construira elle aussi un nouveau hangar, et cette extension de l'activité fera venir 15 ingénieurs sur notre département.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine pour cette intervention. Effectivement cet aérodrome du Breuil est un élément essentiel de notre attractivité pour la création d'emplois. Une intervention de Geneviève Repinçay.

Madame Geneviève REPINÇAY

Il avait été question de faire éventuellement un musée. On avait cru comprendre à un moment que cette fédération d'ULM voulait transporter son siège social à Blois. Qu'en est-il ?

Madame Catherine LHÉRITIER

C'est son centre technique qu'elle transporte à Blois et c'est bien ce qui fait l'objet de la construction du hangar. Et elle a bien l'intention aussi de développer une partie musée dans la construction qu'elle va réaliser.

Madame Geneviève REPINÇAY

Elle a donné des garanties pour cela ? On a regardé le compte rendu de l'assemblée générale sur Internet et il ne parle pas du tout de cela. Cela nous a donc un peu inquiétés.

Madame Catherine LHÉRITIER

C'est pour cette construction de hangar qu'on a rallongé le tarmac, on a délibéré sur cette question. La fédération d'ULM est toujours en élaboration de son projet. Ce n'est pas un projet qui se réalise comme cela, immédiatement. Elle est bien dans cette réflexion, à la fois pour concevoir ce qui lui est nécessaire pour son centre technique et pour son musée et pour regarder aussi le montage financier de cette opération.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre au vote l'amendement.

Qui est pour cet amendement ? **2 voix pour** : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Qui s'abstient ? **12 abstentions** : Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan.

Qui vote contre ? **16 voix contre** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André).

L'amendement est donc rejeté.

Nous allons passer au vote sur le dossier. Je mets donc au vote le dossier n° 13, je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens. Vous voudrez bien me donner acte de la présente communication.

Qui est pour ce dossier n° 13 ? **16 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Guillaume Peltier, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André).

Qui s'abstient ? **14 abstentions** : Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Benjamin Vételé, Hanan El Hadroui.

Pas de vote contre, donc ce dossier est adopté.

14. Culture – Jeunesse – Archives départementales – Lecture publique

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

C'est un gros plan sur les investissements de la politique culturelle du département estimés à 2,7 millions d'euros au total. Sur ce montant, 1 874 430 € seront consacrés aux politiques culture et jeunesse avec le soutien à des projets tels que Festi'Jardins ou Festillésime 41. 700 000 € seront consacrés à la lecture publique dans le but notamment de lutter contre l'illettrisme et de démocratiser la lecture pour tous. Le reste sera dédié aux différents projets concernant notamment la jeunesse ou la revalorisation des archives départementales. Ce dossier sera présenté par Bruno Harnois en remplacement de Tania André souffrante aujourd'hui.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Monsieur le président. Au titre de ses compétences dans le domaine de la culture, le département continuera à accompagner en 2022 les structures dans la mise en œuvre de pratiques innovantes et de projets structurants en lien avec les enjeux d'attractivité du département et du mieux vivre dans le territoire. Au total, je vous propose de consacrer 2 700 000 € en 2022 à l'ensemble de notre politique culturelle en fonctionnement et en investissement. Sur cet ensemble, vous l'avez dit, 1 874 430 € seront consacrés aux politiques culture et jeunesse. Pour la culture, le conseil départemental réalise une évaluation du schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2008-2020 qui a débuté en mai 2021 et qui se terminera au premier trimestre 2022. Cette évaluation est menée selon la méthode de codesign avec des ateliers participatifs qui réunissent acteurs et usagers des enseignements artistiques en musique, théâtre et danse. Les conclusions de ces ateliers permettront d'élaborer un nouveau plan d'action qui couvrira la période 2022-2027 et l'adoption d'un nouveau schéma départemental des enseignements artistiques en 2022 qui comprendra un volet investissement et un volet fonctionnement. Concernant l'éducation artistique et culturelle, un protocole d'accord a été voté en 2015 entre le département de Loir-et-Cher, la direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire et l'académie d'Orléans-Tours pour la mise en œuvre de résidences artistiques dans les établissements scolaires. Ce protocole a été adopté une première fois pour trois années scolaires de 2015 à 2018 puis a été reconduit de 2019 à 2021. Les termes de ce protocole doivent faire l'objet d'un renouvellement en 2022 pour les quatre prochaines années scolaires de 2022 à 2027.

Pour la jeunesse, au titre de la politique jeunesse, le dispositif service civique est mis en œuvre depuis 2011 au sein du département. Cinq jeunes œuvrent actuellement dans le cadre de quatre missions dans les domaines de la lecture publique, de l'environnement et de la solidarité 24 heures par semaine pour des missions de huit mois.

Pour les archives départementales, la mise en œuvre du nouveau projet scientifique et culturel des archives départementales construit pour la période 2021-2027 engage ou poursuit plusieurs actions stratégiques répondant aux enjeux de conservation, de communication et de valorisation des collections dans la perspective d'élargir et de faciliter l'accès aux archives pour les chercheurs, mais également d'atteindre de nouveaux publics. Sont ainsi programmés : le lancement d'une campagne de conditionnement des archives anciennes et modernes en vue du futur déménagement de la rue Louis Bodin, la mise en ligne des actes numérisés de l'État civil de plus de cent ans, la restauration et la numérisation des registres du fonds des services de l'enregistrement et la présentation publique d'une nouvelle exposition consacrée à l'histoire de l'industrie dans le département. L'ensemble de ces opérations prévues en 2022 s'élève à 138 100 €.

Concernant la lecture publique, le réseau départemental des 130 bibliothèques nécessite chaque année des actions et investissements nouveaux pour accompagner les nouveaux usages et les attentes des publics en bibliothèque. La direction de la lecture publique a fait l'acquisition en 2021 d'une Micro-Folie, premier musée numérique itinérant départemental qui sera proposé pour des thèses de trois à six mois à des bibliothèques du réseau. Un poste de médiatrice culturelle a également été créé afin d'accompagner la découverte de ce matériel auprès des bibliothèques volontaires et proposer des animations autour de cet outil. À cet effet, un contrat départemental de lecture itinérante CDLI 2021-2023 entre l'État, la direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire et le département a été signé. Ce contrat va permettre en 2022 de développer des interventions itinérantes en milieu rural au plus près des habitants pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire départemental tout en permettant aux collectivités de se projeter à leur tour dans l'acquisition d'une Micro-Folie et en préparant des projets d'éducation artistique et culturelle auprès des scolaires. Le montant global des dépenses pour les actions mises en place dans le cadre de ce dispositif s'élève à 20 000 €.

Dans le cadre du programme de prévention de l'illettrisme développé par le département, la direction de la lecture publique met en œuvre des actions autour du livre et de la lecture en direction des tout-petits. En 2022, le dispositif évoluera pour rayonner sur l'ensemble du département. Les formations interprofessionnelles (bibliothécaire, puéricultrice) seront renforcées en partenariat avec la direction Enfance-Famille et les assistants familiaux. Le mini festival « Raconte bébé », fort de son succès, changera de nom pour devenir le festival « Raconte-moi ». Des spectacles et histoires pour les enfants de 0 à 6 ans en partenariat avec les MDCS, les crèches et les relais assistantes maternelles. La direction de la lecture publique constitue également un fond « Facile à lire » à l'intention des adolescents et adultes en difficulté avec la lecture et l'écriture et en situation d'illettrisme. Ce fonds est complété de jeux adaptés, de livres pour les personnes souffrant de troubles dyslexiques, de livres pour les non-voyants et malvoyants. Le montant global des dépenses pour ces actions s'élève à 46 000 €. La direction de la lecture publique organise aussi le festival de création numérique « Vagabondage » et propose le prêt numérique en bibliothèque et des ressources en ligne sur le site culture41.fr qu'elle met gratuitement à disposition de l'ensemble des Loir-et-Chériens inscrits dans une bibliothèque de son réseau de lecture publique. Le montant global des dépenses pour ces actions s'élève à 51 500 €. Au total, 700 930 € seront consacrés à la lecture publique. Des recettes sont attendues de la DRAC Centre-Val de Loire dans le cadre de la labellisation « Bibliothèque numérique de référence » du contrat départemental de lecture itinérante et de la prévention de l'illettrisme à hauteur de 66 500 €. Les prévisions d'inscription de crédits de paiement 2022 pour l'ensemble des politiques culture, archives départementales et lecture publique s'élèvent en dépenses d'investissement à 897 840 € en dépenses de fonctionnement à 1 815 620 € et en recettes de fonctionnement à 66 500 €. Je vous propose de donner acte de la communication du président du conseil départemental sur les prévisions de dépenses et de recettes liées aux politiques culture, jeunesse, archives départementales et lecture publique et de vous prononcer sur le choix des artistes missionnés pour 2022 dans le cadre de Festillésime 41.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bruno pour cette présentation au pied levé, puisque ce n'était pas prévu. Je te remercie. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Lionella Gallard.

Madame Lionella GALLARD

Je m'interroge sur le versement de 100 000 € pour les travaux d'aménagement de voirie pour accéder au complexe de Ciné Sologne. Est-ce que c'est vraiment un financement culturel que de financer de la voirie pour accéder à un équipement culturel ?

Cyrille BONVILLAIN, directeur général adjoint ressources et développement

Juste un rappel sur ce dossier : du fait de la loi NOTRÉ, on ne pouvait pas financer directement l'opérateur privé de cinéma qui a réimplanté son complexe à Romorantin ; donc l'accord trouvé avec la ville est que l'on participait aux travaux de voirie portés par la commune et liés à l'accès à l'équipement. Cela a été notre façon de contribuer au développement de ce projet culturel important de cinéma dans le secteur.

Madame Lionella GALLARD

Avec aussi le Zoo de Beauval, en premier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je vous propose de mettre au vote ce dossier n° 14. Je mets au vote le dossier n° 14, vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à la politique culture, jeunesse, archives départementales et lecture publique et vous prononcer sur le choix des artistes missionnés pour Festillésime 41. Les inscriptions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Pour ce dossier n° 14, Marie-Hélène Millet ne participe pas au vote. Qui est pour ? Je ne vois pas d'abstention, pas de vote contre, **donc ce dossier est adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

15. Politique sportive du département

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On a commencé à en parler ce matin en début de matinée. Détail du budget alloué à la politique sportive du département à travers le soutien et l'animation sportive à la construction et à l'acquisition d'équipements sportifs ainsi qu'au développement d'aménagements en faveur d'activités de nature. Maryse Persillard pour la présentation de ce dossier.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci président. Le département est un partenaire majeur des acteurs du sport et son soutien favorise la pratique sportive auprès des jeunes et des adultes ainsi que l'animation de l'ensemble du territoire. Les sports de nature et notamment le développement du tourisme équestre viennent renforcer notre stratégie en matière d'activités touristiques et sportives. Il semble aujourd'hui primordial que notre collectivité redevienne un acteur majeur dans l'aménagement du territoire en matière sportive, en soutenant non seulement la construction de nouveaux équipements sportifs, mais également la réhabilitation d'équipements existants. Une attention particulière sera apportée aux équipements utilisés par nos collégiens.

Je vous propose donc que la collectivité mette en place à compter du 1^{er} janvier 2022 un nouveau dispositif d'aide qui concernerait à la fois des équipements structurants et des équipements de proximité. Il est également proposé d'enrichir notre accompagnement en direction des associations sportives par la création d'un nouveau dispositif permettant de les soutenir dans l'acquisition de gros matériel ou dans le développement de leur activité. Dans ce cadre, une nouvelle autorisation de programme « aide à l'acquisition de matériel sportif » sera créée.

Labellisée « Terre de jeux 2024 », notre collectivité s'est engagée dans l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Au cours de cette année scolaire 2021/2022, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif, sept classes olympiques sont mises en route dans cinq collèges publics et deux privés de notre département suite à appel à projets. Un rassemblement final est prévu le 23 juin 2022. D'autres actions spécifiques seront mises en place en lien avec les partenaires sportifs de la collectivité. Le soutien des sportifs de haut niveau constituant le Team 41, dont trois ont été médaillés lors des Jeux de Tokyo, sera poursuivi pour leur permettre de se préparer dans les meilleures conditions possibles aux jeux de Paris 2024.

En termes de sports de nature, des autorisations de programme sont créées pour accompagner le développement de l'offre de sites de pratiques et la mise en place du schéma de développement du tourisme équestre en Loir-et-Cher adopté en 2020. Ces mesures permettront d'accroître l'offre en pleine nature et l'activité de nos territoires. Avec ce même enjeu et dans le cadre d'une convention triennale passée en 2021 avec l'Office national des forêts, le département participe à l'aménagement et à la valorisation des aires d'accueil et carrefours emblématiques dans les forêts domaniales, améliorant ainsi les conditions d'accueil du public dans les massifs.

Je vous propose de donner acte de la communication du président du conseil départemental sur les prévisions de dépenses et de recettes liées au sport. Je vous propose également d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif au sport.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Maryse. Je souligne l'importance ici du financement de la *Team 41* à la veille de nos Jeux olympiques pour la préparation de nos équipes et de nos sportifs de haut niveau dans le département. Y a-t-il des questions sur ce dossier n° 15 ? Je ne vois pas de questions donc je mets au vote le dossier n° 15. Vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées au sport. Les inscriptions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « budget primitif et éléments financiers ». Je vous demande d'approuver ce projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens. Qui est pour ? Je ne vois pas d'abstention. Je ne vois pas de contre non plus. **Adopté à l'unanimité**, je vous en remercie.

16. Transformation numérique

Monsieur Philippe GOUET, PRESIDENT

L'assemblée examinera le budget et l'ensemble des mesures prises par le département concernant sa stratégie numérique. Les thèmes de la vidéoprotection, de la sécurité informatique ou encore de la modernisation et de l'évolution des différentes solutions métiers seront abordés. Bernard Pillefer va nous présenter ce dossier n° 16.

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci Monsieur le président. La poursuite de notre politique de transformation numérique pour l'année 2022 nécessite de prévoir l'inscription d'une enveloppe de 3 627 000 € en investissement et de 1 723 000 € en fonctionnement, budgets annexes inclus. Elle conduira également à augmenter le volume de nos autorisations de programme de 2 942 000 € et devrait générer une recette de 102 000 €. Au-delà de nos charges traditionnelles liées à la maintenance de nos logiciels et matériels et de celles issues de nos besoins en matière de télécommunications et de reprographie, ces enveloppes permettront :

- Premièrement, de poursuivre la modernisation et l'évolution des différentes solutions métiers en particulier dans les domaines du social à travers notamment la mise en place de parcours RSA ou le lancement de la gestion électronique des documents enfance, première étape avant la dématérialisation des procédures, des ressources humaines avec la dématérialisation des instances paritaires et la mise en place d'un nouvel outil de gestion des entretiens professionnels ;
- Deuxièmement : de refondre l'ergonomie de notre portail de téléservices et de continuer son enrichissement, tant en termes de nouveaux services que d'approfondissement de ceux déjà ouverts, au service d'un meilleur parcours usager ;
- Troisièmement, de lancer les travaux liés à la refonte du site Internet de notre collectivité ;
- Quatrièmement, de poursuivre le déploiement du wi-fi tourisme territorial en lien avec le syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique ;
- Cinquièmement, d'approfondir les actions entreprises ces derniers mois pour renforcer la sécurité de nos installations informatiques, sujet devenu majeur face au développement de la menace de cyberattaques et aux nouvelles pratiques nomades de nos agents. Remerciements aux services informatiques qui œuvrent tous les jours pour nous protéger. On croise les doigts dans ces moments-là parce qu'on sait que de grosses collectivités ont été touchées par ces cyberattaques, et souhaitons que nous soyons toujours un pas en avance sur les pirates informatiques. Après le passage à un antivirus de nouvelle génération et le lancement d'un audit avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques en 2021, des actions complémentaires seront mises en œuvre en 2022 ;
- Sixièmement, de mettre en place en partenariat avec la région Centre-Val de Loire un fonds de soutien à la transformation numérique destiné à favoriser la réalisation d'opérations autour de l'appropriation et du développement des usages numériques. Ce fonds, inscrit dans le cadre de la convention Région-département en 2015-2021, fera l'objet d'une convention d'application soumise à notre assemblée en début d'année ;
- Septièmement, de poursuivre les travaux autour de la création de la Cité du numérique ;
- Huitièmement, de mettre en œuvre notre portail open data en lien avec l'observatoire économique des territoires, c'est l'obligation qui nous est faite de mettre à disposition nos données, mais avec nécessité de protéger tout cela, voire d'anonymiser. Ce n'est pas une mince affaire ;
- Enfin, de poursuivre la réflexion engagée en 2021 sur le renforcement de la vidéo protection autour de nos collèges publics et dans nos bâtiments départementaux. La mise en œuvre opérationnelle des orientations issues de celle-ci se traduira notamment

par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier des communes concernées à l'image de ce que notre collectivité a entrepris depuis quelques années avec les caméras dites à lecture automatique de plaques d'immatriculation, les fameuses LAPI.

Je vous propose donc de donner acte de cette communication sur les prévisions de dépenses et de recettes de la politique de transformation numérique de l'année à venir. Voilà Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard pour cette présentation. Y a-t-il des observations ?

Monsieur Michel CONTOUR

Simple réflexion, nous sommes bien évidemment favorables à l'accompagnement de ces nouvelles technologies, mais je me dis simplement aussi qu'il faudra devenir de plus en plus attentif à la rupture générationnelle que cela engendre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Je vous propose s'il n'y a pas d'observation nouvelle, de voter ce dossier n° 16. Je mets donc au vote le dossier n° 16. Vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées à la politique de transformation numérique. De la même façon, les inscriptions budgétaires dont il est question dans le présent rapport seront adoptées dans le cadre de la délibération « Budget primitif et éléments financiers ». Je mets donc au vote ce dossier n° 16. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, pas de vote contre, donc **ce dossier est adopté à l'unanimité**. Je vous en remercie.

17. Stratégie d'achat durable, responsable et local 2022-2028

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Voici maintenant la proposition de prolonger notre stratégie d'achat durable, responsable et local censée s'achever fin 2021 par l'adoption d'un nouveau plan d'actions pour la période 2022-2028. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la logique des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Par ailleurs, un point sera fait sur les éléments les plus marquants réalisés sur la période 2018-2021 en la matière. Ce dossier sera présenté par Yves Lecuir.

Monsieur Yves LECUIR

Merci président. Mes chers collègues, vous le savez bien, la commande publique du département avec un volume annuel de l'ordre de 50 millions d'euros constitue un vrai levier pour agir en faveur du développement durable. Il vous est donc proposé maintenant de prolonger la stratégie d'achat que nous avons initiée en 2018 et qui s'achève à la fin de cette année, comme l'a souligné le président, en adoptant un nouveau plan d'action pour la période 2022-2028. Un plan qui va s'articuler autour de trois axes. Le premier, acheter durable afin de développer des achats respectueux de l'environnement. Le deuxième, acheter responsable en développant une commande publique sociale et solidaire, c'est-à-dire concrètement en recourant à un nombre plus important de marchés réservés à des structures spécialisées relevant du secteur adapté ou protégé ou relevant du secteur de l'insertion par l'activité économique. Mais c'est aussi en instaurant des clauses d'insertion sociale dans nos marchés publics. Troisième axe, acheter local pour soutenir l'économie locale en facilitant l'accès de nos petites et moyennes entreprises à notre commande publique et en favorisant les circuits courts, comme l'a d'ailleurs développé Guillaume Peltier dans son propos.

Ce nouveau plan d'action s'inscrit totalement dans la démarche globale de l'Agenda 2030 qui est transversal concernant le développement durable. Ce nouveau plan tient évidemment compte des

évolutions réglementaires plutôt nombreuses qui sont intervenues depuis 2018 dans la commande publique, afin d'en réduire sensiblement l'impact sur l'environnement. À titre d'exemple, je citerais trois lois, l'une date déjà un peu puisqu'elle date du 10 février 2020, c'est la loi AGECL qui vise à lutter contre le gaspillage et à renforcer l'économie circulaire. La deuxième loi est plus récente, c'est celle du 15 novembre 2021 bien connue sous le nom de Loi Climat et Résilience, et qui a pour objet de lutter contre le dérèglement climatique et de renforcer la résilience face aux effets de ce dérèglement. Il y a à peine un mois, une dernière loi a été votée qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Ce plan va donc définir de nouvelles actions pour les six ans à venir et notre stratégie va chercher à mettre spécialement l'accent sur quelques objectifs.

Premier objectif, la prise en compte de la performance environnementale dans nos marchés en veillant à y intégrer, dès le début de l'année prochaine, un critère environnemental et des clauses environnementales, dès lors bien sûr que l'objet de notre appel d'offres le permet.

Deuxième objectif, le soutien à l'économie circulaire par l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Il faut savoir, par exemple, que lorsqu'on consomme du papier non recyclé, on paye des taxes.

Troisième objectif, l'accroissement du tri et de la collecte de nos produits en fin de vie afin de les traiter et de les valoriser.

Qui dit objectifs, dit objectifs chiffrés et qui dit objectifs chiffrés dit indicateurs, donc il faut mettre en place à côté de ces objectifs des indicateurs qui vont nous permettre d'analyser de manière pertinente la manière dont nous atteignons progressivement nos objectifs avec un horizon de réalisation à 2028. Il faut que ces objectifs soient réalistes, les plus réalistes possible, ambitieux, mais peut-être pas trop. Le bon objectif, c'est celui qu'on parvient à atteindre. Et nous devons aussi faire en sorte que nos exigences ne soient pas considérées insurmontables par nos entreprises en particulier les plus petites, les plus faibles, ce qui pourrait les mettre dans l'incapacité de répondre à nos marchés. Il faut donc trouver un compromis entre nos ambitions légitimes et le fait de ne pas casser l'outil. Ce plan aura une mise en œuvre progressive et il donnera lieu, chaque année, à un bilan d'évaluation qui vous sera communiqué pour mesurer les progrès que nous aurons accomplis. Bien sûr, il sera évolutif et il s'adaptera en fonction notamment de l'évolution de notre propre Agenda 2030 et en fonction de l'évolution de la réglementation qui ne va pas manquer de surgir au cours du mandat.

Je vous propose donc d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à la stratégie d'achat durable, responsable et local du département pour la période 2022-2028.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Yves, je rappelle ici que certaines des actions proposées sont issues bien entendu du Livre blanc qui nous a été exposé par le directeur général des services. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je vais donc passer au vote. Je mets au vote le dossier n° 17, je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens. Qui est pour ? Très bien, c'est **adopté à l'unanimité**. Merci.

18. Personnel

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 18 sur le personnel, c'est une prévision d'une évolution exceptionnelle de plus 1,9 % des dépenses de fonctionnement sur 2022 concernant l'organisation des services départementaux. Les diverses explications relatives à cette augmentation seront alors évoquées. Catherine Lhéritier pour ce dossier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif aux créations et suppressions d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2022. Ce sont des exercices habituels. Par ailleurs, il est pris acte de l'inscription des crédits nécessaires à la gestion des ressources humaines et aux indemnités des élus départementaux pour 2022. Une évolution, comme vient de le préciser le président, de + 1,9 % des dépenses de fonctionnement sur 2022 et justifiée par les principaux éléments suivants : tout d'abord la mise en œuvre du nouveau règlement du télétravail pour 70 000 €, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel, appelé RIFSEEP, pour un coût de 1 700 000 € pour une année pleine, un système indemnitaire qui n'avait pas été revu depuis dix ans. Le développement de nos politiques sociales envers l'enfance impacte ce rapport, envers l'enfance, envers l'insertion, envers l'emploi et la lutte contre la pauvreté, ce qui nécessite le renforcement des équipes et donc une dépense supplémentaire de 744 000 €. En outre la mesure gouvernementale de revalorisation des catégories C pour un coût de 310 000 € bien sûr influence ce budget. Autre mesure gouvernementale, l'indemnité inflation de 100 € pour les personnes rémunérées sous les 2 000 € nets par mois. Le coût est estimé à 100 000 € pour notre département et devrait être intégralement compensé par l'État. Autre impact aussi, le transfert à compter du 1^{er} janvier 2022 du dispositif Maia et de ses personnels à la structure santé Escale 41 qui se traduit par une baisse des dépenses salariales de 506 000 € et par une baisse équivalente de la recette perçue de l'ARS. Dans ce projet de délibération, il est également pris acte des éléments d'information relatifs à la future réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics qui devrait intervenir en 2025 et 2026. Voilà président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine, y a-t-il des questions sur ce sujet ? Une question de Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Brièvement, ce rapport et les tableaux qui fixent l'état des effectifs du département, c'est toujours intéressant, cela donne une photographie, qui est imparfaite puisqu'évidemment il y a des mouvements de personnel régulièrement, mais dans en tout cas cela donne une photographie. Je pense qu'aujourd'hui nous ne nous donnons pas les moyens suffisants de répondre aux besoins et aux missions notamment dans le secteur social. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est trois postes dans la filière médico-sociale en moins par rapport à l'année dernière pourvus aujourd'hui, c'est trois postes sur la filière sociale en tant que telle et donc, c'est une charge de travail qui augmente pour nos agents. Je nous rends donc attentifs à cette difficulté, on ne peut que saluer le RIFSEEP et ses aspects, mais sur le nombre d'agents pour prendre en charge les besoins sociaux, je pense que nous ne nous donnons pas les moyens suffisants.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'entends ton propos, Benjamin, néanmoins quand on a des problématiques de recrutement, on n'arrive pas facilement à recruter ce type de personnels. C'est l'intérêt d'ailleurs de notre agence d'attractivité, dont la mission est justement de favoriser ces recrutements qui nous posent de gros problèmes.

Madame Catherine LHÉRITIER

Pour dire à Benjamin, mais il le sait, que parfois les suppressions de postes, c'est pour créer un autre poste à côté parce qu'on a une compétence différente qui apparaît dans les recrutements. Le président évoque les difficultés de recrutement, c'est vrai que lorsqu'on recrute une personne qui convient bien pour mener à bien les missions, mais qui ne rentre pas dans le poste tel qu'il a été ouvert, on ferme le poste et on en rouvre un autre, donc les diminutions de postes ne correspondent pas à des diminutions d'effectifs.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine, s'il n'y a plus d'observations, je vais passer au vote de ce dossier n° 18. Je mets au vote le dossier n° 18, je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens.

Qui vote pour ? **28 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret (2 voix du fait du pouvoir donné par Guillaume Peltier), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti (2 voix du fait du pouvoir donnée par Elodie Péan).

Qui s'abstient ? **Deux abstentions** : Benjamin Vételé et Hanan El Hadraoui.

Pas de vote contre, donc adopté, je vous remercie.

19. Budget de fonctionnement des services support du département

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier numéro 19 que je vais vous présenter expose le budget consacré au fonctionnement de l'ensemble des services support du département, hors direction déléguée à la transformation numérique. Le montant cumulé s'élève à 4,5 millions d'euros en dépenses en recul de 10 % après retraitement des dépenses liées à la crise sanitaire. Les principaux postes concernent la logistique pour 1,9 million d'euros, la communication pour 1,2 million d'euros et les achats du département pour 0,7 million d'euros. Les assurances mobilisent quant à elles un montant de 0,6 million d'euros. Je précise pour ce dossier n° 19, dans le domaine de la communication, que pour le Loir-et-Cher Info en 2022, nous aurons cinq numéros, qu'ils soient papiers ou numériques. C'est un outil important de communication, plébiscité par les Loir-et-Chériens et attendu bien entendu. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, ou observations, je mets au vote ce dossier n° 19. Vous voudrez bien me donner acte de la présente communication relative aux prévisions de dépenses et de recettes liées aux supports du département. Qui vote pour ? Y a-t-il des abstentions ? **Deux abstentions** (Benjamin Vételé et Hanan El Hadraoui). **Ce dossier est adopté**, je vous remercie.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

J'ai une question, Monsieur le président, à propos de communication. Est-ce que vous avez déjà pris une décision quant au maintien ou non des cérémonies de vœux pour le mois de janvier ? J'imagine qu'en plus il y a un coût important pour la collectivité, on le sait. Je voulais donc avoir une précision.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous avons pris la décision de ne pas maintenir cette cérémonie de vœux, y compris pour le personnel. Néanmoins, il sera remis un cadeau au personnel pour compenser cette annulation.

20. Ex-site Giat à Salbris

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 20 relatif à l'ex-site Giat à Salbris. En 2003, le département de Loir-et-Cher a décidé d'acheter les terrains libérés par le Giat à Salbris pour les réhabiliter et leur offrir une nouvelle utilisation pour l'accueil d'entreprises du secteur logistique. Il a confié en 2004 ce projet à la société d'économie mixte 3 Vals Aménagement dans le cadre d'une convention publique d'aménagement. Sur les 97 ha des groupes A et B de l'ex-Giat, la SEM a commercialisé 16 ha du groupe A et vendu à la

société Baytree le 16 décembre 2020 afin que celle-ci y construise des locaux d'une surface de 60 000 m² destinés à être utilisés en entrepôts.

Face à la complexité de la réalisation de tels projets et suite aux nombreuses sollicitations d'opérateurs d'énergie photovoltaïque pour installer leurs équipements sur ces terrains, la commission permanente du 10 mai 2021 a autorisé la SEM à engager des négociations au nom du département pour la vente des surfaces encore disponibles, soit environ 121,50 ha pour ce nouvel usage.

La SEM a examiné les propositions des différents candidats et a proposé de retenir celle de la société Photosol qui souhaite acheter l'intégralité des surfaces proposées sans aucune condition suspensive au prix de 5 millions d'euros hors-taxes. La vente des terrains devrait intervenir au début de l'année 2022. La SEM encaissera la somme de 5 millions d'euros et procédera ensuite aux opérations de clôture de la convention d'aménagement initialement prévue au 31 décembre 2023. La SEM 3 Vals Aménagement reversera au département l'excédent du bilan de clôture qui, après remboursement des derniers emprunts, est estimé à 4,5 millions d'euros. Ces éléments devraient vous être présentés dans le cadre de la session consacrée au budget supplémentaire 2022.

Par ailleurs, pour garantir une mise en œuvre rapide du projet, la société Photosol prévoit lors de la vente le séquestre d'une somme de 500 000 € auprès du notaire qui sera débloquée à son profit au fur et à mesure de l'avancement du projet. Toutefois, si la société ne respecte pas les délais qu'elle s'est fixés, cette somme pourrait revenir partiellement ou en intégralité au vendeur. Je précise que l'installation de ces panneaux photovoltaïques représentera une puissance de 62 MW, ce qui sera quelque chose d'assez exceptionnel dans la région Centre-Val de Loire concernant ce type d'énergie. Y a-t-il des questions sur ce dossier n° 20 ? Je ne vois pas de questions. Je le porte donc au vote. Je mets donc au vote le dossier n° 20, vous voudrez bien prendre acte de la présente communication. Qui est pour ? **Adopté à l'unanimité.** Je vous en remercie.

21. Compétences déléguées au président du conseil départemental du 1^{er} mai au 31 octobre 2021

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je présente ce dossier qui est une formalité habituelle d'information sur les décisions prises par le président du conseil départemental dans le cadre des délégations qui lui sont accordées. Est-ce que vous souhaitez que je vous donne lecture ? C'est habituel, il n'y a pas de problème.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

J'ai une question Monsieur le président, pas sur les compétences et décisions que vous avez prises sur la période récente, mais sur celles que vous pourriez être amené à prendre et qu'avait pris votre prédécesseur sur un marché dans la tranche 10 000 € et 50 000 €, ce qui n'est quand même pas tout à fait neutre. J'ai eu l'information tardive que l'année dernière le département pour un montant de 25 000 € avait acheté un logiciel de cartographie électorale pour les collectivités. Électorale, je vois l'intérêt, comme cette année nous ne sommes pas en année électorale, je sais qu'une maintenance se prolonge jusqu'en février 2022. Est-ce que vous avez l'intention de renouveler ou pas la maintenance et l'usage de ce logiciel ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Les services ne disposant pas des éléments pour le moment, on te répondra ultérieurement. Merci pour cette question. D'autres observations ? Je crois que Pascal Bioulac avait une observation ou une remarque.

Monsieur Pascal BIOULAC

Monsieur le président, sans rentrer dans le détail des différents marchés pour lesquels nous vous avons donné mandat en tant qu'exécutif, je suis interpellé sur une somme. Lors de notre réunion du

23 novembre dernier, il me semble que vous nous aviez précisé qu'il n'y avait plus de relation entre le CD 41 et Néolink. Si je ne me trompe pas.

Monsieur Xavier PATIER, directeur général des services

Si je peux me permettre, Néolink a été rachetée par la société Berger-Levrault. C'est cela qu'on a dit le 23, autrement dit, on a plus trace de Néolink depuis son acquisition par le groupe Berger-Levrault, mais la marque Néolink, je pense, n'a pas été complètement remplacée par Berger-Levrault. Simplement, nos factures sont des factures Berger-Levrault.

Monsieur Pascal BIOULAC

D'accord. Peut-être que c'est un état de dépenses du 1^{er} mai au 31 octobre, si je ne m'abuse, je vois une dépense qui concerne Néolink. Si toutes les factures sont au nom de Berger-Levrault, je vois page 234 une dépense de 30 000 € au 9 septembre au nom de Néolink. Cela m'a interpellé compte tenu du fait que quelques jours après, vous nous aviez dit qu'il n'y avait plus de contact.

Cyrille BONVILLAIN, directeur général adjoint ressources et développement

J'apporte un élément de réponse, Pascal : il s'agit bien ici de la maintenance de notre plateforme Job 41 dans le cadre du marché passé avec Néolink qui est une filiale du groupe Berger-Levrault. Effectivement la marque Néolink existe toujours, c'est pour cela que tu vois le nom apparaître. Le marché continue et on était en train de le renégocier cette année avec l'opérateur. Je n'ai pas encore le résultat des courses précisément, mais cette coopération risque de continuer avec ce vendeur de solutions logicielles.

Monsieur Pascal BIOULAC

Si les factures sont au nom de Berger-Levrault, il faudrait mettre Berger-Levrault dans le tableau, comme cela, cela ne soulèvera pas de question.

Cyrille BONVILLAIN

C'est une société filiale du groupe Berger-Levrault.

Monsieur Pascal BIOULAC

Oui, mais notre directeur général nous a dit que les factures étaient au nom de Berger-Levrault. Je crois bien avoir entendu.

Cyrille BONVILLAIN

La société Néolink existe encore sous cette raison sociale, mais cela appartient bien à l'ensemble du groupe Berger-Levrault.

Monsieur Pascal BIOULAC

Non mais c'est l'ambiguïté. Je pose la question sur Néolink, on me dit qu'il n'y a plus de relations et puis il y en a quand même.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On lèvera cette ambiguïté, pas de problème. Pas d'autres observations ? Je passe donc au vote. Je mets au vote le dossier n° 21, vous voudrez bien me donner acte de la présente information. Qui vote pour ? Pas d'abstention, donc **adopté à l'unanimité**. Je passe au dossier n° 22.

22. Situation de synthèse des AP/CP et AE/CP sur le budget primitif 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pour les nouveaux élus, AP, c'est autorisation de programme en investissement. AE, c'est l'autorisation d'engagement en fonctionnement.

Ce dossier sera présenté par Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'il faut mettre en toutes lettres AP, AE et CP qui sont les crédits de paiement. En fait, c'est la conclusion. Je vous propose d'approuver le projet de délibération qui est joint au rapport relatif à la prévision des autorisations de programme et aux autorisations d'engagement dont les montants se répartissent comme suit : le solde des mouvements des autorisations de programme s'établit pour les AP en dépenses, tous budgets confondus, à 65 047 393 €. En AP recettes du budget principal à 8 847 690 € et en AE, c'est-à-dire en autorisation d'engagement des dépenses du budget principal à 885 990 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Y a-t-il des questions ? Je mets ce dossier n° 22 au vote, je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi en ce sens.

Qui vote pour ? **28 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret (2 voix du fait du pouvoir donné par Guillaume Peltier), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André), Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti (2 voix du fait du pouvoir d'Elodie Péan).

Qui s'abstient ? Nous avons donc deux abstentions de **Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui**.

Le dossier n° 22 est adopté.

23. Budget primitif et éléments financiers pour 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 23, actant le budget primitif 2022 sur les divers éléments financiers relatifs au département et les différents paramètres qui pourraient affecter les finances du département en 2022. Cette conclusion chiffre les grands axes de dépenses et de recettes à prévoir pour l'année. Présentation de ce dossier, bien entendu, par Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président pour ce dernier dossier qui chapeaute l'ensemble des dossiers précédents concernant les budgets primitifs et les éléments financiers pour 2022. À l'issue de l'examen de l'ensemble des rapports, le projet de budget primitif 2022 consolidé s'équilibre en dépenses et en recettes à 425 838 356 €. Je vous rappelle que ce montant est l'agrégation du budget principal à hauteur de 410 585 257 € ; du budget annexe Laboratoire départemental d'analyses à hauteur de 1 427 406 € ; du budget annexe Service qualité de l'eau à hauteur de 947 846 € ; du budget annexe Fonds solidarité logement pour 1 527 049 € ; du budget annexe parc routier pour 9 216 606 € et enfin du budget annexe aérodrome du Breuil pour 2 134 192 €.

Je vous précise également que ce budget comprend une provision pour remboursement anticipé d'emprunt équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10 000 000 €.

Les résultats par section de ce budget primitif font apparaître les éléments suivants :

- En investissement et hors crédits relatifs à la dette, les crédits de paiement s'élèvent à 66 604 579 € ;
- Le volume d'autorisations de programme nouvelles adoptées se solde avec les mouvements affectant des autorisations de programme déjà votées à 63 047 393 € ;
- En fonctionnement, le total des crédits prévus s'élève à 338 933 777 € hors intérêts de la dette ;
- L'équilibre global de ce budget intègre un volume d'emprunt de 35 287 000 € ;

Je vous précise que le budget principal, le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et le budget annexe du service qualité de l'eau disposeront d'une enveloppe pour dépenses imprévues en fonctionnement.

En investissement, seul le budget principal disposera d'une enveloppe en dépenses imprévues.

Il vous est également proposé une enveloppe de 300 000 € relative à la dotation aux provisions. De même cette synthèse budgétaire propose un montant consacré aux créances irrécouvrables à hauteur de 31 710 €, tous budgets confondus. À noter également dans ce rapport le montant maximum à garantir auprès des principaux organismes HLM pour un total de 44 100 000 € pour 2022.

En conclusion, je vous propose donc d'adopter ce budget primitif 2022, d'en fixer le niveau de vote au chapitre et d'approuver l'ensemble des décisions figurant dans le rapport.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire, j'espère que tous les chiffres que tu nous as présentés ce matin ne t'ont pas donné la migraine. Nous avons un amendement proposé par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

C'est la dernière chance, Monsieur le Président. Le dernier amendement. Peut-être que cela va tout emporter. Mais compte tenu des votes précédents, j'avoue être un peu inquiet. C'est un amendement de cohérence en réalité, vous l'avez compris, c'est-à-dire qu'on a ce matin fait des propositions parce qu'il nous semblait important de pouvoir répondre à l'urgence notamment que traversent les jeunes et bien souvent, on nous dit quand on fait des propositions : oui, mais vous êtes l'opposition et c'est facile, vous ne financez rien. On a donc fait cet exercice-là, imparfait probablement. Je m'excuse auprès des services financiers ou du directeur général des services qui ont dû juger l'exercice un peu rapide, mais en tout cas c'est pour montrer que de notre point de vue, les mesures qu'on propose relèvent de choix politiques, qu'elles sont finançables. Cet amendement propose notamment d'apprécier de manière peut-être plus objective, ou en tout cas plus optimiste, le niveau de recettes, notamment les recettes de CVAE. Il propose là aussi d'apprécier différemment les recettes de DMTO avec un million supplémentaire attendu. Compte tenu des chiffres qui nous ont été présentés sur l'emprunt en début de séance, et de la marge qui existe d'avoir un recours à l'emprunt de manière plus importante, mais les amendements ont été rejetés, il proposait des économies aussi sur des choix que vous faites. Voilà le sens de cet amendement qui visait à rééquilibrer le budget et à augmenter le niveau de dépenses et de recettes d'un montant de 6 300 000 € pour financer les mesures d'urgence en faveur des jeunes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Benjamin. Avant que je mette au vote cet amendement, y a-t-il d'autres prises de parole ?

Qui est pour cet amendement ? **2 voix pour** : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Qui s'abstient ? **12 abstentions** : Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé,

Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti (2 voix du fait du pouvoir d'Elodie Péan).

Qui est contre ? **16 voix contre** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret (2 voix du fait du pouvoir donné par Guillaume Peltier), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André).

Cet amendement est rejeté.

Des prises de parole ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Monsieur le président, merci. Je voudrais féliciter Claire Foucher-Maupetit et l'ensemble des services pour tous les chiffres qui nous ont été présentés ce matin et en profiter pour la féliciter publiquement pour sa décoration ce week-end. Bienvenue au club.

Je voudrais, Monsieur le président, vous donner le sentiment de notre groupe et voter un budget, c'est voter un programme, une ambition pour la collectivité, mais c'est aussi voter la confiance. Malgré les quelques gages donnés, l'ambition pour cette mandature n'est pas au rendez-vous de ce premier budget. Quant à la confiance, cela se construit. La confiance, cela se gagne au travers de gestes concrets. Vous avez vous-même souligné les doutes quant à la gestion du précédent président de notre assemblée, mais loin de lever ces doutes, vous les avez nourris, en vous réfugiant derrière un règlement vous refusez d'y répondre. En proposant un exercice d'auto-évaluation du conseil départemental, quand nous réclamions une lecture objective d'un œil extérieur. En utilisant l'équivalent du 49/3 départemental lors de notre demande d'audit, ce qui n'est pas un signe de confiance de votre propre majorité. En refusant l'exercice de transparence qui vous avait été proposé. Et l'opacité alimente la défiance, pas la confiance.

Après les révélations de la presse, après les positions extrémistes du président de groupe de la majorité, après le manque de confiance qui vous a conduit au choix du scrutin public la semaine dernière pour contraindre votre propre majorité, vous nous demandez d'adopter le budget, de vous accorder notre confiance. En réalité, dans ces conditions, c'est un acte de foi et non de confiance que vous réclamez. Pour le groupe la Droite républicaine du Loir-et-Cher, l'absence de tout geste destiné à restaurer cette confiance nous conduit à voter la défiance et nous voterons donc contre ce budget. Ce n'est pas une question de forme ou de posture, c'est un choix douloureux qui est conduit par la conviction que la démocratie et l'action publique ne peuvent pas s'accommoder des soupçons et du refus de la transparence qui engendre le sentiment de dissimulation. La démocratie n'est pas un acte de foi, il nous est impossible de croire sans voir et vous avez refusé de montrer. Nous trahissons la confiance lucide et exigeante de nos électeurs en vous donnant la nôtre aveuglément.

Enfin, parce que nous faisons confiance à la détermination individuelle de chacun des élus, nous voterons contre ce budget. Vous aurez un vote étriqué, n'y ajoutez pas une légitimité affaiblie. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

La parole est à Stéphane Baudu.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci, président. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais bien entendu m'associer aux doubles félicitations que Pascal Bioulac a adressées à Claire Foucher-Maupetit pour à la fois sa présentation et sa décoration.

Onze pages. La délibération présentant le budget primitif 2022 s'étend sur onze pages. Onze pages pour un budget consolidé de presque 426 millions d'euros, et comme je l'avais déjà regretté lors du premier débat sur les orientations budgétaires, ces quelques pages sont essentiellement le déroulé d'éléments technico-comptables. De qualité, mais comptables.

Certes, la présentation du budget de nos collectivités obéit à des règles imposées où les recettes espérées permettent de prévoir des dépenses toujours audacieuses. Mais la présentation d'un

budget d'autant plus le premier de la mandature, doit surtout être l'expression de l'ambition politique portée par la majorité départementale. Force est de constater que ces onze pages traduisent peu ou pas cette ligne, cette ambition. Et même si vos propos de début de matinée esquissent un peu un projet, et même si nos collègues ont argumenté, souvent brillamment lors de délibérations, les éléments portant une forme de projet. Mais tout cela ne fait pas synthèse, tout cela ne fait pas cohérence. Personne n'attendait un budget de rupture, mais on espérait mieux qu'un budget de continuité. Finalement, on espérait un vrai budget d'accélération de nos actions publiques. La déception est là, d'autant plus que le DOB, j'allais dire les DOB puisque nous en avons débattu à deux reprises, avaient mis en lumière ses faiblesses. Bien sûr, tout le monde se réjouira de l'augmentation des crédits pour les politiques sociales, mais quelles sont notamment les nouvelles actions volontaristes menées dans le cadre du schéma de l'autonomie qui sont décrites dans cette délibération ? Tout le monde se réjouira du budget supplémentaire pour les grands investissements, mais pour quels nouveaux arbitrages dans le PPI ? Tout le monde se réjouira du coup de pouce spectaculaire pour le SDIS, mais pour quelle pérennité de cet effort ? Et tout le monde se réjouira de la reconduction des enveloppes DSR et DDAD pour les communes, mais pour quelles politiques partagées ?

Oui, la présentation de ce budget souffre d'insuffisances. Que dire par exemple de la santé, votre priorité à laquelle nous souscrivons ? Mais qui n'est quasiment pas mentionnée dans cette présentation dont vous avez parlé tout à l'heure et dont Bruno Harnois notamment a fait un exposé sommaire tout à l'heure. Nous ne faisons pas ici un procès d'intention, mais plutôt un constat de déception. Finalement, autant sur la forme que sur le fond, pour la première fois depuis les présidences Leroy et Perruchot, l'opposition n'a pas été invitée à une réunion de travail sur le budget. Les réunions avec les présidents de groupe sont de plus en plus espacées, voire n'existent plus. Enfin, les éléments partagés lors des deux débats sur les orientations budgétaires 2022 n'ont pas été pris en compte, sauf peut-être pour le SDIS et c'est une bonne chose.

Vos propositions d'association des élus ne franchissent que très rarement finalement les portes de la salle du conseil. Nous attendions plus et mieux, tant sur la forme que sur le fond, je le redis, notamment pour le développement durable avec un vrai schéma global de nos différentes politiques. Nous attendions plus et mieux sur l'innovation sociale dans les domaines de la dépendance, de l'insertion par l'emploi et du maintien à domicile de nos séniors et handicapés. Nous attendions plus et mieux sur une contractualisation potentiellement réimaginée avec la région et pourquoi pas avec les intercommunalités, vous en aviez débattu, et nous attendions plus et mieux sur le plan pluriannuel d'investissement qui à ce stade, ne laisse aucune marge de manœuvre supplémentaire avant 2024-2025.

Ce budget 2022 n'affiche ni clairement votre volonté sur les politiques départementales, ni assurément votre volonté de coconstruire. Il fait l'impasse sur presque toutes les propositions portées par près de la moitié des élus de notre assemblée. Nous n'avons pas été écoutés, nous n'avons pas été associés, et même si ce budget porte des éléments positifs, nous ne le voterons pas.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention. J'ai compté 411 pages, je n'en ai pas compté 11.

Monsieur Stéphane BAUDU

La délibération, le corps de la délibération.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Tu parles de budget de continuité. Jusqu'ici, le MODEM votait ce budget, donc c'est un budget de continuité. Je mets à part cette observation. Autre prise de parole ? Michel Fromet.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Michel, je suis désolé, je te rends la parole tout de suite. Je veux revenir sur la santé. J'ai déjà exprimé tout à l'heure qu'une commission va fixer les grands axes pour notre politique de santé. Il va

falloir les chiffrer, puis ce sera présenté, mais c'est encore un peu trop tôt. Cette commission donnera ses conclusions début ou fin février.

Monsieur Stéphane BAUDU

Mais Philippe, rien dans les orientations budgétaires du budget primitif ne cite ne serait-ce que le mot « santé » sur ces fameuses onze pages. Il faut effectivement attendre ton intervention en réaction de Benjamin et attendre dans un corps de délibération présentée par Bruno Harnois un moment des orientations. Effectivement, que cela ne soit pas dit en ce début de mandature, c'est quand même triste.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Entendu. Je pense qu'il faut que tu relises le document sur les solidarités, tu verras que la santé y est parfaitement décrite. Mais je précise, et je le redis, qu'il y aura de nouvelles présentations et propositions. Une commission technique doit travailler sur ce sujet extrêmement compliqué et délicat concernant la démographie médicale et on ne peut pas le régler d'un claquement de doigts. Il faut travailler dessus. Michel, je suis désolé de t'avoir interrompu, je te repasse la parole tout de suite après. Monique Gibotteau pour une intervention.

Madame Monique GIBOTTEAU

Une toute petite réponse à Stéphane. En janvier, nous avons largement débattu d'un schéma. Tu étais peut-être absent, il faudrait que je te le représente parce qu'il y avait vraiment des nouveautés. Il y avait des pôles territoriaux et on tenait compte surtout de la réforme qui devait nous arriver sur le grand âge, sur la prise en charge de la perte d'autonomie. Donc nous avons quand même continué ce travail sur le prototypage, mais effectivement quand on n'a pas de soutien national, on a du mal. Ensuite, on a attendu aussi la différenciation des territoires et pourtant, nous l'appliquons aussi dans notre schéma. Peut-être qu'on aura l'occasion d'en reparler, mais voilà trois points que tu ignores peut-être et que j'aimerais te développer.

Monsieur Stéphane BAUDU

Avec plaisir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monique. Michel, cette fois, c'est vraiment à toi.

Monsieur Michel CONTOUR

Je vais rassembler mes forces parce que je sens l'hypoglycémie poindre. Monsieur le président, mes chers collègues, je vais vous livrer les remarques de notre groupe le Loir-et-Cher Autrement. Dans sa présentation générale, et malgré toute la pédagogie de Claire, le BP22 est moins illustratif que celui des années précédentes. Il manque notamment les tableaux récapitulatifs des dépenses et recettes de fonctionnement avec leur taux d'évolution entre le BP21 et le BP22. Ce que nous retenons, c'est une très forte progression des recettes de fonctionnement : + 4,6 %, cela n'était jamais arrivé depuis longtemps, sauf l'année où le foncier bâti avait été augmenté de 25 %. La raison essentielle tient à l'abondance des droits de mutation. Ils ont apporté, en 2021, 18 millions d'euros de plus que prévu. Au BP22, ils sont estimés à 46,5 millions d'euros contre 32 l'an passé. Notons également le bon niveau de compensation par la TVA de la perte de foncier bâti : 90,3 millions d'euros contre 85,7 millions d'euros l'année dernière. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement sont contenues, ce sont bien évidemment les crédits affectés à l'aide sociale, la protection de l'enfance, les personnes âgées, le handicap, le RSA, qui représentent le plus gros volume avec 211 millions d'euros en progression de 4,17 %.

Autre constat, nos dépenses d'investissement, grâce notamment à l'excédent de fonctionnement, affichent un nouveau record, près de 51 millions d'euros. Je ne vais pas le redétailler, il a été dit tout à l'heure : 25,8 quand même pour les grosses réparations, 17,9 pour les bâtiments collèges, 15,3 pour les subventions d'équipement et 9 millions d'euros pour le remboursement en capital de la dette. Ce niveau exceptionnel de dépenses d'investissement nécessitera, n'en doutons pas, une mobilisation

sans faille de nos services.

Autre remarque sur notre niveau exceptionnel d'excédents de recettes, et sans remettre en cause les investissements prévus ni faire pression sur notre endettement, il aurait selon nous permis d'accéder à notre demande, cela a été dit tout à l'heure, de donner un coup de pouce à Ma Prime Rénov'Bleu afin de permettre aux familles propriétaires des maisons les plus modestes, via des entreprises agréées, de faire de réels travaux de rénovation énergétique. Je prends néanmoins acte de ce que Florence Doucet nous a dit tout à l'heure et j'en suis ravi.

Alors, Monsieur le président, chers collègues, à l'heure de voter ce budget, différents sentiments nous animent dans notre groupe. Nous avons par le passé montré la capacité de notre groupe à s'inscrire avec notre participation active dans la politique départementale qui nous était proposée. Aujourd'hui, est-ce à cause d'une divergence de vues sur les contrôles de la gestion passée ? Force est de constater que les méthodes ont changé. Pas d'explication préalable sur l'élaboration de ce budget. Pas de rencontre spécifique, voire pas de rencontre en conditions d'échange. Un sentiment de mise à l'écart. Ce n'est pas ainsi que vous pourrez vous assurer de notre participation pleine et entière. Il y a mieux à faire que d'infléchir la politique départementale à coups d'amendements. C'est parce que ce budget ne répond pas complètement à notre attente, c'est parce que la préparation et la concertation que nous connaissions n'ont pas eu lieu, ce n'est donc pas par posture, mais par constat et pour se sentir impliqués dans notre rôle d'élus que nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une prise de parole de Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, pour nous, la confiance c'est celle que nous avons dans les institutions de la République en saisissant la Chambre régionale des comptes. Par ailleurs, il y a un temps pour les effets de manche et il y a un temps pour l'action. Ainsi que je l'ai dit précédemment, ce budget pour 2022 est dynamique et offensif, parce qu'il nous propose un niveau élevé d'investissement à hauteur des 66 millions d'euros, avec des priorités essentielles pour notre avenir qu'il s'agisse de l'innovation par le numérique, la modernisation de nos collèges, le soutien des investissements des communes et le développement durable.

Ce budget est équilibré, raisonnable et solidaire en cohérence avec nos missions et nos actions futures. Il prend en compte les enjeux environnementaux, les enjeux de sécurité avec le soutien du fonctionnement du SDIS. Il est solidaire de son territoire qu'il valorise et dont il soutient les communes. Il est solidaire des habitants en consacrant 211 millions d'euros à l'action sociale et aux solidarités, en renforçant les moyens de l'accompagnement de l'autonomie et les moyens de la protection de l'enfance. Nous nous félicitons également de l'heureux dénouement du dossier du Giat avec l'achat du site par la société Photosol. Pour toutes ces raisons, nous voterons ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Pour le vote, j'ai deux pouvoirs qui ont été donnés, Élodie Péan s'étant absentée, elle a donné son pouvoir à Jacques Paoletti et Guillaume Peltier s'étant absenté a donné pouvoir à Virginie Verneret.

Nous allons mettre ce dossier n° 23 au vote.

Vous voudrez bien approuver le projet de délibération qui prévoit de fixer le niveau de vote du budget au chapitre, d'adopter les inscriptions de recettes et dépenses prévues au rapport, d'approuver le volume d'emprunt inscrit, d'approuver les créances irrécouvrables proposées, de déterminer le montant maximum d'emprunt à garantir pour chaque organisme HLM.

Qui est pour ? **16 voix pour** : Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Michel Pillefer, Pascale Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Virginie Verneret (2 voix du fait du pouvoir donné par Guillaume Peltier), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois (2 voix du fait de pouvoir donné par Tania André),

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? **14 voix contre** : Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti (2 voix du fait du pouvoir donné par Elodie Péan), Benjamin Vételé, Hanan El Hadroui,

Le dossier n° 23 relatif au budget primitif et aux éléments financiers pour 2022 est approuvé.

Je remercie les élus qui ont permis le vote de ce budget et ces élus qui souhaitent véritablement que l'on avance. C'est un budget pour moi ambitieux, volontariste, mais également un budget réaliste. Je vous remercie pour cette matinée de session.

Madame Virginie VERNERET

Président, je voudrais parler des petits pots de miel, s'il vous plaît.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Avant de partir, les élus, vous devez signer un document en fin de session. J'en aurais parlé, mais Virginie je te laisse la parole.

Madame Virginie VERNERET

Excuse-moi, je ne savais pas. Je voulais simplement dire qu'on m'a apporté un petit peu de douceur avec ces pots de miel produits dans les cinq ruchers du département. 400 pots ont été produits cette année malgré le mauvais temps. 220 pots iront aux familles d'accueil, 180 pots environ iront aux personnels qui ont aidé pour les vaccinations à Blois et sur Vineuil. Et je voulais signaler à la presse qu'il y avait des petits pots pour eux disponibles juste derrière Madame Hertz. J'espère que ces petits pots vous feront plaisir, c'est du concret pour l'environnement parce que le département est bien engagé au niveau de l'environnement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Virginie, je vous souhaite un bon appétit. La séance est levée.

La séance est levée à 14 heures une minute.